

**PROCES VERVAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vingt-quatre septembre deux mille dix-huit à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, J.-P. AUBRUN (points 1 à 7 et 9 à 23), R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; J.-M. DURAND, Adjoint de quartier ; J.-C. PORCHERON (points 1 à 18 et 21 à 23), R. LHOSTE (points 1 à 10 et 12 à 23), M. FAYE, S. BOURDET, A.-M. MERCADIER, J.L. DELERIN, V. RADAORISOA, V. FONTAINE-BORDENAVE (points 9 à 23), J. N'GALLE-EBOA (points 1 à 11), S. LE ROUZES, M. FOULARD, J.-M. GASSELIN, T. NAPOLY (points 1 à 17), C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER (points 1 à 18), J.-J. FREDOUILLE (points 1 à 4 et 6 à 23), P. BUCHET, S. CICERONE (point 1 à 17), D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M.-E. MORIN (pouvoir à A.-M. MERCADIER), S. CROCI (pouvoir à C. BIGRET), C. ALVARO (pouvoir à J.-M. GASSELIN), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), V. FONTAINE-BORDENAVE (pouvoir à S. BOURDET, points 1 à 8), J. N'GALLE-EBOA (pouvoir à A. BULLET, points 12 à 23), T. NAPOLY (pouvoir à D. LAFON, points 18 à 23), F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO, points 19 à 23), S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET, points 18 à 23).

Absents excusés : J.-J. FREDOUILLE (point 5), J.-P. AUBRUN (point 8), R. LHOSTE (point 11), J.-C. PORCHERON (points 19 à 20).

Secrétaire : Mme M. FOULARD est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire : « Mes chers collègues, merci de prendre place. Nous allons commencer ce septième Conseil Municipal de l'année 2018. 23 points sont inscrits à l'ordre du jour, ainsi que 30 décisions. En fin de séance, nous aurons 3 questions orales de M. BUCHET, qui n'est pas encore parmi nous, une question orale de Mme SOMMIER, un vœu de M. FAYE et du groupe Associatif et 2 questions de M. MERGY qui, probablement, ne nous rejoindra pas, pour raison de santé, et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Nous allons procéder à l'appel des présents et des représentés. (*Appel.*)

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Il nous faut désigner, comme à l'habitude, un secrétaire de séance ; Mme FOULARD se présente spontanément. Pas d'objection ? Mme FOULARD sera donc secrétaire de séance pour aujourd'hui.

Vous avez eu sur table, comme à l'accoutumée, les décisions prises par le Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. 31 décisions ont été prises depuis le 25 juin 2018. À noter simplement, au sein de ces décisions, la décision portant approbation et signature d'un avenant n° 1 aux travaux de restauration de deux terrains de tennis en résine, avenue du général Leclerc, qui a lancé les travaux que certains d'entre vous ont pu constater le long de l'avenue, ainsi que la décision portant demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Régional d'Île-de-France pour le financement d'équipements sportifs de proximité, en l'occurrence la réfection, hélas itérative, du chalet du tir à l'arc, sur la Coulée verte.

Nous avons des procès-verbaux qui doivent être adoptés. Je note l'arrivée de M. BUCHET.

Le procès-verbal du 19 mars correspondait à une remarque de forme de Mme BULLETT et 26 remarques de M. FAYE. Ces remarques ayant été prises en compte, je vous demande de bien vouloir en délibérer. Qui a des remarques, des précisions ? Le procès-verbal est adopté.

Le procès-verbal du 2 mai... (*Intervention hors micro*) Pardon ? »

M. FAYE : « Mr Le Maire, je vous signale que l'adoption des procès-verbaux des séances du 19 mars, 2 mai, 28 mai et 25 juin 2018 n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Nous vous demandons le report de cette adoption à un prochain conseil municipal »

M. le Maire : « Formellement, il faut que nous votions pour les mettre à l'ordre du jour ? (*Interventions hors micro*) Cela dit, si M. FAYE veut absolument que nous les reportions d'une séance, nous les reportons. Très bien, donc nous reportons l'adoption des procès-verbaux puisqu'effectivement, ils n'ont pas été inscrits à l'ordre du jour. C'est une fragilité juridique donc évidemment, nous ne nous exposerons pas à un recours potentiel qui n'a aucune chance de survenir mais sait-on jamais, dans cette ville, parfois, les recours volent bas. »

➤ L'adoption des procès-verbaux des séances du 19 mars, 2 mai, 28 mai et 25 juin 2018 est reportée à une prochaine séance du Conseil Municipal.

M. le Maire : « Quelques éléments d'information, comme à l'accoutumée également.

La rentrée scolaire s'est plutôt passée dans de bonnes conditions. Nous avons 3 changements de direction d'école : nous accueillons Mme BOURQUE comme nouvelle directrice de l'école maternelle de la Roue, Mme MANGÉARD comme nouvelle directrice de l'école maternelle Scarron et Mme ORTHEAU pour l'école élémentaire des Ormeaux. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre belle ville. Je laisse la parole à M. LAFON pour quelques mots de complément. »

M. LAFON : « L'on peut noter l'ouverture d'une classe à l'école maternelle de la Roue ; malgré cela, les effectifs de cette école sont relativement élevés. Une fermeture de classe a eu lieu aux Pervenches. Le risque de fermeture de classe à l'école Scarron a pu être évité grâce au travail collaboratif de toutes les parties prenantes. Comme cela a été évoqué à plusieurs reprises, des travaux assez lourds ont été effectués dans les écoles, notamment à la Roue et au Parc, mais aussi dans d'autres établissements. Une plaquette a été faite.

Concernant les effectifs globaux, cette rentrée accueille une quarantaine d'élèves en plus, par rapport à l'année précédente. Comme vous le savez, nous changeons de rythme ; beaucoup d'inscriptions ont donc été enregistrées dans les activités périscolaires. De nouvelles discussions auront certainement lieu sur ce sujet, qui fait l'objet d'un certain nombre de questions ou de vœux d'une partie des membres de cette Assemblée. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Dans les informations diverses, je vous rappelle, le 13 octobre, la tenue des Assises du sport, qui formeront le point d'orgue d'un processus de réflexion sur les investissements nécessaires dans le cadre sportif de notre ville, qui a commencé, dès fin 2017, par un diagnostic par une société extérieure, PROPOLIS, avec l'appui d'un sondage réalisé par l'institut BVA sur les attentes de nos concitoyens, y compris ceux qui ne sont pas déjà engagés dans une pratique encadrée et de club. Pendant tout l'été, ont eu lieu des entretiens qualitatifs avec des personnes-ressources, réalisés par le cabinet OLBIA CONSEIL. Un dossier est paru dans le *Fontenay Mag* de septembre, comme vous le savez. Le 13 octobre sera donc une journée de clôture de ces Assises du sport, sous la forme d'une journée de tables rondes, auxquelles je vous invite bien sûr à participer largement.

Dans le cadre des informations, nous avons lancé l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la crèche fleurie ; cela répondra probablement en partie, déjà, à une question de M. BUCHET. Le cahier des charges a été finalisé et prévoit *a priori* l'étude d'une crèche de 60 berceaux, avec l'étude de transfert possible, dans les locaux de la crèche fleurie, du RAM, actuellement situé dans des locaux d'une grande exigüité. Tout cela va être pensé, puisque le cahier des charges est finalisé, et *a priori* nous devrions avoir les résultats au cours du premier trimestre 2019, ce qui nous permettra de chiffrer

l'opération et de voir quels partenariats et quels financements complémentaires nous pouvons solliciter.

Dans les autres informations, nous avons également lancé les travaux de la Maison des entrepreneurs. Plus précisément, c'est Vallée Sud - Grand Paris qui a lancé l'opération de réalisation de la Maison des entrepreneurs. Philippe RIBATTO en parlerait volontiers, mais globalement, c'est un lieu de ressources pour les porteurs de projet, les créateurs ou repreneurs d'entreprise, qui va être ouvert à côté du RER dans la Maison Boucicaut. Dès cet automne, reprennent un certain nombre de permanences, ainsi que la mise en œuvre de l'espace aménagé de *coworking*, avec des animations. L'ouverture complète du projet est prévue au printemps 2019.

Voilà les différentes informations que j'avais à vous donner.

Nous allons passer à l'ordre du jour. »

➤ CMS

1 – Adoption du projet de santé du Centre Municipal de Santé Simone VEIL

M. le Maire : « La parole est à Mme BULLET. »

Mme BULLET : « Merci, M. le Maire.

Le projet de santé du Centre Municipal de Santé Simone Veil date de 2011. Il convenait donc de le mettre à jour, car de nombreuses consultations ont été développées. Vous savez que l'Assurance Maladie ne rembourse que les consultations incluses et présentées dans ce projet de santé. Nous l'avons donc mis à jour. Je remercie d'ailleurs toute l'équipe, et notamment la directrice du Centre Municipal de Santé, Mme Imène DAOUADI, qui a mené un important travail de recherche.

Je ne sais pas si vous avez pris la peine de lire ce projet de santé, mais je trouve qu'il est synthétique, bien conçu ; il explique l'historique et la façon dont a été construit le diagnostic des besoins de la ville, en fonction du diagnostic local et de l'analyse des besoins sociaux, de la réalité du terrain et des données de l'INSEE. Suivent les modalités de fonctionnement du CMS, évidemment conformes à l'accord national signé par les organisations représentatives des centres de santé avec l'Assurance Maladie, ce qui est obligatoire. La dernière partie détaille les objectifs du CMS, les activités médicales et paramédicales proposées, nos perspectives et idées de développement. Nous en reparlerons peut-être plutôt lors de la délibération suivante, mais nous voulons notamment développer un conseil local de santé mentale, pour appréhender tous les problèmes qui touchent à la psychologie et à la psychiatrie dans un parcours global du patient.

Un travail est également mené sur l'ouverture de la santé du sport, avec la prévention santé sport. Je pense que l'on reviendra sur le conseil local de santé mentale, mais pour le reste, c'est-à-dire pour toutes les activités et nouvelles consultations, vous en avez déjà eu connaissance puisque cela est passé en Conseil Municipal. Nous avons ainsi développé la fabrication de semelles orthopédiques, les consultations médicales et paramédicales, en psychiatrie, en endocrinologie, en gynécologie, en maïeutique. La prévention est aussi en plein développement, notamment hors les murs ; au-delà des déplacements dans les écoles, nous essayons de faire un partenariat pour aller également dans les maisons de retraite, notamment pour ce qui relève de la santé dentaire. L'on s'aperçoit en effet que les personnes âgées ne voient pas le dentiste, surtout une fois qu'elles sont en maison de retraite, malheureusement. Les deux fauteuils dentaires ont été changés, et l'on est en train d'étudier un projet d'aménagement de local pour que les Fontenaisiens puissent faire une radio panoramique des dents sur place et ne soient pas obligés d'aller dans une autre commune. Évidemment, tout cela se ferait, comme à l'accoutumée, aux tarifs les plus bas possible. »

M. le Maire : « Merci, Mme BULLET, de souligner le souci que nous avons eu, depuis notre arrivée en 2014, de conforter et, à chaque fois que nous le pouvons, d'amplifier le rôle du Centre Médical de Santé, qui est un élément important, notamment pour les plus fragiles de notre commune. Nous sommes dans une commune qui, dans certains quartiers, concentre un peu de fragilité, nous le savons, donc c'est un élément très important et un choix assumé de notre équipe que de poursuivre et

d'amplifier cet aspect de la politique municipale, qui a un coût, et cela, je pense que l'on en parle à chaque Conseil Municipal, mais qui est un coût assumé qui n'a pas augmenté depuis 4 ans : en effet, nous avons à chaque fois joué sur les nouvelles consultations, en mêlant des consultations plus onéreuses à de nouvelles prestations qui rapportent un peu d'argent, de façon à ce que le bilan soit toujours neutre. Nous restons donc sur un coût relativement faible pour la collectivité et qui permet de rendre un service de grande qualité à nos concitoyens.

Y a-t-il des remarques ? M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Juste pour dire l'importance que nous portons au Centre Municipal de Santé, comme vous venez de le dire, et je crois que nous partageons des objectifs de développement tels que vous les avez évoqués, donc nous allons voter, bien évidemment, pour cette délibération. Nous avons quelques nuances sur les délibérations suivantes, parce qu'il ne faudrait pas qu'au Centre de Santé, nous financions en effet des opérations qui sont retirées ailleurs et qui sont au détriment d'autres publics. Mais nous le verrons au point suivant. »

M. le Maire : « Merci, M. BUCHET. Je vous propose de passer au vote. M. FREDOUILLE avait quelque chose à dire. »

M. FREDOUILLE : « Oui, merci, M. le Maire. Bien sûr, je vais voter pour, mais je voudrais quand même relever une espèce d'incohérence qui me gêne un peu.

J'ai bien lu qu'il y a mention de la prise en compte des aspects environnementaux dans la prise en charge de la patientèle, concernant notamment les pathologies respiratoires, comme les allergies et l'asthme, qui augmentent fortement ; c'est ce qui est marqué, et c'est très vraisemblablement la vérité. Mais alors, ce qui me gêne, c'est que, vous voyez, parallèlement, vous avez une volonté politique affichée pour augmenter la circulation automobile en centre-ville, notamment par deux mesures – mais il y en a sûrement d'autres – que sont la gratuité du parking du marché et le développement d'un parking à la Cavée. Si vous prenez ces mesures-là, ça veut dire que la circulation automobile en centre-ville, localement, va augmenter, ça veut dire que la pollution atmosphérique va augmenter, ça veut dire que les pathologies respiratoires vont augmenter. Autrement dit, ne croyez-vous pas qu'il faut d'abord limiter les causes avant de s'attaquer au problème ? Je remarque cette absence de logique environnementale. Ceci dit, bien entendu, je voterai pour, mais c'est ma remarque. »

M. le Maire : « Merci, M. FREDOUILLE.

Vous savez que je ne partage pas, sur le plan scientifique, tous les raccourcis que vous faites, entre les quelques voitures que nous allons retirer de la surface pour les faire stationner en sous-sol et leur impact sur les pathologies respiratoires de nos concitoyens. Mais cela dit, il est parfois des choses sur lesquelles nous réfléchissons un peu quand même, et notamment dans le cadre territorial, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous envisageons, en tant qu'innovation, de développer une application qui permettra d'informer tous ceux qui le souhaitent, mais en particulier ceux qui sont porteurs de pathologies respiratoires, de l'état de l'air, au temps T, sur le territoire. C'est un élément qui permettra à chacun, éventuellement, de tenir compte des alertes de pollution, qui parfois ne sont vraiment pas liées à la voiture ; je rappelle que la dernière grande alerte de pollution date du 17 juillet, à une période où la grande majorité des voitures n'était pas présente dans le centre de Fontenay, ni dans le centre de Paris. Donc les choses sont un petit peu plus complexes que vous ne voudriez le caricaturer. Très bien. Nous allons passer au vote, sauf si M. FAYE a quelque chose à annoncer, bien sûr. »

M. FAYE : « M. le Maire, pour vous donner un complément d'information, il existe depuis plusieurs années le site d'AIRPARIF, qui donne tous les jours l'état de la pollution de l'air, y compris les différents polluants. »

M. le Maire : « Merci de cette information, mais cela ne nous avait pas échappé, M. FAYE. »

M. FAYE : « Non, mais refaire, faire quelque chose qui existe déjà, je n'en vois pas l'intérêt ; ces informations, existent, vous pouvez le vérifier dès maintenant sur votre smartphone ou votre ordinateur, c'est immédiat. »

M. le Maire : « Je vous parle d'un système d'alerte personnalisé, pas du tout d'une analyse de la qualité de l'air, qui est très bien faite par AIR PARIF, qui nous fournira, d'ailleurs, les données. Très

bien. Je propose que l'on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée, je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter le nouveau projet de santé du Centre Municipal de Santé et autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter les moyens financiers relatifs à ce projet.

2 – Création d'une consultation de psychologue au Centre Municipal de Santé Simone VEIL

M. le Maire : « La parole est à Mme BULLET. »

Mme BULLET : « Merci, M. le Maire. La Caisse des écoles bénéficiait d'une subvention, entre 2005 et 2015, pour développer le projet de réussite éducative. Dans ce cadre, la Ville avait développé une consultation gratuite de psychologue au CMS. Ce financement a cessé fin 2017, mais nous avons décidé de poursuivre le financement du suivi psychologique des enfants déjà pris en charge, jusqu'à la fin de l'année scolaire, fin juin 2018, pour ne pas les pénaliser.

La Municipalité souhaite que cette action de santé financée par la politique de la Ville sur des crédits spécifiques puisse être préservée, sur un budget de droit commun de la Ville, afin de maintenir une offre de suivi psychologique pour les familles les plus en difficulté.

A donc été étudiée et chiffrée la possibilité de recruter un psychologue au sein du Centre Médical de Santé, pour 14 heures par semaine. Nous avons fait des études, toujours dans le même état d'esprit, qui est de calculer pour offrir toujours plus de services et de suivi aux Fontenaisiens, tout en maintenant le même budget. Entre 2005 et 2015, la subvention de l'État payait la psychologue ; désormais, nous n'avons plus de subvention, de sorte que nous devons trouver une solution. Le financement en soi repassera ultérieurement en délibération, mais je vous explique la solution que nous avons trouvée : sur 14 heures par semaine, 7 heures seront consacrées aux consultations gratuites pour les familles orientées par l'Éducation nationale, le RASED, la PMI, l'ASE ; le reste sera dédié à des consultations aux tarifs de 30 euros pour les Fontenaisiens qui ont une mutuelle et la Sécurité sociale et 15 euros pour les bénéficiaires de la CMU et de l'AME.

Le coût de ce scénario est estimé à 9 000 euros pour la Ville, compte étant tenu d'un absentéisme calculé à hauteur de 20 %, et d'une fréquentation de la consultation des bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle, de l'Aide Médicale d'État ou de l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé équivalente à 5 %.

Pour assurer un accès aux familles les plus dans le besoin, un parcours d'accès à la consultation gratuite sera élaboré et construit avec l'Éducation nationale, la Protection Maternelle et Infantile, la Direction de l'Éducation et le Centre Médical de Santé. Par ailleurs, des liens sont à établir avec le secteur de la psychiatrie de l'enfant, notamment le CMP de Bagneux et le pédopsychiatre en cours de recrutement.

Comme je vous le disais, ce que nous allons faire dans le cadre d'un conseil local de santé mentale, c'est revoir, au niveau général, l'aide, le suivi psychologique des personnes, en général, à Fontenay. Vous savez que l'on a déjà voté l'acceptation d'une consultation de psychiatre pour adultes, tout comme l'acceptation d'un pédopsychiatre ; cette psychologue viendrait donc conforter l'équipe, tout cela en relation avec nos partenaires, psychiatres et psychologues de ville, ÉRASME, psychologues scolaires, etc.

L'idée est de pouvoir coordonner la santé mentale et le parcours des personnes en difficulté, qu'il s'agisse d'enfants envoyés par le scolaire ou d'adultes ayant besoin d'un psychiatre, plutôt que de mettre un sparadrap en cas de problème, en les envoyant simplement chez la psychologue. Il y a une idée de parcours, dans un écosystème, dirais-je, de psychiatrie et psychologie, permettant aux personnes d'être diagnostiquées et orientées au mieux, et aux acteurs de travailler entre eux, de se connaître et d'orienter les patients. Cela ne concerne pas uniquement les enfants et répond notamment à l'une des questions soulevées lors de l'analyse des besoins sociaux, qui pointait

l'absence de coordination de ce parcours de santé. Nous allons donc essayer de la développer plutôt que de mettre du sparadrap sur les problèmes des familles. »

M. le Maire : « Merci, Mme BULLET, pour cet exposé. Y a-t-il des interventions ? Mme ZINGER, puis Mme BOURDET. »

Mme ZINGER : « Merci, M. le maire. Je salue la création de ce poste de psychologue, qui pallie en partie le désengagement constant de l'État en matière d'éducation : quasi-disparition des RASED, suppression du programme de réussite éducative, et maintenant, suppressions de poste, qui ont été annoncées. Mais ma satisfaction s'arrête là, car le nombre d'heures dévolues aux interventions du psychologue en milieu scolaire est bien décevant et totalement insuffisant. La psychologue financée par le programme de réussite éducative intervenait précédemment 14 heures par semaine ; son travail, dont l'utilité est incontestée, était salué et plébiscité par les parents et les enseignants, qui réclamaient une augmentation de ses heures d'intervention. En Caisse des écoles, M. LAFON nous avait promis que le dispositif serait au moins reconduit et que la Ville mettrait l'argent nécessaire. À l'arrivée, non seulement il n'y a pas d'augmentation du volume horaire d'intervention, pourtant nécessaire compte tenu des demandes et des besoins, mais de 14 heures, on passe à 7 heures par semaine.

Alors oui, les communes sont asphyxiées financièrement et les gouvernements successifs, qu'ils soient de droite, de pseudo-gauche ou ni de gauche ni de droite, mais en fait bien de droite, imposent l'austérité budgétaire aux communes et réduisent leurs compétences, ce qui diminue les services publics de proximité et éloigne les citoyens des centres de décision. Dans le cadre de cette austérité, des choix de priorité sont nécessaires ; ils doivent être faits, et pour nous, l'enfance, et notamment la prévention de l'échec scolaire, est une priorité, et nous préférons par exemple aider des enfants en difficulté, dont certains peuvent parfois perturber toute une classe, les aider à suivre une scolarité réussie, plutôt, par exemple, que de récompenser des bacheliers, certes méritants, mais déjà favorisés par leurs dons, leur capacité de travail ou leur milieu social. C'est un exemple de choix de priorité parmi d'autres.

L'argent public doit être utilisé dans l'intérêt du plus grand nombre, et je souligne que le budget qui serait nécessaire à financer 20 heures par semaine d'interventions de la psychologue, représenterait, en extrapolant vos calculs, environ 0,07 % du budget de fonctionnement.

Enfin, je voudrais savoir, vous l'avez sans doute fait, si vous avez construit un projet permettant d'obtenir des financements du Département, de la CAF, ou éventuellement de la Sécurité sociale.

En raison de la faiblesse des heures financées, nous nous abstenons sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci, Mme ZINGER. Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. Alors, j'ai entendu ce qui a été dit à propos de la psychologue ; il est clair que ce travail de psychologue a été très important les années précédentes et que nous allons donc voter pour ce projet, même s'il est modeste. En revanche, je voudrais rappeler que les besoins réels sociaux dans ce contexte-là font intervenir 3 pôles, si je puis dire. Vous avez cité le pôle "psychologues", le pôle "institutions" (RASED, PMI, etc.) et il y a le troisième pôle, qui est la prévention de la violence à l'école, et qui est très important. Nous avons financé, grâce à l'aide précédente, le poste dit "de communication non violente" ou "de communication positive", qui est au moins aussi important que le poste de psychologue, pas plus, pas moins. Nous avons la chance d'avoir deux personnes qui travaillaient tout à fait en bonne coordination, avec l'ensemble des institutions et je pense que ce partenariat-là – du type communication non violente, encore une fois, on peut le voir sous différentes formes – qui disparaît ici, de fait. Cela sera à reconstruire. »

M. le Maire : « Merci. M. LAFON, deux mots ? »

M. LAFON : « Je ne vais pas paraphraser ce qu'a dit Anne BULLET ; il est clair que si les choses ont été faites ainsi, c'est aussi en concertation avec tous les acteurs du secteur, et ce que l'on peut déjà vous dire, c'est que si l'on se rend compte que ce n'est pas suffisant, on en a discuté, nous ferons ce qu'il faut pour que l'on puisse ajouter des heures. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que nous nous trouvons dans un projet dans lequel nous voulons renouer le lien avec l'ensemble des acteurs sur ce secteur. Je ne vais pas vous faire un couplet sur les aspects de la difficulté de ce type de problème dans l'écosystème actuel ; on ne va pas faire ce débat, je pense que la presse s'en est emparée cet été, c'est vrai qu'il y a un certain nombre de difficultés, il faut les traiter, donc c'est ce que nous allons faire. Par ailleurs, outre les aspects de violence à l'école, il ne faut pas non plus dresser un tableau totalement noir de ce qu'il se passe, mais l'on sait très bien qu'un ou deux éléments peuvent poser de réels problèmes, et nous en avons, on en reparlera probablement tout à l'heure.

Il y a aussi un autre volet qui n'est pas cité, dans lequel nous sommes en train de faire un énorme effort, c'est le sujet de la parentalité. Parce que ce qui se passe, et on est en train de gérer un certain nombre de situations – quand je dis "on est en train", ce n'est ni l' élu, ni les services municipaux directement, ce sont les professionnels qui les traitent – on a des professionnels, dans l'écosystème, on a un partenariat qu'on est en train de redynamiser, donc je crois que je peux parler sous le contrôle du Maire qui le confirmera, si des moyens supplémentaires sont nécessaires, ils seront mis en œuvre. Nous ne sommes pas sur des montants, comme l'a dit Mme ZINGER, qui sont pharaoniques. En tout cas, il y a eu une concertation avec tous les acteurs, et le dispositif qui vous est proposé est le résultat de cette concertation. Il n'est pas le résultat, sorti du chapeau. Maintenant, on va voir ; vous savez que l'on peut expérimenter, avancer, revenir vers le Conseil Municipal pour faire évoluer les choses, et si besoin est, nous le ferons. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Il est évident que je ne peux que confirmer ; moi, je ne sais pas dire, comme cela, *a priori*, quel est le nombre exact d'heures nécessaires pour faire face au besoin fontenaisien, qui d'ailleurs est évolutif. Ce qui est sûr, c'est que la dame qui était en charge a été consultée à cette occasion – vous avez d'ailleurs salué sa valeur et sa compétence. Elle a validé ce projet, et bien évidemment, rien n'est inscrit dans le marbre ; si l'on s'aperçoit que cela est trop court, on mettra des moyens supplémentaires. C'est en effet, comme l'a souligné Mme BOURDET tout à l'heure, très important, car l'on voit bien que notre système scolaire est souvent très démuné, d'abord face à des situations aiguës qui traduisent à la fois des situations psychologiques difficiles, mais aussi des situations familiales, souvent d'ailleurs, qui sont difficiles. Il y avait besoin aussi d'avoir une entrée d'une consultation de psychologue accessible au niveau du Centre Municipal de Santé. Je pense que c'est un plus, c'est une chose que nous remettons en place, parce qu'il me semble que cela existait par le passé. En tout cas, je crois que nous recréons un écosystème, en tout cas, plusieurs types de réponses adaptées ; ensuite, nous modulerons les amplitudes horaires et l'effort financier qui les accompagne en fonction de la façon dont ça fonctionne. Mme LE ROUZES, qui est également concernée, par ses fonctions professionnelles, va nous en dire un mot aussi. »

Mme LE ROUZES : « Je vous remercie, M. le Maire. Effectivement, ce que je voulais souligner, c'est que je pense que la création de ce poste de psychologue n'a pas pour vocation de remplacer le dispositif qui était en place ; il le remplace en partie, avec le maintien de ces 7 heures de consultations, mais je crois qu'il a aussi pour vocation de diversifier l'offre. Cela me paraît vraiment important, parce que, je ne sais pas si c'est pareil dans tous les CMP, mais dans celui où j'exerce, dans les Yvelines, je dirais que la moitié des enfants qui viennent consulter sont des enfants repérés par l'école, en difficulté scolaire, mais l'autre moitié est constituée d'enfants qui n'ont aucune difficulté scolaire, et pour autant, ils peuvent aussi être en souffrance. Je crois donc qu'il ne faut pas focaliser uniquement sur le mode d'entrée à ces consultations de psychologue et je pense que la diversification de l'offre est également un gage du fait que tous les enfants en souffrance, les pauvres comme les riches, si je puis me permettre, puissent aussi accéder à une consultation. »

M. le Maire : « Merci, Mme ZINGER. »

Mme ZINGER : « M. le Maire, je voudrais... il me semble que la psychologue qui officiait 14 heures par semaine était utilisée à plein, et même... donc je ne vois pas pourquoi, tout à coup, il n'y a plus besoin que de 7 heures. »

M. le Maire : « Écoutez, le projet a été fait avec elle ; maintenant, en cas de besoin, rassurez-vous, nous ferons face. Je vous propose de passer au vote pour cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- De créer au sein du Centre Municipal de Santé une prestation de psychologie, visant à proposer des consultations gratuites à destination d'enfants repérés comme étant en difficulté et de consultations payantes pour tout public (adultes et enfants),
- D'autoriser le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer tous actes et documents y afférents.

[C. MARAZANO, F. ZINGER s'abstiennent.]

➤ FINANCES

3 – Modification des tarifs applicables au 1^{er} octobre 2018

M. le Maire : « Cette délibération, qui fait directement suite à la précédente, sera présentée par M. DURAND. »

M. DURAND : « Merci, M. le Maire. Écoutez, je ne vais pas répéter ce qu'a dit Anne BULLETT ; je rappelle simplement que les nouveaux tarifs – en dehors du cas des enfants qui ne paient pas, à juste raison – sont de 30 euros pour les Fontenaisiens, de 15 euros s'ils bénéficient de diverses aides médicales, et de 30 euros pour les non-Fontenaisiens. Tout cela s'inscrit dans un scénario de coût de 9 000 euros par an. Je n'ajouterai rien sur le coût de ces consultations psychologiques, tout ayant été dit.

Un autre tarif est modifié : il s'agit de celui du parking de la Halle aux comestibles. Le premier niveau pose des problèmes de gestion, en raison de la vétusté, voire de la défectuosité, du matériel et du mobilier. Accessoirement, ils sont cambriolés, actuellement, tous les 15 jours, puisqu'en deux ou trois semaines, on a déposé deux plaintes ; de plus, la fréquentation est trop faible. La Municipalité souhaite donc rendre le premier sous-sol de ce parking gratuit, le tout étant encadré par un régime de zone réglementée de stationnement à durée limitée. En revanche, les tarifs en deuxième sous-sol ne subissent pas de changement. De manière générale, les autres tarifs connus par la ville restent inchangés et l'ensemble de ces tarifs seraient appliqués dès le 1^{er} octobre 2018. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Bien, nous sommes un peu victimes du formalisme des délibérations sur les tarifs, qui fait que l'on mélange un peu des choses différentes. Nous allons revenir sur le règlement intérieur du parking de la Halle. Pour ce qui relève plus spécifiquement des modalités de fonctionnement de la Halle, je propose que nous en discutons à ce moment-là. Pour ce qui concerne les tarifs, je suppose que vous allez nous dire que c'est trop cher, M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Non, je ne vais pas dire que c'est trop cher. Sur les tarifs concernant la consultation, généralement, c'est vrai qu'on met un tarif un peu plus élevé pour les non-Fontenaisiens, dans la limite de la dépense marginale. Bon, là, on ne votera pas contre, ne vous inquiétez pas, mais voilà, le principe doit être retenu quand même, puisque ce sont les impôts des Fontenaisiens, qu'ils puissent contribuer aux services des Fontenaisiens, voilà. Puisque vous différenciez les deux... soit on ne les différencie pas, soit on les différencie, et à ce moment-là, il faudrait faire un peu plus cher pour les non-Fontenaisiens, voilà, bon, c'est le principe.

Sur le parking de la Halle aux comestibles, le principe qui avait été retenu jusqu'à présent, et c'était compliqué, c'est-à-dire que pour le fonctionnement, c'était l'utilisateur qui devait financer la dépense de fonctionnement. Je vois que vous proposez la gratuité ; c'est le contribuable qui va payer à la place de l'utilisateur. C'est un choix intéressant, on pourrait en discuter longuement, les deux peuvent se plaider, mais disons que le principe, et c'est une discussion que nous avons eue à l'époque, et je me souviens, même si le modèle économique du parking est très compliqué, même si l'investissement avait été fait et que c'était simplement le fonctionnement qui devait être pris en charge par l'utilisateur, c'était quand même l'esprit qui nous animait – je pense que Jean-Jacques FREDOUILLE aura des éléments de complément à ajouter. Voilà, donc le choix que vous proposez est de faire payer le contribuable à la place de l'utilisateur, c'est une discussion que nous pourrions avoir. »

M. le Maire : « D'habitude c'est le contraire, d'ailleurs, c'est plutôt la gauche qui fait payer le contribuable, et le centre et la droite l'utilisateur... mais c'est un peu les mêmes, quand même. Bien. Mme ZINGER. »

Mme ZINGER : « Je voudrais poser une question, justement à propos de cela. J'aurais voulu connaître le bilan recettes/dépenses de fonctionnement, si vous l'avez, et le bilan des places qui ont été supprimées en surface, ou qui vont l'être. »

M. le Maire : « Concernant le bilan des places qui vont être supprimées en surface, cela dépend à quelle temporalité l'on se place, parce que, d'abord, une grande phase de travaux va durer quand même près de deux ans ; ensuite, à terme, il y aura un nombre de places réduit en surface, que je n'ai plus exactement en tête. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « De toute façon, elles sont supprimées, celles-là, mais il paraît qu'elles n'ont jamais existé, donc vous voyez bien qu'on ne va pas les supprimer. »

Mme ZINGER : « Et le bilan financier ? »

(Blanc entre 00 :39 :11 et 00 :39 :23.)

M. le Maire : « Cela fera une quinzaine de places en moins. Voilà. Accessoirement, en fait, la vocation de ce tarif part d'abord du constat d'une large sous-utilisation du parking - 1, qui fait que, de toute façon, les rentrées sont maigres, et tout cela pour une complexité de gestion qui est assez coûteuse, puisque, notamment, l'appareil de paiement, comme vous avez tous pu le remarquer ici, est quand même régulièrement en panne, ce qui n'est d'ailleurs pas spécifique à Fontenay ; lorsque l'on se rend dans les villes voisines, l'on s'aperçoit que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Des coûts relativement élevés, une recette qui est extrêmement faible, et, en définitive, une espèce de situation – d'ailleurs soulignée par le groupe de travail des comités d'habitants, qui avait dit les choses avec un certain bon sens – finalement une forme de dissuasion à mettre sa voiture dans le parking souterrain par rapport à la surface, qui est gratuite.

Nous sommes donc en présence d'une situation un peu particulière, puisque l'on a un équipement qui est disponible, qui est vide, et finalement une espèce de dissuasion à y venir parce que, même si ce n'est pas très coûteux – ce n'était pas des tarifs très chers – malgré tout, en surface, c'est gratuit, donc il est évident que les gens préfèrent tourner en surface et ne pas venir dans le - 1.

Je crois donc qu'à un moment, il faut tirer les leçons de la situation : pas de recette, des coûts de fonctionnement majorés, et finalement des voitures en surface que l'on pourrait mettre dans un parking ; il nous paraît quand même assez logique d'en tirer des conclusions et de se dire que ce serait mieux si c'était gratuit. Nous en reparlerons dans la délibération suivante – je vais déflorer ton sujet, excuse-moi – mais à cela s'ajoute une petite incitation en termes de durée, de façon à ce que les gens aient quand même un intérêt à garer les voitures en sous-sol plutôt que de les laisser en surface. Tout cela est donc de nature à améliorer, à mon avis, qualitativement, le confort de l'espace public. Voilà la logique que nous avons suivie. »

Mme ZINGER : « On aura le problème du samedi matin, quand même. »

M. le Maire : « Pour le samedi matin, cela ne changera pas fondamentalement les choses parce que les gens qui viennent le samedi matin viennent faire leur marché ; ils restent le temps de leur marché et la durée ne changera pas forcément grand-chose. En revanche, des caméras existent et une vigilance particulière sera portée à la lutte contre les voitures-ventouses qui viennent polluer le fonctionnement.

Actuellement, les recettes sont d'un peu moins de 8 000 euros ; les dépenses sont de plus de 15 000 euros. Nous avons donc aujourd'hui un déficit de 7 000 euros. Au-delà du coût de la gestion, cette solution vise aussi la suppression de tous les incidents : aujourd'hui, un certain nombre de gens se retrouvent enfermés dans le parking parce qu'ils n'arrivent pas à payer, etc. Cela arrive souvent, quand même. Là, on va être entre 8 000 et 9 000 euros, et je trouve qu'en termes de confort et de logique d'aménagement urbain et de l'espace public, c'est quand même plus cohérent.

Peut-être aurais-je partagé votre préoccupation au moment où le parking a été créé, je n'ai pas de... ce n'est pas non plus une solution aberrante. Très bien. Y a-t-il d'autres remarques avant de passer au vote ? M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « Oui, alors, dois-je voter contre le tarif de la consultation du psychologue si je suis contre la gratuité du parking ? Comment je fais, là, vous allez me dire ? »

M. le Maire : « Vous faites NPPV, comme d'habitude ! (*Réactions*) Je ne crois pas qu'on puisse ... ah, j'ai le droit de faire deux votes, donc on peut faire deux votes. Nous allons donc voter une première fois. Ah, M. FAYE voulait ajouter quelque chose. M. FAYE. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Alors déjà, on l'a déjà souligné, on mélange dans la même délibération des carottes et des navets, et j'entends ce soir, vous venez de le dire, qu'on pourra voter séparément les deux tarifs, alors que dans un conseil municipal antérieur, vous avez refusé le vote séparé. Ne cherchons pas trop quelle est votre logique. »

Deuxième point, je pensais que dans le parallélisme des formes, quand vous avez indiqué quel était le coût pour la consultation du psychologue, 9 000 euros pour la Ville, il serait aussi intéressant, vous venez, je pense, de le dire, le coût du fait de mettre la gratuité du parking. En gros, le parking va coûter à peu près 15 000 euros à la Ville – je dis bien uniquement de personnel de gestion, car dans ces coûts-là, vous ne mettez pas l'amortissement du parking et là je peux vous dire, on n'est plus à 15 000 euros par an mais on dépasse allégrement les 100 000 euros par an, si on tient compte de l'amortissement sur 20 ans, Monsieur Le Maire, refaites vos calculs et donnez le coût réel annuel, amortissement compris du parking du marché couvert. »

M. DURAND : « Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais la tradition dans cette ville, et dans les comptabilités publiques des villes, c'est, à tort, de raisonner sans prendre en compte, en charge, les amortissements. Ça, c'est certain, parce que ces villes ne raisonnent que sur les flux d'encaissement et de décaissement, et ni sur les amortissements, ni sur les provisions. »

M. FAYE : « J'espère que l'expérience du parking public du marché couvert pourra servir à un autre cas dont on aura peut-être l'occasion de parler ce soir. »

Autre point aussi, le problème de fond, c'est de savoir quel urbanisme doit-on prévoir à Fontenay pour que justement ces problèmes de saturation de la voie publique par des voitures soient résolus ? Or, ce n'est pas actuellement en rejetant, en réduisant les possibilités de parkings privés, pour mettre les gens dehors, qu'on va arranger le système, et on va l'aggraver. Cette délibération ne va pas tout à fait dans ce sens-là. On votera pour cette délibération malgré toutes les réserves qu'on a faites. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. FAYE, je n'ai pas tout compris, mais j'ai retenu que vous alliez voter. Je vous propose de passer au vote. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Oui, alors, si vous pouviez intervenir une fois, vous signaler une fois au début du débat, et ensuite chacun... on peut clôturer, sinon on éternise des débats qui n'ont pas lieu d'être, puisque vous allez voter pour. Oui, M. GASSELIN, ajoutez un mot. »

M. GASSELIN : « Oui, juste un complément d'information. M. DURAND, vous avez évoqué que le coût pour la Ville de la consultation de psychologue serait de 9 000 euros, en tenant compte d'un absentéisme de 20 %, absentéisme de 20 % pour un coût de 9 000 euros estimé. S'il n'est effectivement pas utile de rompre une relation avec le patient, quelles solutions la Mairie compte-t-elle mettre en place pour faire diminuer cet absentéisme ? Merci. »

M. le Maire : « Écoutez, nous l'avons déjà fait, nous avons déjà répondu à cette question : nous avons mis en place des rappels par SMS. Après, les gens qui ne viennent jamais aux consultations qu'ils prennent, on finit par les dissuader de venir, voilà, ce sont les seules choses que l'on puisse faire. Mais en même temps, c'est toujours très difficile de priver des gens de soins s'ils expriment des besoins de soins. De toute façon, on est forcément un peu démunis, et on est forcément obligé d'en appeler à leur bonne volonté. Je propose de passer au vote. Pour la première partie de la délibération – nous parlons

des tarifs de la consultation de psychologue – qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité. »

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de fixer les nouveaux tarifs applicables au CMS à compter du 1^{er} octobre 2018, selon la grille ci-après.

	Fontenaisiens	Fontenaisiens bénéficiaires de CMUc, ACS, AME	Non Fontenaisiens
Psychologue	30,00 €	15,00 €	30,00 €

Les autres tarifs restent inchangés.

Ces tarifs demeurent valables tant qu'ils n'auront pas été modifiés par délibération.

M. le Maire : « Ensuite, pour les tarifs du parking, qui est contre ? M. FREDOUILLE. Qui s'abstient ? Mme SOMMIER et M. MERGY, son pouvoir. Je vous remercie pour votre approbation. »

- Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide de supprimer le tarif horaire pour le stationnement du niveau 1 dans le parking de la Halle aux comestibles.

Une zone réglementée sera créée par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Les autres tarifs restent inchangés.

Ces tarifs demeurent valables tant qu'ils n'auront pas été modifiés par délibération.

[A. SOMMIER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) s'abstiennent.]

[J.-J. FREDOUILLE vote contre.]

> PARKING

4 – Approbation du nouveau règlement intérieur du parking municipal de la Halle aux comestibles

M. le Maire : « Pour ce point, qui s'inscrit dans la continuité du précédent, la parole est à M. BIGRET. »

M. BIGRET : « Merci, M. le Maire. La délibération a été déjà largement déflorée, mais je vais quand même vous donner quelques informations complémentaires.

Le parking municipal de la Halle a été créé en 2011 pour 131 places, sur 2 niveaux. Comme vous le savez, le premier niveau est en stationnement à durée horaire, donc payant, nous venons d'en parler, et le deuxième niveau est en stationnement pour abonnés, complet en permanence, les rares résiliations étant largement compensées par les nouveaux abonnés.

L'objectif de cette délibération est de rendre gratuit et attractif le premier niveau, aujourd'hui sous-utilisé, sauf le samedi matin, sous forme de deux zones réglementées à deux heures et trente minutes avec disque dit européen, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2018, pour favoriser la fréquentation du centre-ville. Cela correspondra à 59 places ; 5 seront supprimées pour une boucle favorisant la circulation à l'intérieur du parking. Il s'agit de compenser la diminution du nombre de places de stationnement, liée à la rénovation et à l'aménagement du parvis de la Mairie et de la totalité de la place du général de Gaulle.

En termes de fonctionnement, je vais vous donner quelques indications qui ne sont pas forcément mentionnées sur le règlement intérieur qui est en votre possession. Les barrières sont conservées, les entrées et sorties se feront toujours avec un ticket. Le niveau sera ouvert de 7 h 00 à 23 h 00, et fermé le dimanche. Un marquage au sol correspondant aux normes de la zone réglementée et une signalétique interne et externe précisant les nouvelles dispositions seront mis en place. Enfin, le règlement intérieur qui est en votre possession, soumis à l'approbation du Conseil Municipal, détaille les règles d'utilisation dudit parking. Je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Je souligne le fait que nous augmentons les heures d'accès qui, aujourd'hui, étaient assez restreintes, et qui se terminaient à 20 h 00. Cela signifie qu'un certain nombre de Fontenaisiens, qui rentraient après 20 h 00 de leur travail, rencontraient des difficultés d'accès. En revanche, on continuera à pouvoir sortir à toute heure, comme c'est le cas aujourd'hui.

Y a-t-il des remarques complémentaires, sans refaire le débat que l'on a déjà fait ?
M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. Je voulais quand même préciser quelques points. La gratuité, comme je l'ai dit tout à l'heure, risque d'entraîner une augmentation de la circulation automobile dans le centre-ville ; c'est la volonté affichée, vous voulez redynamiser le commerce, donc il faut attirer les "bagnoles" en centre-ville. Vous savez, les parkings gratuits, ce sont des "aspirateurs à bagnoles". Partout. Alors à Fontenay, ce n'est pas une ville énorme, donc ça va être modeste, mais ça va fonctionner comme ça, et dans ces conditions, vous attirez les "bagnoles" en centre-ville et vous ne développez pas les transports alternatifs. Je ne peux donc pas être pour ce genre de situation. Vous incitez, tant qu'il y aura des places libres en surface ou dans le parking gratuit, vous incitez des citoyens à prendre leur voiture ! Si tout est complet partout, les citoyens prendront d'autres moyens pour venir en centre-ville, d'où une augmentation locale de la pollution atmosphérique, et d'où un nombre moindre de pathologies respiratoires, un point c'est tout. »

M. le Maire : « Merci, M. FREDOUILLE, de cette affirmation. Alors, nous, nous sommes à l'écoute de tous les Fontenaisiens, sans exception, également des gens qui prônent le développement de modes de déplacement alternatifs, notamment les cyclistes. Nous aurons bientôt l'occasion d'annoncer quelques mesures, d'ailleurs en collaboration avec VS-GP, pour favoriser l'utilisation du vélo, ça, c'est une chose, outre Vélib', et d'autres encore.

Deuxièmement, je vous rappelle les données implacables de la démographie : la population vieillit, tout le monde n'est pas capable de venir en centre-ville à vélo ou à pied, et il faut quand même que nous prévoyions que le centre-ville soit accessible aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer ou qui sont d'un certain âge. De plus, un centre-ville, comme son nom l'indique, est un centre, qui nécessite un peu de vie, un peu d'animation. Je crois qu'aujourd'hui, en tout cas – même si c'est le cas un jour, ça, c'est un autre débat – nous ne sommes pas en capacité d'interdire l'accès des voitures au centre-ville. D'une manière générale, nous essayons de faire les choses le plus intelligemment possible, avec une certaine mesure, et c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée. »

Le Conseil Municipal, **à la majorité absolue**, décide d'adopter le nouveau règlement intérieur du parking communal de la Halle tel qu'annexé à la présente délibération.
Le nouveau règlement sera affiché à l'entrée du parking et sera communiqué à l'ensemble des abonnés présents ou futurs.

[A. SOMMIER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) s'abstiennent.]
[J.-J. FREDOUILLE vote contre.]

➤ RESSOURCES HUMAINES

5 – Tableau des emplois – Création et suppression d'emplois

M. le Maire : « La parole est à M. AUBRUN. »

M. AUBRUN : « Merci, M. le Maire. Il s'agit d'une délibération ordinaire et usuelle dans toutes les Assemblées. Nous avons modifié un certain nombre d'emplois.

L'on note ainsi la création de :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet, en l'occurrence le recrutement d'un directeur de l'éducation ;
- 2 postes de médecin 1^{re} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet ;

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal.

Sont supprimés :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe, suite à un départ en retraite ;
- 2 postes d'attaché.

Cela aboutit à la suppression de 3 postes, pour un budget en diminution de 90 000 euros pour 2018. À partir de 2019, l'arrivée d'un dentiste supplémentaire va augmenter ce coût de 36 000 euros, en année pleine, mais je vous rappelle que le dentiste se fait payer, donc le coût est quasiment nul. La demande pour la patientèle de dentiste est très forte.

Je suis à votre disposition pour en parler et je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. AUBRUN. Y a-t-il des remarques particulières ? M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Vous avez passé un peu rapidement les suppressions de postes d'animateur, que vous justifiez dans votre délibération, et concernant l'ATSEM, ce qui correspond à des décisions personnelles, si j'ai bien compris, mais les besoins en ATSEM et en animateurs restent toujours importants. L'affichage de suppression de ces postes – trois d'animateur et un d'ATSEM – peut vraiment interroger. »

M. le Maire : « M. LAFON, un point sur ce secteur. »

M. LAFON : « Sur ce secteur, de toute façon, nous sommes tenus à un certain nombre d'obligations. Ensuite, quelques ajustements sont faits et dépendent de la composition des classes et des écoles. Il faut savoir qu'il n'y a pas que dans le tableau des effectifs ces postes qui sont concernés.

Dernière chose que je voudrais dire, là c'est un appel, c'est que nous avons une vraie difficulté, depuis la rentrée, de recrutement d'animateurs, justement ; ce n'est pas le tableau des effectifs qui pose problème, c'est que nous avons des difficultés, nous avons encore 4 postes disponibles sur lesquels nous devons recruter. Ce n'est donc pas un problème de tableau des effectifs, Pascal BUCHET le sait très bien, ce sont des cases qui ne sont parfois pas remplies, c'est l'ajustement qui est proposé ici.

Ensuite, il y a aussi le fait que, techniquement, des gens peuvent changer d'affectation ou de filière. Je ne sais pas si cela répond à la question, mais les ATSEM sont en nombre suffisant. D'ailleurs, nous en reparlerons peut-être à l'occasion, mais nous allons probablement renforcer à certains endroits. Je pense qu'il faudra avoir un débat, parce que nous avons aussi des classes ULIS, qui accueillent un public en difficulté, et là, on peut dire carrément que le désengagement de l'État ne nous facilite pas la vie, mais c'est un autre sujet. »

M. le Maire : « Merci pour ces précisions. Je propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

De la création :

- D'un poste d'attaché principal, à temps complet,
- De deux postes de médecin de 1^{re} classe, à temps complet,
- D'un poste d'adjoint technique, à temps complet,
- D'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe, à temps complet,

De la suppression :

- D'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe,
- De deux postes d'attaché,
- D'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe,
- D'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles Pal 2^e classe,
- De trois postes d'animateur.

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	15	0	14	0
Attaché principal	4	0	5	0
Attaché	20	0	18	0
Médecin de 1 ^{re} classe	3	3	5	5
Adjoint technique	125	0	126	0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	27	0	26	0
Agent spécialisé des écoles maternelles Pal 2 ^e classe	7	0	6	0
Animateur	17	0	14	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e classe	22	0	23	0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2018, chapitre 012.

6 – Modification du régime indemnitaire des Éducateurs de Jeunes Enfants (filière médico-sociale)

M. le Maire : « La parole est à M. AUBRUN. »

M. AUBRUN : « Merci, M. le Maire. Il s'agit d'une délibération technique. En 2006, le régime indemnitaire a été défini suivant un processus qui s'est révélé faux et injuste. Les postes d'éducateurs de jeunes enfants, pyramidalement, se traduisent par une direction de la structure. Concernant les éducateurs de jeunes enfants, appelés EJE, les auxiliaires de puériculture et les agents auprès des enfants, il se trouvait que les EJE n'étaient pas à leur place et arrivaient derrière les auxiliaires de puériculture ; ce n'est pas du tout le même emploi, les EJE ayant des responsabilités nettement supérieures. Il a donc fallu rétablir cette hiérarchie. Nous avons donc décidé de réactualiser l'indemnité des 9 agents concernés, dont 3 occupent également un poste de directeur de crèche. »

M. le Maire : « Merci de ces précisions. J'ajoute que le coût est d'environ 15 000 euros en année pleine. »

M. AUBRUN : « C'est exact, cela représente 15 000 euros en année pleine, soit 3 500 euros pour 2018. »

M. le Maire : « Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide que la délibération susvisée du 17 mai 2006 est modifiée pour ce qui concerne les modalités d'octroi du régime indemnitaire pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant du cadre d'emploi des Éducateurs de Jeunes Enfants.

Sont modifiées les modalités d'octroi de l'Indemnité Forfaitaire Représentative de Sujétions et de Travaux Supplémentaires (IFRSTS) qui est attribuée de la manière suivante :

Grade	Montant moyen mensuel	Montant annuel de référence	Coefficient d'ajustement
Éducateur de jeunes enfants	79,17 €	950 €	1 à 7
Éducateur principal de jeunes enfants	87,50 €	1 050 €	1 à 7

L'IFRSTS n'est pas cumulable avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires et la prime de service.

Modulation

Évaluation "très insuffisant"	Évaluation "à améliorer"	Évaluation "conforme"	Évaluation "dépasse les exigences"	Évaluation "exceptionnel"
0	Taux moyen x 4	Taux moyen x 5	Taux moyen x 6	Taux moyen x 7

Les taux de base, les coefficients de grade et le coefficient de modulation définis par décret seront réévalués automatiquement en fonction des évolutions prévues par décret.

Les modulations individuelles des primes et indemnités (y compris celles versées mensuellement) résultent de l'évaluation et prendront effet en juin de l'année n suivant l'année évaluée (n-1).

Le régime indemnitaire est calculé en fonction du temps de travail (temps partiels et temps non complets) de l'agent et de sa présence dans les effectifs durant l'année n-1.

Par conséquent, un agent absent toute l'année ne perçoit pas de régime indemnitaire au titre de cette même période, en application de la règle du service fait.

Cette délibération prend effet le 1^{er} octobre 2018.

7 – Revalorisation du taux horaire de rémunération pour des vacations de psychologue au Centre Municipal de Santé Simone VEIL

M. le Maire : « La parole est à M. AUBRUN. »

M. AUBRUN : « Merci, M. le Maire. Je ne reviendrai pas sur le débat qu'ont lancé Mme BULLETT et M. le Maire, sur l'utilité d'un psychologue supplémentaire. La rémunération brute horaire est proposée à 23,50 euros. Il s'agit d'une mission de psychologue différente de ceux des crèches, ce qui justifie l'application d'un taux de vacation différent, un psychologue de crèche assurant le seul suivi des enfants, et non des familles. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Je vous remercie, M. AUBRUN. Y a-t-il des remarques particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de revaloriser le taux horaire brut de rémunération des consultations de psychologue proposées par le Centre Municipal de Santé à 23,50 euros.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2018, chapitre 012.

Cette délibération prendra effet au 1^{er} octobre 2018.

8 – Convention de mise à disposition de services entre l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses pour le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)

M. le Maire : « La parole est à nouveau à Mme BULLET. »

Mme BULLET : « Merci, M. le Maire. Dans sa séance du 21 novembre 2017, le Conseil de Territoire a décidé de déclarer d'intérêt territorial, au titre de la compétence "action sociale", le CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de Vallée Sud - Grand Paris, composé des antennes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff. L'organisation actuelle a été conservée grâce à cela. L'antenne de Fontenay contenait une coordinatrice de ce CLIC au sein du CCAS, qui a un bureau au sein du CCAS, et qui dépend de Vallée Sud - Grand Paris. Afin de permettre ce fonctionnement et que l'on continue de la même façon avec les 4 communes, qui ont chacune une coordinatrice, la Ville a signé une convention avec Vallée Sud - Grand Paris sur les conditions et modalités de mise à disposition notamment du bureau et des matériels (ordinateur, téléphone, voiture quand Mme LE DAUPHIN doit se rendre au domicile des personnes âgées). Un forfait annuel de 500 euros sera remboursé à la Ville pour dédommagement. Cette convention est passée pour une durée d'un an et pourra être reconduite jusqu'à fin décembre 2019. L'ensemble sera réévalué à cette échéance. L'intérêt était de conserver le système actuel, avec une coordinatrice par ville pour les 4 communes. Fontenay-aux-Roses peut donc garder sa coordinatrice dans les locaux du CCAS ; cette personne travaille en toute intelligence et en harmonie avec le CCAS, les dames du secteur du maintien à domicile. Pour nous, elle fait en quelque sorte partie du CCAS. Quand il y a des besoins d'aides financières aussi c'est important, parce qu'au niveau de la commission de secours, on peut aider les personnes âgées qui auraient par exemple besoin d'aides financières pour quelques heures de plus d'aide ménagère, etc. J'en rajoute un peu par rapport à la délibération en soi, mais c'est pour vous expliquer un peu le contexte. Je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Mme BULLET. J'ajoute un petit détail : au niveau territorial – puisqu'il s'agit d'une compétence territoriale – nous allons probablement essayer de développer un numéro vert unique, qui permettra d'être plus visible mais renverra vers les villes, et des formations pour le personnel, qui soient communes entre les différentes villes, ce qui permet de mutualiser les moyens de formation, ainsi que pour les aidants. En effet, les formations pour les aidants sont aujourd'hui d'autant meilleure qualité, si j'ose dire, qu'on a des moyens à mettre en commun pour choisir des prestataires de qualité. Cela est un avantage de mutualiser entre les différentes villes du Territoire. Mme SOMMIER souhaite ajouter quelque chose. »

Mme SOMMIER : « Bien sûr, je vais voter cette délibération ; je suis ravie que l'antenne du CLIC reste dans notre commune. La seule chose, c'est que je lis au dernier paragraphe que la convention passée pour une durée d'un an "pourra" être reconduite jusqu'au 31 décembre 2019. Je demande donc toute votre attention et toute votre bonne volonté pour que cela dure plus longtemps. Merci. »

M. le Maire : « N'en doutez pas. Le besoin ne va faire qu'augmenter, rassurez-vous. »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « Voilà votre mauvais esprit habituel, M. BUCHET. Très bien. Je vous demande de bien vouloir en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la convention de mise à disposition de services entre l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses pour le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), et autorise le Maire à signer cette convention et tous les actes afférents.

9 – Approbation du règlement intérieur des temps péri et extra-scolaires

M. le Maire : « Je passe la parole à M. LAFON. »

M. LAFON : « Je vais essayer de faire vite ; je pense que tout le monde a lu, en détail, le projet de règlement. La nouveauté est que, dans ce règlement, sont regroupés tous les anciens règlements, qui étaient un peu segmentés, à la fois pour les activités périscolaires, les activités extrascolaires, l'accueil du midi, etc. L'objectif est, d'abord, de faire en sorte que les relations entre les différents acteurs soient claires et pacifiées, et que chacun connaisse ses droits et ses devoirs. Ceci prend forme dans le contexte particulier, dont nous avons débattu en ces lieux, du retour à la semaine de 4 jours, mais aussi dans le contexte de l'approbation du plan éducatif de Territoire, que nous avons élaboré avec l'ensemble des acteurs et qui connaît un certain succès, depuis que les activités ont été lancées en début d'année. Comme tout règlement, il complète les textes réglementaires et précise des règles de fonctionnement et de bonne conduite sur les activités, la restauration scolaire, les temps péri et extrascolaires, les séjours, et précise les droits et devoirs de chacune des parties. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Y a-t-il des remarques ? Mme BOURDET puis M. FREDOUILLE. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. Nous souhaitons apporter deux amendements. Je vais d'abord proposer le premier, si vous le voulez bien, puis nous passerons au second après le vote.

Il s'agit d'un amendement concernant l'approbation du règlement intérieur des temps péri et extrascolaires. Cet amendement est présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen, c'est-à-dire Mme ALVARO, Mme BOURDET, M. FAYE, Mme FONTAINE-BORDENAVE et M. GASSELIN.

Le rapport de présentation est le suivant :

Ce projet de règlement intérieur liste dans son article 1 chapitre 2 les accueils de loisirs des mercredis. Dans cette liste, on constate que, sans aucune concertation avec les parents, en particulier lors de la préparation du PEDT 2018-2021, ni aucune discussion en Commission municipale, le nouvel Adjoint à l'enfance supprime, par rapport à l'an dernier, 2 accueils de loisirs des mercredis qui existaient depuis 2014 à la satisfaction des parents d'élèves.

Il s'agit de l'accueil de loisirs des Renards (en maternelle), qui accueillait l'an dernier 20 enfants, et qui est supprimé, et de l'accueil de loisirs de la Roue (en élémentaire), qui accueillait l'an dernier 120 enfants et est supprimé.

Le nombre d'enfants présents dans les écoles de la ville augmente, vous l'avez dit, de 40 enfants, par rapport à celui de l'année dernière. En conséquence, les accueils de loisirs restants sont surpeuplés, les conditions d'accueil des enfants dégradées, tant du point de vue du bien-être que du point de vue de la réussite éducative. Les familles seront amenées à chercher d'autres solutions, soit coûteuses, soit dommageables ; je pense à la télévision ou à la rue.

Il est désastreux que la recherche d'argent pour payer d'autres travaux se fasse au détriment du service public offert aux familles et à leurs enfants. D'où l'amendement proposé.

Alors bien sûr, on pourra discuter des raisons qui m'avaient amenée, lorsque j'étais en poste, à créer ces accueils de loisirs, par rapport aux raisons qui peuvent aussi être opposées, on en reparlera si vous le souhaitez, mais compte tenu de l'effet positif que nous avons constaté, je propose donc d'ajouter le considérant ci-après :

Considérant que, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires supprimant la matinée de classe du mercredi, l'offre en accueil de loisirs des mercredis doit être *a minima* maintenue en nombre d'enfants accueillis et, si possible, augmentée, mais en aucun cas diminuée, puisque le nombre des enfants des écoles de la ville augmente,

Modifier l'article 1 du chapitre 2 du règlement intérieur, en rajoutant, dans la liste des accueils des mercredis, l'accueil maternel des Renards, 26, avenue Raymond Croland, et l'accueil élémentaire de la Roue, 50, avenue Gabriel Péri.

Je vous remercie d'en délibérer et je demande un vote par appel nominal pour chacun puisse exprimer ses raisons. »

M. le Maire : « Merci pour ces précisions. Premièrement, le choix du moyen me surprend un peu. Oui, nous avons effectivement décidé de regrouper – la présentation est partielle, mais cela fait partie de la tradition des Conseils Municipaux – globalement nous avons regroupé certains accueils, effectivement, pour des raisons précises que M. LAFON va nous préciser.

Sur la forme, cela peut faire l'objet d'un débat, d'une motion ou d'une question ; en faire un amendement me paraît inutilement complexe et nuire à la clarté du débat. Votre appréciation de la qualité de ce que vous aviez mis en œuvre vous engage mais nous ne la partageons pas toujours. Sur le vote avec appel nominal, je vous propose de demander l'avis du Conseil Municipal. Je vous demande de voter préalablement sur le mode de scrutin. Le Conseil Municipal souhaite-t-il voter à main levée ou par un vote avec appel nominal ? Je pense qu'il n'y a pas d'obligation à faire un appel nominal pour ce type de délibération. »

Mme ZINGER : « Sur le vote avec appel nominal, je vote contre ; j'estime que, dans certains cas, c'est nécessaire, mais là, vraiment, on n'a pas besoin, chacun, d'expliquer notre vote. Chaque groupe peut le faire s'il le veut, mais individuellement, je ne vois pas du tout... je trouve que ce n'est pas de la démocratie, c'est de l'obstruction. »

M. le Maire : « Merci, Mme ZINGER. Je partage votre analyse. Je propose de voter. Qui est contre ce mode de scrutin, contre l'appel nominal pour cette délibération ? »

M. FAYE : De nombreux parents sont impactés par la fermeture de ces 2 centres de loisirs du mercredi, c'est pour cela que pensons qu'il est souhaitable que chaque élu explique son vote sur ce sujet.

M. le Maire : « M. FAYE, puisque vous êtes... Il faut que le quart soit pour ; si les trois quarts sont contre, c'est pareil, M. FAYE. Allez, je vais vous faire plaisir, parce que je suis un garçon extrêmement gentil ce soir, et patient, donc nous allons voter. Qui est pour l'appel nominal ? Il n'y a donc pas d'appel nominal pour cette délibération. »

Demande de vote nominal par le groupe Associatif et Citoyen : demande rejetée à la majorité absolue.

M. le Maire : « Pour ce qui concerne l'amendement et sur le fond, car c'est quand même cela le plus important, M. LAFON. »

M. LAFON : « Je remercie le groupe Associatif et Citoyen de l'intérêt qu'il porte à ce sujet, je trouve cela très bien. Je ne fais pas de commentaire sur la forme ; sur le rapport de présentation, je trouve qu'il faudrait tout dire. Il faudrait dire, en particulier, qu'aujourd'hui, les locaux destinés aux centres de loisirs dans ces écoles ne répondent pas aux conditions normales et correctes pour faire les choses.

Attendez, Mme BOURDET, vous avez eu le droit... non, de toute façon, vous ne répondrez pas, je ne veux pas dialoguer avec vous, donc vous ne répondrez pas. On va voter, et je dirai, moi, quelle est ma position.

La deuxième chose, c'est que nous avons une instance qui est la DDDCS, qui fait des visites, qu'elle nous a fait remarquer un certain nombre de choses.

La troisième chose, c'est qu'en apparence, la façon de faire les choses peut apparaître comme une bonne idée ; c'est souvent l'un des grands problèmes qui se posent, de savoir comment on qualifie une bonne idée. En tout cas, le fait de mettre les enfants de l'école maternelle de la Roue au centre de loisirs Pierre Bonnard et école du Parc, puisqu'ils sont accueillis dans les deux lieux, quand on discute

– pas uniquement avec les parents, les éducateurs et animateurs, mais aussi avec les enfants – est clairement pour eux plutôt positif. Alors, après, on peut toujours dire qu'on peut faire le bien des enfants, etc., mais la mixité qui est dans ce dispositif est une bonne chose.

Concernant l'école des Renards, et l'on pourrait avoir un débat un jour sur le faible effectif des enfants qui sont dans cette école, le fait de les avoir dans un autre centre permet aussi à ces enfants de croiser d'autres enfants et de faire d'autres types d'activités. Donc tout ça, c'est plutôt pas mal.

Le reste, c'est quoi ? C'est finalement un amendement dont je demande le rejet – je demande le rejet de cet amendement ; après, l'Assemblée se prononcera – un amendement qui, encore une fois, paraît être quelque chose de vertueux, en plus avec des choses dans la forme qui sont quand même désagréables... enfin, désagréables, c'est comme ça ! Finalement, si on ne veut pas qu'un dossier avance, il y a une bonne façon de faire, ça s'appelle de la polémique. Là, je ne vois pas pourquoi il y a de la polémique. Les enfants qui, aujourd'hui, sont au centre de loisirs Pierre Bonnard – au sujet duquel, d'ailleurs, il faudra que nous revenions sur un certain nombre de travaux d'amélioration prévus – sont bien mieux qu'ils ne le sont à la Roue ; quant aux enfants des Renards, ils sont, en tout cas de ce qu'ils en disent, très bien au centre de loisirs de la Fontaine. N'oublions pas non plus que ces enfants, puisqu'on parle de centre de loisirs, non pas maternel mais élémentaire, retrouveront les enfants des autres écoles quand ils seront au collège des Ormeaux. Donc c'est plutôt une bonne chose. Je propose donc le rejet de cet amendement. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Je crois qu'il ne faut pas confondre l'objectif et les moyens. L'objectif, c'est que tout le monde soit accueilli dans les meilleures conditions et en retire le maximum ; les moyens, c'est la façon dont on va organiser les choses, et ça, ça doit pouvoir évoluer, et l'on a bien vu que la tentative qu'on avait faite – qui n'était pas absurde d'ailleurs, sur le principe, c'est pour ça que nous ne nous y sommes pas opposés à l'époque – crée quand même aujourd'hui une forme d'isolement par quartier qui n'est pas forcément idéal. Je vous rappelle qu'effectivement, la DDDCS – Direction départementale déléguée de la cohésion sociale – définit un certain nombre de critères, à la fois sur le nombre minimal d'enfants, sur les conditions d'accueil, sur les critères de mixité sociale, et ces critères n'étaient pas réunis dans le dispositif que nous avons mis en place. Je crois que nous en tirons les conséquences avec, je pense, encore une fois, des moyens mis à disposition à peu près identiques, des conditions d'accueil à peu près identiques. Globalement, l'idée est que nous essayons de faire au mieux, et nous avons l'impression que c'est plutôt mieux en les regroupant. Certes, ce n'est pas un regroupement de tous les centres d'accueil, mais c'est quand même un regroupement significatif, de façon à ce qu'il y ait un vrai mélange, une vraie mixité, parce que je crois que c'est l'une des bases du bien vivre ensemble. Mme BOURDET voulait ajouter quelque chose, ensuite on passe au vote. Oui, M. BUCHET, bien sûr ; M. FREDOUILLE. Attendez, d'abord M. BUCHET et M. FREDOUILLE, parce que Mme BOURDET s'est déjà exprimée. »

M. BUCHET : « Je me souviens qu'il y a quelques années, le centre de loisirs Pierre Bonnard élémentaire avait des locaux insuffisants pour accueillir le nombre d'enfants qui, à l'époque, venaient, notamment le mercredi. Ça débordait, et c'est vrai que nous avons pensé à la fois à avoir une extension sur le Parc et nous avons pensé avoir une extension sur la Roue, et je crois, de mémoire, peut-être les Pervenches, à l'époque – en élémentaire, je parle en élémentaire. Donc, de deux choses l'une ; soit il y a maintenant un nombre d'enfants, le mercredi matin, qui a considérablement chuté, par rapport au cas d'il y a 4 ans, et probablement peut-être parce que le mercredi matin, qui était, avec les 4,5 jours, en école, était, de fait, gratuit pour les familles ; le fait de rendre le mercredi matin, avec les animations de centre de loisirs, comme auparavant, payant, a probablement fait chuter le nombre d'enfants le mercredi matin. Donc c'est la première question que j'aimerais poser, je ne sais pas, je ne connais pas le chiffre. Mais s'il y a le même nombre d'enfants accueillis en élémentaire, centre de loisirs, le mercredi matin qu'il y a 4 ans, les conditions d'accueil des enfants à Pierre Bonnard et au Parc resteront insuffisantes par rapport aux besoins, d'où la nécessité de maintenir un centre de loisirs élémentaire dans d'autres écoles, à des moments où il n'y a pas classe et où les locaux sont donc disponibles pour accueillir, dans les locaux hors classe, les enfants.

Pour la maternelle, le problème est un peu différent, mais je crois que si on veut réussir, et c'est ce que j'avais cru comprendre, quand vous aviez fait le choix de dire qu'on ne travaillerait plus à l'école le mercredi matin, c'est de valoriser cette plage du mercredi matin pour en faire un moment particulièrement important, dans le cadre des centres de loisirs, pour les enfants. Et c'est vrai que le souci de proximité est un élément important, et il est, si possible, très souhaitable qu'il y ait un accueil de loisirs maternel dans chaque école ou à côté de chaque école ; en tout cas, c'est la philosophie qui

pourrait nous animer, c'est pour ça que je pense qu'au-delà des considérants qui peuvent, certaines fois, être un peu polémiques, et je comprends votre réaction, je pense que sur le fond, les modifications et les propositions qui sont faites, c'est-à-dire de maintenir un centre de loisirs à l'école maternelle des Renards et de maintenir un centre de loisirs élémentaire, en dehors de Pierre Bonnard, qui déborde et débordera sauf s'il y a une chute du nombre d'enfants, sont souhaitables. »

M. le Maire : « Je note une convergence de plus en plus habituelle entre les positions de la première et de la seconde oppositions ! M. FREDOUILLE. »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « Mais vous avez admis, vous nous avez dit que la situation que vous nous aviez léguée n'était pas satisfaisante, finalement, puisqu'il y avait trop de monde dans les accueils de loisirs il y a 4 ans. »

M. BUCHET : « C'est pour cela que nous avons pensé créer l'élémentaire à la Roue. »

M. le Maire : « Oui, mais vous l'aviez pensé, seulement, vous ne l'aviez pas fait. »

M. BUCHET : « Non, mais ça débordait, et les conditions que vous rappeliez tout à l'heure sur le nombre d'enfants par rapport aux surfaces, il nous était demandé de créer un centre de loisirs élémentaire en dehors de Pierre Bonnard. »

M. le Maire : « C'est une chose de plus sur la longue liste des choses qui étaient sur le point d'être faites au moment où nous avons été élus. »

M. BUCHET : « Non, c'était exactement prévu. »

M. le Maire : « M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire, de me donner la parole, mais sur quoi on se positionne, sur l'amendement ou sur le règlement intérieur ? »

M. le Maire : « C'est vous qui l'avez demandée, M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « Je voudrais intervenir à la fois sur le règlement intérieur et sur l'amendement. »

M. le Maire : « Sur l'amendement, en l'occurrence. »

M. FREDOUILLE : « Sur l'amendement, moi je ne prendrai pas part au vote, parce que me balancer des amendements comme ça au dernier moment, alors que je n'ai pas pu prendre les avis des uns et des autres, je refuse. »

M. le Maire : « Merci. Un dernier mot de Mme BOURDET, avant de passer au vote, s'il vous plaît, parce que je pense que chacun s'est fait une idée. »

Mme BOURDET : « Le sujet est tellement important qu'effectivement il faudrait un vrai débat, ça, je souscris tout à fait. Si je demandais un vote nominal, c'est pour demander à chacun de donner réellement son avis (*Brouhaha de protestation.*) Non, mais ce n'est pas du tout un esprit polémique, c'est que le sujet est important, et je voudrais préciser deux choses.

Par rapport à ce qui est le souci de mixité, ça, j'en suis tout à fait d'accord, et la bonne réponse c'est de donner des locaux suffisants, d'abord, pour avoir un travail de qualité, et de veiller à faire des échanges, comme cela a été le cas, déjà, les années précédentes, c'est-à-dire que les enfants de la Roue et de Pierre Bonnard se rencontraient sur des projets communs, les enfants des Renards, des Pervenches et des Ormeaux (maternels) se rencontraient aussi sur des projets communs, le dernier en date étant le projet intergénérationnel avec la Maison Arcade ; par contre, lorsqu'on dit ça, il faut penser que le problème est exactement le même sur le temps scolaire, parce qu'on a toujours des classements d'écoles, dans la tête des gens, contre lesquels il faut lutter, et par exemple, en faisant avec M. RIBATTO, un travail de mémoire commun à l'école des Renards et l'école de la Roue, on

avait beaucoup plus travaillé, je pense, à ce brassage, que de le déclarer simplement dans le cadre des accueils de loisirs. Quant aux consignes DDCS, je sais qu'il y a eu beaucoup de réticence de la part de certains éléments, je dirais, extérieurs au périscolaire lui-même, c'est à nous de les convaincre, le cas échéant. »

M. le Maire : « Merci, Mme BOURDET. Chacun a pu, je crois, se faire son opinion. Nous allons donc passer au vote de cet amendement. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ; l'amendement est rejeté. Et NPPV, pardon. »

(Interventions hors micro.)

Amendement 1 : *Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN*

« Rapport de présentation :

*Ce projet de règlement intérieur liste dans son article 1 chapitre 2 les accueils de loisirs des mercredis. Dans cette liste on constate que **sans aucune concertation avec les parents**, en particulier lors de la préparation du PEDT 2018-2021, ni aucune discussion en commission municipale, le nouvel adjoint à l'enfance supprime par rapport à l'an dernier 2 accueils de loisirs des mercredis qui existaient depuis 2014 à la satisfaction des parents d'élèves.*

En maternelle : l'accueil de loisirs des Renards qui accueillait l'an dernier 20 enfants est supprimé

En élémentaire : l'accueil de loisirs de la Roue qui accueillait l'an dernier 120 enfants est supprimé

Le nombre d'enfants présents dans les écoles de la Ville a augmenté de 40 cette année. En conséquence les accueils de loisirs restants sont surpeuplés, les conditions d'accueil des enfants dégradées, tant du point de vue du bien-être que du point de vue de la réussite éducative. Les familles seront amenées à chercher d'autres solutions, soit coûteuses, soit dommageables (télé, rue).

Il est désastreux que la recherche d'argent pour payer les travaux de prestige du maire et de sa majorité restreinte se fasse au détriment du service public offert aux familles et à leurs enfants.

D'où l'amendement proposé :

Rajouter le Considérant ci-après :

Considérant que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires supprimant la matinée de classe du mercredi, l'offre en accueil de loisirs des mercredis doit être a minima maintenue en nombre d'enfants accueillis et si possible augmentée, mais en aucun cas diminuée, l'effectif dans les écoles ayant augmenté de 40 enfants cette année.

Modifier l'article 1 du chapitre 2 du règlement intérieur ainsi :

Rajouter dans la liste des accueils des mercredis :

Pour les ALSH maternels :

Les Renards : 26 avenue Raymond Croland, téléphone 01 43 50 59 51

Pour les ALSH élémentaires :

La Roue : 50, avenue Gabriel Péri, téléphone 01 41 87 66 93 »

Vote de l'amendement à main levée

Amendement rejeté à la majorité absolue ;

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à J.-M. GASSELIN), J.-M. GASSELIN, A. SOMMIER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), P. BUCHET, S. CICERONE votent pour.]

[C. MARAZANO, F. ZINGER s'abstiennent.]

[J.-J. FREDOUILLE ne prend pas part au vote.]

M. le Maire : « Je crois qu'il y avait un deuxième amendement, Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « J'ai un deuxième amendement à proposer. Alors, pourquoi sous forme d'amendement, parce que quand nous avons une expression au Conseil Municipal, cela nous permet

de prendre le temps, même si ça reste un temps très modeste par rapport aux enjeux, d'informer l'ensemble de nos concitoyens qui nous écoutent.

Donc il s'agit, dans le cadre de l'approbation du règlement intérieur des temps péri et extrascolaires, depuis de nombreuses années, les élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles de la Roue, spécifiquement de la Roue, ayant de la fratrie à l'école maternelle Scarron, peuvent rester gratuitement à l'école de loisirs élémentaire de la Roue les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 17 h 00, pour permettre à leurs parents ou à la personne qui en a la responsabilité, de venir les chercher à l'école après avoir récupéré leur fratrie à l'école maternelle Scarron, ceci pour permettre aux parents d'effectuer le trajet Scarron/Roue sans précipitation et en sécurité.

Alors ça, c'est un vrai problème, qui lui aussi mériterait un débat, c'est le fait qu'on a une école maternelle qui est disjointe de son école élémentaire.

De façon générale, les horaires de sortie des accueils élémentaires et maternels sont décalés : 18 h 00 en élémentaire, 18 h 30 en maternelle. À un moment où les mercredis payants remplacent les NAP gratuites, et pour simplifier la vie des parents, il serait souhaitable d'avancer vers une harmonisation des horaires. Dès à présent, il faudrait permettre à tous les élèves d'école élémentaire ayant de la fratrie en école maternelle d'être accueillis au sein des accueils périscolaires maternels aussi, en plus de ce que j'ai dit pour la spécificité Scarron, à partir de 18 h 00 après l'étude, parce que les accueils périscolaires maternels sont ouverts jusqu'à 18 h 30.

Le nombre de demandes n'est pas très important, mais il émane souvent de familles monoparentales, pour lesquelles cette demi-heure d'écart est un vrai souci. D'où l'amendement proposé :

Rajouter les considérants ci-après :

Considérant que la mission de la Ville est de simplifier la tâche des familles en leur permettant de reprendre leurs enfants après l'école dans de bonnes conditions ;

Considérant que la Ville doit permettre aux familles de reprendre leurs enfants fréquentant le même groupe scolaire en une seule fois quand ils ont des enfants à la fois en maternelle et en élémentaire ;

Modifier l'article 2 : modalités d'accès, du chapitre 2 du règlement intérieur :

Rajouter à la fin de cet article les deux paragraphes suivants :

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles de la Roue (Roue A et Roue B) ayant de la fratrie à l'école maternelle Scarron peuvent rester gratuitement à l'accueil de loisirs élémentaire Roue les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 17 h 00 ;

Les élèves en école élémentaire ayant de la fratrie en école maternelle peuvent être accueillis au sein des accueils périscolaires maternels à partir de 18 h 00 après l'étude.

Je résume : l'idée est de faciliter, pour un certain nombre de familles qui en ont vraiment besoin, un accord sur les horaires de fermeture en élémentaire et maternelle ou de trajet entre l'école spécifique Scarron et les élémentaires. »

M. le Maire : « Alors, Mme BOURDET, merci. Moi, ce que je voudrais dire, c'est que je rejoins un peu la remarque qui a été faite par M. FREDOUILLE tout à l'heure, c'est-à-dire que ce sont des problèmes d'organisation extrêmement pratico-pratiques. Je ne suis pas du tout hostile à ce que l'on fasse cette modification, si elle est effectivement dans l'intérêt des familles et si elle est techniquement possible. Mais faire cela en Conseil Municipal, sans connaître le nombre de personnes concernées, dans quelles conditions, combien de membres du personnel communal cela concerne éventuellement, quelles responsabilités cela engage, bref, il y a toujours un minimum d'expertise à avoir ; on ne fait pas les choses de façon, je dirais, aussi amateur, excusez-moi, mais franchement, vous nous l'auriez passé deux jours avant, on aurait pu l'expertiser et on l'aurait accepté, mais là... Sur le principe je suis pour, mais globalement, je suis désolé, on ne fait pas ça comme ça. M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « Écoutez, je suis bien obligé de dire que je suis entièrement d'accord avec vous. Je vais dire au groupe Associatif et Citoyen qu'il y a un travail en commission qui peut se faire ;

pourquoi ne faites-vous pas ce genre de choses en commission, plutôt que de parler pendant trois heures en Conseil Municipal et de perdre son temps ? Non, mais laissez-moi parler, M. FAYE ! Simplement, allez en commission et faites vos propositions en commission, ce sera aussi simple, bon sang de bonsoir ! »

M. FAYE : « M. le Maire ; M. FREDOUILLE, je vous réponds que j'étais justement à la commission pour les écoles, j'étais présent, mais il faut savoir que le Maire-adjoint en charge de l'Enfance était absent. Comment voulez-vous parler d'un problème quand celui qui est en charge ne vient même pas à la commission ! »

M. le Maire : « Mais il est représenté, il est représenté, il est représenté. »

M. FAYE : Aucune élu présent de la majorité connaissait ce dossier

M. le Maire : « Et alors ? Mais vous savez, M. FAYE, M. FAYE, votre épouse n'était pas là, et globalement elle a parlé d'éducation quand même, donc on est capable de se représenter ! Vous représentez quasiment tous les membres de votre groupe et vous ne voulez pas que nous puissions nous représenter, entre les membres de la majorité, c'est bizarre, ça ! M. LAFON. S'il vous plaît, un peu de silence. »

M. LAFON : « Encore une fois, je vais me faire un malin plaisir, et je remercie encore Michel FAYE pour tout l'intérêt qu'il me porte, c'est vraiment extrêmement touchant, j'en suis foncièrement touché, je suis bouleversé ! »

M. FAYE : Monsieur Le Maire-adjoint à l'enfance répondez sur le fond.

M. LAFON : « Non mais M. FAYE, M. FAYE, votre façon de faire est quand même assez déroutante. Alors, je n'étais pas en commission pour des raisons professionnelles, ce qui peut arriver. Ceci étant, sur ce sujet, je demande, si vous en êtes d'accord, qu'on repousse cet amendement, qu'éventuellement on le vote ou qu'on fasse une modification du règlement intérieur, mais attention. Je pense que le droit d'amendement, dans une Assemblée, est un droit fondamental. Simplement, il y a des méthodes, il y a la manière ! Un amendement qui modifie certains équilibres – et il faut qu'on regarde aussi la capacité que l'on a à faire, et peut-être des aspects légaux – ne peut pas se traiter sous le manteau. Alors moi, ce que je propose, l'avis que j'ai envie de donner, si on me le demande, mais comme on ne me le demande pas, je le donne, c'est que nous reportons cette discussion et qu'éventuellement, au prochain Conseil Municipal, nous puissions vous donner une réponse.

Maintenant, sur le procédé général, qui est de dire "gnangnan, il n'est pas là, truc truc, machin truc", etc., bon, c'est ridicule, et moi, personnellement, je ne suis pas à l'école maternelle ! Je ne suis pas professeur agrégé, bien sûr, je m'incline devant votre grande... mais personnellement, je ne me permettrais pas de faire les remarques que vous faites ; deuxièmement, je ne me permettrais pas d'avoir l'attitude que vous avez, qui consiste à venir dans un Conseil Municipal déposer des textes qui peuvent dénaturer complètement, et les aspects d'équilibre, et les aspects financiers, voire des aspects juridiques, tout ça, juste pour faire ce que j'appellerai une manipulation. »

M. le Maire : « Bien, je vous propose de s'en arrêter là. Je vous ai dit quelle était la position, *a priori* générale, de l'équipe. Nous ne sommes pas hostiles à cette modification, qui effectivement est dans l'intérêt des familles, si elle est techniquement possible, ce que nous allons tranquillement vérifier. Je propose, si vous en êtes d'accord, que nous l'inscrivions au prochain Conseil Municipal, pour en débattre avec les éléments techniques nécessaires. Pas d'objection ? Je vous remercie. On arrête là, parce qu'on ne va pas y passer la soirée. »

M. FAYE : « Vous reconnaissez la justesse de notre proposition : vous pouvez voter notre amendement ».

M. le Maire : « M. FAYE, je viens de prendre un engagement clair. »

M. FAYE : Pourquoi alors ne pas voter notre amendement ?

M. le Maire : « Alors, s'il faut le refuser d'abord... »

M. LAFON : « Arrêtez votre cirque, vous ne trompez que vous-même ! »

M. le Maire : « M. FREDOUILLE a la parole. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. Je voudrais intervenir sur le règlement intérieur, si c'est possible. »

M. le Maire : « Je vous en prie. »

M. FREDOUILLE : « Juste pour une remarque, puisque je vais probablement voter pour. À l'article 1, sur la restauration scolaire, je lis que la Ville de Fontenay-aux-Roses propose, chaque semaine, un menu entièrement confectionné avec des produits issus de l'agriculture biologique, pain compris. Très bien, mais c'était peut-être novateur il y a 10 ou 15 ans, maintenant, ça devient minable. Ça devient minable ! Je demande qu'il y ait 100 % de repas issus de l'agriculture biologique. Qu'est-ce qui est plus important que la santé et la vie de nos enfants ? Rien ! Rien ! Donc je demande 100 % de repas biologiques dans les cantines. Je profite de ce règlement intérieur pour le dire, voilà. »

M. le Maire : « M. FREDOUILLE, rassurez-vous, il arrive parfois que nous nous rencontrons, sur un certain nombre d'objectifs. Deux fois dans la même soirée, ça m'inquiéterait presque ! Mais globalement, vous le savez, aujourd'hui, l'un des projets, je dirais, les plus techniquement complexes que nous menons en collaboration avec 3 autres villes, qui sont Bourg-la-Reine, Montrouge et Saulx, c'est d'agrandir notre cuisine centrale pour mutualiser la production de repas et, je dirais, gagner en capacité à faire à la fois des circuits courts et des repas biologiques. Il n'y a pas que des repas biologiques, parce qu'on sait bien que le bio, c'est une notion qui n'est pas toujours d'une grande clarté dans notre pays ; en revanche, que l'on ait des circuits courts est aussi un élément important, et je crois que nous partageons cet objectif, à la fois pour des raisons d'écologie, parce que nous avons le droit, aussi, d'avoir quelques préoccupations écologiques, mais aussi en termes de qualité et d'opportunité que cela peut offrir sur le plan pédagogique ; cela présente de nombreux intérêts. En tout cas, pour gagner en qualité, nous allons nous allier à 3 autres villes pour faire une cuisine commune. Vous voyez que cet objectif est poursuivi. Pour l'instant, notre cuisine a du mal à suivre, avec 2 000 repas par jour, c'est un peu insuffisant. »

M. FREDOUILLE : « Je demande à voir, bien sûr, mais à ce moment-là, je vais considérer que vous avez fait quelques progrès depuis votre je-m'en-foutisme de premier édile, il y a quelques années ! »

M. le Maire : « Non, M. FREDOUILLE, vous avez un peu sorti cette phrase de son contexte, c'était amusant, mais là, ça fait un peu vieux, c'est un peu ranci, comme plaisanterie, quand même ! Je vous retourne la plaisanterie.

Je vous propose de passer au vote. Soit on vote pour l'amendement... On va voter sur l'amendement, puisque vous voulez qu'on vote, c'est ça, M. FAYE ? Alors moi, je vous propose de voter contre, compte tenu du caractère précipité de cette présentation, mais encore une fois, je m'engage à le regarder de façon à le réintroduire, dès le prochain Conseil Municipal, parce que si c'est un plus pour nos concitoyens, je le soutiendrai bien volontiers. M. BUCHET, puis on arrête, parce qu'il va falloir qu'on y aille ! »

M. BUCHET : « Très court. Tout d'abord, je dis très amicalement à Michel FAYE que ce serait mieux d'avoir les amendements avant la séance du Conseil Municipal, parce que ça nous permettrait à tous de les regarder, de les étudier et d'avoir un avis.

Sur le premier point de cet amendement, à savoir l'école de la Roue et l'école Scarron, c'est quelque chose qui existe déjà, donc ce n'est pas une nouveauté ; c'est simplement d'inscrire ce qui existe déjà et qui est une facilité pour les parents. Concernant l'harmonisation entre 18 h 00 et 18 h 30, c'est un nouveau sujet, en effet, et moi j'y suis très favorable sur le fond, voilà. Mais en tous les cas, la première partie peut déjà être inscrite. »

M. le Maire : « Écoutez, je vous propose de faire comme on a dit : c'est-à-dire que sur la forme, moi, je ne peux pas accepter qu'à chaque Conseil, on arrive avec des amendements qu'on est obligé d'examiner dans l'urgence, sans avoir l'expertise des services techniques. C'est d'ailleurs un mode de

gestion d'une ville qui me paraît surréaliste ! Nous avons des services techniques et des services administratifs qui sont là pour nous assurer leur expertise. Considérer qu'on peut s'en passer, qu'on peut délibérer comme ça, sans prendre l'avis de ceux dont le métier est, justement, de sécuriser les choses sur le plan juridique et sur le plan technique, c'est presque insultant pour eux. Et c'est, de toute façon, une mauvaise gestion municipale. Donc moi, je prends cet amendement en bonne note, il y en a une partie qui existe déjà, nous allons essayer de mettre en place l'autre partie, et nous le proposerons à nouveau. Nous vous en laisserons bien volontiers la paternité, rassurez-vous, mais dans l'immédiat et compte tenu de la forme, je vous propose de ne pas l'accepter en l'état ce soir. Je vous propose de passer au vote, si vous en êtes d'accord. Oui, Mme ... »

Mme ZINGER : « Oui, moi je ne vois pas très bien, à partir du moment où on est d'accord avec l'amendement, comment on peut voter contre ! C'est quand même totalement illogique »

M. le Maire : « On reporte ! Moi, je suis désolé, je ne fonctionne pas comme ça. Moi, j'ai proposé de ne pas voter, voilà. M. FAYE veut absolument qu'on vote, sans avoir la sécurisation technique et juridique. Moi, je dis non ! »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Il y a une expertise à faire ! Il est reporté, pour qu'on puisse travailler sur les dossiers ! Ça suffit, de travailler comme ça ! »

Mme ZINGER : « On reporte, on reporte. »

M. le Maire : « Encore une fois, je précise que nous n'avons pas d'objection sur le fond. Oui, Mme BOURDET, mais après on y va !

(Interventions hors micro.) »

M. le Maire : « Je suis assez d'accord, c'est de l'obstruction, mais on sait bien. »

Mme BOURDET : « Appeler de l'obstruction alors qu'on fait une proposition, vous avez une conception bien particulière du débat démocratique.

(Interventions hors micro.)

Mme BOURDET : « La méthode c'est celle... »

(Interventions hors micro.)

Mme BOURDET : « La méthode est celle que nous donne le règlement, on fait avec. Oui, je préférerais qu'on puisse en parler plus tôt. Ceci dit, pour répondre à votre question qui me paraît aussi très importante, quand nous sommes dans l'opposition, nous recevons l'ordre du jour 5 jours ouvrables avant la date. Nous avons l'habitude, nous, de faire circuler entre, disons, nos 5 élus et les personnes qui nous soutiennent, l'ensemble des propositions d'amendement ou de vœu que nous faisons. Et je dois vous dire que oui, nous chercherions, nous aussi, très volontiers un moyen, pour avoir fini ce travail-là, on va dire quand le Conseil est le lundi, au plus tard le lundi soir, alors que, vous pouvez vous en rendre compte parce qu'il reste des coquilles, on a beau faire et beau dire, comme il s'agit d'un travail de fond sur des dossiers volumineux, pour lesquels nous devons demander des documents complémentaires, quelle que soit notre bonne volonté, ça n'est pas prêt avant le lundi après-midi. Je suis désolée, et ça, franchement, je pense que c'est quelque chose qui gagnerait à être modifié. Mais pour cela, il faudrait que nous ayons l'ensemble des documents suffisamment tôt et que, quand nous ne l'avons que 5 jours avant, nous ne soyons pas obligés d'aller par ailleurs, et là je remercie les services, et ce n'est pas du tout de la suspicion par rapport aux services, au contraire, parce que nous allons souvent demander les documents complémentaires qui sont cités, mais que ça prend du temps. Quand nous étions dans la majorité, nous avions les documents, on va dire, 3 semaines à l'avance, on avait le temps de réfléchir. Quand nous avons les documents 5 jours avant, ben oui, on travaille dans l'urgence. »

M. le Maire : « On n'était pas dans la même, à mon avis ! Bien, merci pour ces précisions. Très bien, écoutez, on ne va pas passer la soirée là-dessus, donc c'est un problème, encore une fois, de principe, donc moi je refuse de voter des amendements qui sont de nature technique partielle ; si vous

voulez qu'on vote tout de suite, je propose de voter, de rejeter cet amendement et de nous engager à l'examiner. Je ne pense pas qu'on puisse faire un vote de report, c'est pour ou contre, un amendement. »

M. LAFON : « Moi je fais un amendement sur l'amendement, qui propose le report de l'amendement. »

Mme BOURDET : « Ça, on est d'accord. »

(Brouhaha.)

M. le Maire : « Écoutez, on va arrêter ! (Brouhaha.) S'il vous plaît, on se clame, sinon je demande une suspension de séance ! On aura gagné du temps ! Merci. »

Cet amendement n'est pas acceptable en l'état, je vous propose de voter, je propose à la majorité de voter, et je propose le rejet de cet amendement, et je m'engage, en tant que Maire et Président de cette Assemblée, à ce que nous l'examinions et réintroduisons au prochain Conseil. Cela n'est pas soumis au vote, c'est moi qui m'y engage. Point.

Et donc je propose de passer au vote et vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ; il est rejeté. Je vous propose... et NPPV. Nous le prendrons en compte. Je précise encore une fois que nous le prendrons en compte et l'introduirons dans le règlement intérieur en temps utile. Merci de votre attention. »

Amendement 2 : *Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN.*

« Rapport de présentation :

Depuis de nombreuses années les élèves des écoles élémentaires de la Roue (Roue A et Roue B) ayant de la fratrie à l'école maternelle Scarron pouvaient rester gratuitement dans leur école les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h 30 à 17h pour permettre à leurs parents (ou à la personne qui en a la responsabilité) de venir les chercher après avoir récupéré leur fratrie à l'école maternelle Scarron. Cela permettait aux parents d'effectuer le trajet Scarron/Roue sans précipitation et en sécurité.

De façon générale, les horaires de sortie des accueils élémentaires et maternelles sont décalés : 18h en élémentaires pour les CE2, CM1, CM2 et 18h30 en maternelles et en élémentaires pour les CP et CE1. A un moment où les mercredis payants remplacent les NAP gratuites, et pour simplifier la vie des parents, il faut avancer vers une harmonisation des horaires. Dès à présent, il faut permettre à tous les élèves d'école élémentaire ayant de la fratrie en école maternelle d'être accueillis au sein des accueils périscolaires maternelles à partir de 18h après l'étude, les accueils périscolaires maternelles étant ouverts jusqu'à 18h 30.

D'où l'amendement proposé :

Rajouter les Considérants ci-après :

Considérant que la mission de la ville est de simplifier la tâche des familles en leur permettant de reprendre leurs enfants après l'école dans de bonnes conditions

Considérant que la Ville doit permettre aux familles de reprendre leurs enfants fréquentant le même groupe scolaire en une seule fois quand ils ont des enfants en maternelle et en élémentaire

Modifier l'article 2 : modalités d'accès du chapitre 2 du règlement intérieur ainsi :

Rajouter à la fin de cet article les 2 paragraphes suivants :

Les élèves des écoles élémentaires de la Roue (Roue A et Roue B) ayant de la fratrie à l'école maternelle Scarron peuvent rester gratuitement dans leur école les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h 30 à 17h.

Les élèves en école élémentaire ayant de la fratrie en école maternelle peuvent être accueillis au sein des accueils périscolaires maternelles à partir de 18h après l'étude. »

Votes de l'amendement 2 :

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à J.-M. GASSELIN), J.-M. GASSELIN, A. SOMMIER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), P. BUCHET, S. CICERONE votent pour.]

[P. RIBATTO, J.-M. DURAND votent pour.]

[C. MARAZANO, F. ZINGER, D. BEKIARI s'abstiennent.]

[J.-J. FREDOUILLE ne prend pas part au vote.]

M. le Maire : « Nous allons poursuivre par le vote de l'approbation du règlement intérieur. Je vous remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le point 9 est adopté. »

(Brouhaha de protestation.)

M. FAYE : « S'il vous plaît, M. le Maire, veuillez une procédure de vote correcte ! »

M. le Maire : « Point n° 10. »

M. FAYE : « ... sur le point 9, on a voté contre, veuillez prendre en compte notre vote. »

M. le Maire : « Point n° 10, "subvention exceptionnelle accordée à l'Établissement public administratif CCJL... »

M. FAYE : « Le groupe Associatif et Citoyen demande une suspension de séance ! »

M. le Maire : « Le rapporteur est M. LAFON. »

M. FAYE : « Nous avons demandé une suspension de séance. »

M. le Maire : « La suspension de séance dépend du Président ; je ne vous l'accorde pas. Merci. On avance. »

M. FAYE : « Monsieur le maire, cette suspension de séance est de droit, d'après le Règlement intérieur du Conseil Municipal »

M. le Maire : « M. LAFON a la parole. Merci, M. FAYE, ou alors vous voulez bien sortir de l'Assemblée. »

(Brouhaha.)

M. le Maire : « Eh bien oui, si vous ne voulez pas que le débat se poursuive, si vous voulez faire obstruction au débat, vous sortez ! »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « On n'a pas voté ! »

(Interventions inaudibles.)

M. le Maire : « Eh bien, vous avez voté pour ! »

M. FAYE : « Non, on a voté contre ! »

M. le Maire : « Ah, vous avez voté contre ! Donc vous avez voté ! Très bien. Donc le point est clos, merci. »

Le Conseil Municipal, **à la majorité absolue**, décide d'approuver le règlement intérieur des temps péri et extrascolaires,

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à J.-M. GASSELIN), J.-M. GASSELIN votent contre.]

10 – Subvention exceptionnelle accordée à l'Établissement Public Administratif CCJL (Centre Culturel Jeunesse et Loisirs)

M. le Maire : « M. LAFON a la parole. »

M. LAFON : « Il s'agit d'une délibération qui concerne le CCJL. Vous savez que, dans le cadre du projet éducatif de Territoire, il avait été affiché une vraie volonté de travailler avec des acteurs de terrain et des acteurs de proximité. »

(Blanc entre 01 :38 :27 et 01 :38 :33.)

M. le Maire : « Silence, je vous en prie. »

M. LAFON : « ...Avec des acteurs de terrain et de proximité. La nature des échanges est un peu différente selon ces types d'acteurs. Vous savez que le CCJL est un établissement public administratif ; dans le cadre des appels à projets, il a proposé un certain nombre d'actions, mais on ne peut pas le considérer, entre guillemets, comme un acteur, je dirais, non rattaché à la collectivité, d'une certaine manière, en tout cas on ne peut pas avoir une symétrie avec ce qui se passe pour d'autres acteurs qui ont postulé sur ces mécanismes.

Vous avez vu que dans la délibération, il est proposé, pour répondre aux projets qui ont été déposés et acceptés de la part du CCJL, de financer ces projets. Pour cela, nous proposons une subvention exceptionnelle de près de 11 000 euros pour cet établissement public administratif. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Y a-t-il des interventions ? Non ; pas de commentaire, donc je vous propose de voter. Mme SOMMIER, pardon. »

Mme SOMMIER : « Je voulais savoir si les projets sont gratuits pour les familles. »

(Blanc entre 01 :39 :45 et 01 :39 :53.)

M. LAFON : « Enfin, gratuit, c'est dans le cadre des activités qui sont dans le plan éducatif de Territoire, ça n'a rien à voir avec... La simple chose, c'est qu'il faut bien qu'on aide le CCJL à financer les intervenants qu'ils ont sollicités pour ces projets. »

Mme SOMMIER : « C'est l'établissement public administratif qui finance les gens qu'il recrute et les familles sont... »

M. le Maire : « Les familles n'ont pas de surcoût lié à ces activités. »

Mme SOMMIER : « D'accord, c'est ce que je voulais savoir. »

M. le Maire : « Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 640 euros pour l'année 2018 pour permettre la réalisation des projets culturels proposés par le CCJL dans le cadre du PEDT 2018-2021, et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes y afférents.

11 – Signature de conventions de subventionnement dans le cadre des appels à projet activités de découverte

M. le Maire : « La parole est toujours à M. LAFON. »

M. LAFON : « Il s'agit un peu d'un deuxième volet, qui concerne, comme je vous l'ai dit, non pas un établissement public administratif, mais des acteurs, entre guillemets, du secteur non public, associatif notamment. Nous avons eu, dans les appels à projet, plusieurs réponses. Une réponse – il faut les en remercier – de l'ASF, association sportive, qui a proposé un certain nombre d'ateliers, mais aussi

d'ESCRIME POUR TOUS et de l'association BRIDGE CLUB de Fontenay-aux-Roses, qui a aussi développé un projet.

Il est donc proposé de conventionner avec ces associations afin de financer ces activités. »

M. le Maire : « Très bien. Mme ZINGER, puis M. FAYE. »

Mme ZINGER : « Je voudrais poser une question à propos du club de bridge. Est-ce que c'est un professionnel de l'enseignement du bridge ? Parce que pour enseigner le bridge à des enfants, il faut quand même des qualités pédagogiques. Je voudrais également souligner qu'il est payé à peu près au même prix à l'heure que la psychologue, bon. »

M. LAFON : « C'est effectivement c'est une personne qui est un professionnel de l'enseignement du bridge, notamment avec une méthode qui permet de sensibiliser, d'éduquer les enfants au bridge, nous en reparlerons peut-être tout à l'heure, parce que je n'étais pas en commission, mais j'ai des acouphènes, je sais que mes oreilles ont sifflé, mais bien sûr, c'est un professionnel. D'ailleurs, je rappelle que nous avons, avec toutes ces associations, décidé, une fois que le premier cycle se sera déroulé, soit jusqu'à la Toussaint, de se revoir, pour voir si des ajustements sont nécessaires par rapport à ces différentes activités. »

M. le Maire : « Je crois que M. FAYE avait demandé la parole. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. D'abord, je tiens à remercier les services, qui ont fait diligence. J'ai demandé des pièces complémentaires pour cette délibération, »

M. le Maire : « Bon, très bien. »

M. FAYE : « Comment ça, non ? Attendez que je finisse : je tenais à dire simplement que j'ai demandé des pièces justificatives je les ai eu ce matin. Soit la matinée, juste, du jour du Conseil. Comment voulez-vous qu'on fasse des préparations à long terme quand on a les pièces le jour même ? »

(Interventions hors micro, inaudibles.)

M. FAYE : « Je rappelle aussi à M. le Maire, qu'il peut relire son règlement intérieur, quand le règlement intérieur, article 25 : quand une demande de suspension est formulée par un groupe, le Maire prononce la suspension de séance. Vous n'avez pas à choisir ou pas, de le faire ou pas. Prenez votre règlement intérieur, article 25, 3^e paragraphe. Merci, M. le Maire. Respectez au moins le règlement intérieur »

M. le Maire : « Vous êtes sensible à la majorité qui ne souhaitait pas cette suspension. Vous êtes un démocrate, M. FAYE, je crois. M. GASSELIN voulait intervenir. »

M. GASSELIN : « Une petite question sur le bridge. Pour quelle raison avez-vous décidé de proposer cette activité uniquement à l'école des Ormeaux ? Tout à l'heure, M. LAFON a évoqué la mixité sur l'école de la Roue, je trouve ça dommage de ne pas proposer ce genre d'activités sur les Pervenches, sur la Roue et sur le Parc. »

M. le Maire : « On ne peut pas tout mettre à la Roue, vous savez ; je sais bien, mais il en faut aussi pour les autres écoles. »

M. LAFON : « Je vais d'abord répondre à une question qui n'a pas été posée, qui est "pourquoi le bridge". D'abord, parce qu'il s'est trouvé qu'il y a eu un point de rencontre sur cette possibilité d'avoir un enseignant spécialisé pour les enfants ; ensuite, pour l'instant, il a été décidé que tout cela se mettait en place à l'école des Ormeaux, c'est pour les CM1-CM2, de mémoire, mais nous allons voir : s'il advient que cela connaît un certain succès, je suis assez partisan que cela se fasse ailleurs. La difficulté sera probablement, en revanche, de trouver de la disponibilité d'enseignants compétents, parce qu'effectivement, il faut que ce soit des enseignants compétents. Après, juste pour faire un peu... L'enseignement du bridge dans les collèges a démarré, je crois, en 1991, donc c'est assez ancien. C'est un peu expérimental de le faire pour des enfants de CM1-CM2. Évidemment, pour ceux qui connaissent le bridge, c'est un jeu intellectuel qui permet de développer plein de qualités, mais ce

n'est pas toujours complètement facile ; par exemple, les notions de probabilité, de statistique, je ne pense pas que les enfants de CM2 les aient, je pense que cela se voit plutôt après, mais il y a plein de choses qui comptent : savoir compter les points, la distribution des cartes, une stratégie, savoir raisonner, etc. Mais votre remarque, M. GASSELIN et cher collègue, est très pertinente ; je dis "pourquoi pas" ! »

M. le Maire : « Après, on aurait trouvé un enseignant pour la belote, on aurait pris de la belote, vous savez ! C'était un peu moins noble mais malgré tout, ça marchait aussi ! Très bien, je vous propose de pouvoir en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'approuver les conventions avec les associations retenues par le comité de sélection par lesquelles ces dernières s'engagent à développer les activités proposées dans les conditions définies par lesdites conventions ;
- D'accorder une subvention aux associations leur permettant de développer les activités prévues dans les conventions qui leur sont propres comme suit :
 - o ASSOCIATION SPORTIVE FONTENAIISIENNE : 10 150 euros,
 - o Association ESCRIME POUR TOUS : 2 625 euros,
 - o Association BRIDGE CLUB de Fontenay-aux-Roses : 2 800 euros ;
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget communal ;

Et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes y afférents.

➤ **SPLA PANORAMA**

12 – SPLA Panorama – Approbation des nouveaux statuts de la SPLA PANORAMA FONTENAY-AUX-ROSES – CLAMART

M. le Maire : « La parole est à M. BIGRET. »

M. BIGRET : « Merci, M. le Maire. La rédaction des nouveaux statuts de la SPLA PANORAMA, qui vous ont été remis, fait suite à l'évolution de cette structure, créée par les Villes de Clamart et de Fontenay-aux-Roses. La première actualisation des statuts, qui a eu lieu en mai 2017, concernait une augmentation de capital relative à l'entrée, comme actionnaire, de l'EPT VS-GP. La seconde modification, en mars 2018, concernait les cessions de part entre les collectivités actionnaires. Les mises à jour qui vous sont proposées aujourd'hui concernent :

- La dénomination sociale et le nom commercial : la dénomination de la SPLA sera "SPLA PANORAMA VALLEE SUD - GRAND PARIS". Bien évidemment, s'ajouteront certaines mentions légales comme le code NAF et le capital, par exemple.

Le nom commercial proposé est simplement "SPLA PANORAMA".

- Le point n° 2 de l'article 19, relatif aux pouvoirs confiés au Conseil d'administration, précisant la nature des conventions à examiner et à valider. L'ancienne rédaction précisait : "Il examine et valide toutes les conventions liées à l'objet de la société que la société souhaite signer." La nouvelle rédaction est : "Il examine et valide toutes les conventions portant sur les opérations que ses actionnaires souhaitent lui confier."
- Afin de renforcer les pouvoirs du Conseil d'administration sur les acquisitions et cessions financières, l'article 19 est complété ainsi : "Il examine et valide le co-contractant, l'objet, le prix de toutes les acquisitions et cessions foncières."

Il est donc demandé de bien vouloir autoriser le représentant de la Ville de Fontenay-aux-Roses de l'Assemblée générale de la SPLA PANORAMA FONTENAY-AUX-ROSES – CLAMART à valider les statuts

modifiés lors de la prochaine Assemblée générale de la SPLA PANORAMA FONTENAY-AUX-ROSES – CLAMART.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. BIGRET, pour cette délibération qui est assez technique et ne fait que suivre les adaptations légales qui nous sont imposées par le transfert de compétence de l'aménagement au Territoire. En l'absence de SPLA, nous n'aurions plus notre mot à dire, sauf dans le strict cadre du Territoire ; nous n'aurions plus d'accès direct aux aménagements. Grâce à cette Société Publique Locale d'Aménagement, que nous avons créée un peu avant la limite fixée par la loi, nous avons pu garder une forme de contrôle de l'exécution des opérations d'aménagement dans notre ville, via cette SPLA, ce qui est, je crois, une assez bonne chose ; sinon, cela rendrait beaucoup plus complexe les opérations d'aménagement qui avaient été prévues, notamment dans le cadre de la restructuration des Blagis ou des opérations d'aménagement concernant notre ville, d'une manière plus générale.

Je crois que Mme SOMMIER, M. FREDOUILLE, M. BUCHET voulaient intervenir, ainsi que M. FAYE. Merci. Mme SOMMIER. »

Mme SOMMIER : « Merci, M. le Maire. Lorsque vous avez créé la SPLA avec le Maire de Clamart, vous nous avez expliqué que c'était un outil stratégique pour permettre à la Ville de maîtriser les opérations foncières. Un outil tellement stratégique, d'ailleurs, que vous aviez choisi d'évincer toute la représentation de l'opposition dans cette structure. Un choix curieux, alors que vous vous vantez d'avoir fait progresser la démocratie à Fontenay. Avec ces évolutions, tout ce beau discours s'écroule comme un château de cartes. La Ville n'aura plus aucune maîtrise de sa politique foncière. Expliquez-nous, M. le Maire : est-ce que vous ne nous avez pas dit toute la vérité sur notre participation à cette SPLA, ou est-ce que votre position au niveau du Territoire pèse si peu que vous ne pouvez pas éviter une telle situation ? »

M. le Maire : « Merci pour ces propos que je pourrais qualifier de presque nauséabonds, de sous-entendus sur des choses qui seraient cachées, ou de mon incapacité à représenter la Ville, c'est extrêmement sympathique et d'un débat, je trouve, de très haut niveau. Moi, je crois que nous nous adaptons, Mme SOMMIER, à des lois qui sont faites par des Gouvernements que vous souteniez, je vous le rappelle, quand même. La Loi NOTRe, ce n'est pas nous qui l'avons créée, ce n'est pas nous qui l'avons écrite, et cette loi a commencé par supprimer la maîtrise de l'aménagement aux Villes, pour la transférer aux Territoires. Le seul moyen à notre disposition était une SPLA ; nous l'avons choisi, parce qu'il me semble que nous devons à nos concitoyens le fait de continuer à maîtriser les modifications importantes qui concernent leur ville. Ensuite, concernant les conséquences juridiques liées à l'application de la loi qui transfère la compétence au Territoire, nous sommes bien obligés de les subir aussi, donc nous nous y adaptons. Il reste que nous sommes dans une Société Publique Locale d'Aménagement, qui, certes, est majoritairement détenue par le Territoire, mais dans laquelle la Ville de Fontenay a une place tout à fait privilégiée, sachant que c'est d'ailleurs la seule SPLA du Territoire ; nous sommes fortement représentés, nous avons un représentant au titre du Territoire et le Maire de la Commune, ce qui nous permet quand même d'avoir une vision beaucoup plus claire de ce qui se passe chez nous. Après, le bilan d'activité de la SPLA est présenté annuellement, dans les Conseils Municipaux ; il le sera d'ailleurs au prochain Conseil Municipal, et vous aurez l'occasion de vérifier l'ensemble des opérations d'aménagement sur lesquelles la SPLA a travaillé, ainsi que son bilan financier, qui est assez largement excédentaire. Donc, voilà. Il y a une asymétrie nécessaire dans les premières opérations, parce que la Ville de Clamart, comme vous le savez, s'est lancée dans des opérations d'aménagement et de construction immobilière très différentes, en termes de volume et d'échelle, par rapport à nous, mais globalement, vous verrez qu'il n'y a absolument rien de caché, tout est transparent et tout est disponible. Voilà. Maintenant, j'assume complètement le fait d'avoir défendu les intérêts des Fontenaisiens dans cette affaire, et je trouve vos sous-entendus un peu déplaisants sur le plan du débat démocratique. M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Vous savez notre position, que nous avons défendue dès le départ de la création de cette SPLA, même si les statuts et les contextes juridiques ont évolué, nous avons été défavorables à cette création ; cela nous rappelait d'ailleurs, à Fontenay-aux-Roses, quelque histoire sur la SEM de Fontenay-aux-Roses, avec la Ville de Châtillon, qui a laissé des dettes importantes à la Commune. Nous avons pris position contre la création de cette SPLA, et nous avons d'ailleurs, notamment, souligné le fait que l'opposition n'y était pas représentée et que cela nous paraissait, au-delà même de l'utilité d'un tel outil, un problème démocratique. Nous allons donc voter contre ce soir, tout en... vous

soulignez le fait que, certes, l'Agglomération est partie prenante, majoritairement, mais quand on regarde les individus qui représentent l'Agglomération ou la Ville, vous êtes entre vous ! Vous restez avec le Maire de Clamart, en train de discuter des projets d'aménagement de la Ville de Fontenay-aux-Roses. »

M. le Maire : « Le Maire de Clamart n'est pas membre de la SPLA, en l'occurrence. Il est Président du Territoire. »

M. BUCHET : « Non, mais je veux dire en tant que Président du Territoire, vous discutez avec lui, j'imagine, très nettement, et tout cela se passe en dehors de notre Conseil Municipal, et c'est ce que nous dénonçons sur la question démocratique, indépendamment de la nécessité d'avoir des outils pour pouvoir aménager correctement la ville, voilà. Donc nous voterons contre cette délibération. Je tiens à souligner, en revanche, que, sur la page 27, je n'ai pas compris ce qu'était cet article 47 que vous nous proposez dans les statuts, puisqu'il semblerait qu'il y ait des représentants de la Ville de Fontenay-aux-Roses, par Christian BIGRET, Michel FAYE et Jean-Michel DURAND, donc je ne sais pas... »

M. le Maire : « Non, ce sont les membres fondateurs, c'est avant la modification. »

M. BUCHET : « Ah d'accord, et donc ils sont quand même dans les statuts ? »

M. le Maire : « Ils sont dans les statuts parce que c'est une modification des statuts, puisqu'ils sont fondateurs. »

M. BUCHET : « Voilà. Est-ce qu'ils ont droit à des jetons de présence ? »

M. Le Maire : « Non, ça a été supprimé, ça. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Écoute, moi, je n'ai jamais touché de jetons de présence. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « M. BUCHET, je voudrais juste vous dire, je pense qu'on ne va pas faire un grand débat là-dessus, chacun a ses positions, mais vous confondez encore une fois, volontairement, je le sais bien, les objectifs et les moyens. La SPLA est un outil, il n'y a pas plus de représentants de l'opposition dans la Direction Générale des Services à la Mairie de Fontenay que dans d'autres outils de même type. Tous les projets sur lesquels la Société Publique Locale d'Aménagement va travailler seront exposés dans cette enceinte et le bilan financier qui s'y rattache sera également exposé dans cette enceinte. Donc le contrôle démocratique de ce que fait la SPLA ne sera jamais démenti dans les années qui viennent et tout au long de son existence. Je ne sais pas si on peut, d'ailleurs, prévoir sa durée d'existence, compte tenu des variations de la loi qui, aujourd'hui, se produisent quasiment tous les 2 ans, mais en tout cas, en l'état actuel des choses, aucune opération ne peut être menée par la SPLA sans qu'elle ne soit d'abord exposée dans cette enceinte, pour ce qui concerne, en tout cas, la ville de Fontenay. De toute façon, dans le cadre de son bilan d'activités, toutes ses activités seront également exposées dans cette enceinte, comme bientôt, d'ailleurs, dans toutes les villes du Territoire. Donc de toute façon, la transparence, encore une fois, est totale. C'est un outil, après, voilà, il n'y a pas de raison supplémentaire de donner à l'opposition, qui par définition n'est pas aux affaires, des postes dans une structure de ce genre, qui est uniquement une espèce d'outil de management d'un certain nombre d'opérations qui sont décidées par l'Assemblée municipale, et sur lesquelles vous vous êtes exprimés. La rénovation des Blagis, vous vous êtes exprimés sur cette rénovation. »

M. BUCHET : *(Intervention hors micro.)*

M. le Maire : « Mais dans la première version, où nous n'étions que deux villes, moi je n'étais pas hostile au fait de mettre un membre de l'opposition, mais ça, ce sont des choses différentes. Globalement, vous me dites qu'il n'y aura pas de transparence ; si, il y aura une transparence. Moi, j'aurais préféré que l'opposition soit associée dans la formule initiale, mais aujourd'hui, à partir du moment où c'est le Territoire qui est majoritaire, on rentre dans une échelle qui ne permet plus ce

genre de surreprésentation d'une ville par rapport aux autres. En revanche, dans la forme initiale, je n'étais pas hostile à ce que l'opposition soit présente, parce que ce sont des opérations d'aménagement qui sont très importantes pour la ville, qui devraient, dans un monde idéal, dépasser un peu les clivages politiques – et d'ailleurs, au sein de mon équipe, je vous rappelle encore une fois que nous avons l'éventail de toutes les opinions politiques. Donc, pour ces opérations d'aménagement extrêmement importantes pour certains quartiers, il ne me paraissait absolument pas illogique d'avoir un membre de l'opposition. Maintenant, cela n'a pas été possible, c'est comme ça ; maintenant, on est passé dans une autre phase, qui est le transfert effectif de cette compétence au Territoire, qui fait que la SPLA a une autre échelle, où le Territoire détient quasiment 90 % des parts, donc on ne peut plus, effectivement, avoir ce type de représentation additive ; voilà, moi, je m'adapte, en fonction de l'intérêt des Fontenaisiens. M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « Eh bien, moi, je vais juste vous servir une phrase bien nauséabonde, puisque vous avez accusé ma collègue de dire un texte nauséabond. Les décisions, une fois de plus, s'éloignent des citoyens, complètement, complètement. On est en face d'une structure, d'un outil, d'une SEM intercommunale, qui a pour but de bétonner la ville dans son ensemble. Point. »

M. le Maire : « Vous êtes en plein fantasme, M. FREDOUILLE, excusez-moi. L'aménagement, on en fait toujours ; l'aménagement, on en aura toujours besoin dans une ville ! Justement, les seules opérations qui échappent à la SPLA sont les opérations de construction privées, parce que ces dernières ont un PLU, un document d'urbanisme de référence, et à partir du moment où elles n'empiètent pas sur l'espace public, elles n'ont pas à relever de la SPLA. Donc c'est tout le contraire ; ce dont on parle, c'est uniquement ce qui concerne l'aménagement. L'aménagement a une définition très claire : ce n'est pas la construction privée ! Quand vous construisez votre pavillon ou un immeuble, vous n'avez pas besoin de la SPLA. Vous n'en avez besoin que quand la modification d'un quartier ou l'aménagement d'un quartier va créer des besoins nouveaux qui font que l'espace public doit être adapté. C'est donc bien un outil au service d'une collectivité publique, et pas un outil au service d'une collectivité privée. Vous mélangez tout, je me doute bien que cela vous arrange, mais c'est quand même un peu simplet, ce que vous nous dites. Encore une fois, vous en jugerez au prochain Conseil, puisque nous aurons le bilan d'activités de la SPLA sur l'année qui vient de s'écouler.

M. FAYE voulait intervenir. »

M. FAYE : « Je vous remercie, M. le Maire. Eh bien, nous allons proposer un amendement qui, je crois d'ailleurs, pourra vous plaire. Donc un amendement à cette modification de statuts. »

M. le Maire : « M. FAYE... Vous savez bien que globalement... »

M. FAYE : « Est-ce que vous pouvez me laisser parler ? »

M. le Maire : « ... cette modification des statuts est formelle et commune aux deux villes et au Territoire, donc ce n'est pas recevable ! »

M. FAYE : « Je peux ? Je peux ? Merci, M. le Maire. Alors, rapport de présentation de cet amendement.

Dans cette SPLA, la Ville de Fontenay-aux-Roses avait initialement 300 actions sur 700. Elle en a aujourd'hui 32 sur 795, soit près de 10 fois moins, ce qui réduit considérablement les droits de notre Ville.

Ainsi, dans le projet de statuts soumis à approbation, on constate que la Ville de Fontenay, avec moins de 5 % des actions, sera la seule à ne pas avoir, le seul actionnaire à ne pas pouvoir convoquer une Assemblée générale si elle le juge nécessaire (cf. article 31 des statuts). Elle est aussi le seul actionnaire qui ne peut pas présenter à une Assemblée générale un ou plusieurs projets de résolution.

En effet, il faut au moins 5 % des actions. Or, je rappelle, vous proposez Clamart 6,04 %, Vallée Sud - Grand Paris 89,93 %, et Fontenay ce n'est que 4,03 %. Donc on ne peut même plus avoir les droits au moins minima que la Ville de Clamart.

De plus, pour une plus grande transparence, il est souhaitable que des censeurs soient effectivement nommés par l'Assemblée générale (cf. article 16).

D'où l'amendement proposé :

Rajouter les considérants ci-après :

Considérant qu'il est souhaitable que chaque collectivité puisse convoquer une Assemblée générale si elle le juge nécessaire et puisse faire des propositions de résolution lors d'une Assemblée générale ;

Deuxième considérant: Considérant qu'il est souhaitable qu'un ou plusieurs censeurs puissent assister avec voix uniquement consultative aux séances du Conseil d'administration pour une meilleure transparence des décisions, et puissent y donner leur avis.

D'où, on propose :

Compléter l'article 1 ainsi :

Article 1 :

D'approuver le projet des statuts modifiés de la SPLA PANORAMA FONTENAY-AUX-ROSES – CLAMART joint à la présente délibération avec les modifications ci-après :

Dans l'article 16 : création de 9 actions à acquérir par la Ville de Fontenay-aux-Roses pour que tous les actionnaires aient au moins 5 % du capital. Ça mettrait Fontenay à 5,10 %, ça coûterait 9 000 euros, pas plus cher que le parking gratuit.

Dans l'article 16 : remplacer l'expression "peut nommer" par "nomme".

Je crois quand même que tout le monde est d'accord qu'on ait des droits *a minima*, les 5 %, qui nous permettent de demander, en cas de gros problème, une Assemblée générale, et de pouvoir porter des résolutions. À moins de 5 %, on ne compte absolument plus dans cette société. Ça ne serait pas quelque chose d'énorme et je pense que nos villes voisines et le Territoire devraient, je pense, approuver ce changement mineur mais qui permet de rétablir des droits équivalents à la Ville de Fontenay par rapport à celle de Clamart. Enfin, je pense que tout le monde est d'accord, ça serait mieux qu'il y ait des censeurs, ce qui n'empêche pas la SPLA de fonctionner. Merci, M. le Maire, de votre écoute. »

M. le Maire : « M. FAYE, j'ai le regret de vous dire que, depuis 25 ans, vous fonctionnez de la même façon. Cela fait 25 ans que vous êtes autour de la table, je crois. Depuis 25 ans, vous faites des amendements de défiance ; vous êtes, en fait, principalement occupé à essayer de casser tous les projets des villes, successivement, d'ailleurs, ceux de mon prédécesseur comme les miens. Je vois bien que tout cela est une forme de déformation professionnelle, si j'ose dire, mais les choses ne fonctionnent pas comme ça, dans la vie ! Je veux dire, globalement, nous avons fait un pacte avec la ville de Clamart, qui est un pacte de confiance, avec un fonctionnement de société qui n'a pas besoin, qui est régie essentiellement par des règles coutumières pour ce type d'activités, et on peut réécrire tout ce qu'on veut sur un coin de table, encore une fois, ça ne fonctionne pas comme ça, c'est simpliste. Donc moi, je suis désolé, cet amendement est absurde. Franchement, globalement, la ville de Fontenay fait partie intégrante du Territoire, dont je suis le Vice-Président, au titre de la Mairie de Fontenay ; je suis présent aux Conseils d'administration, et globalement, aucune décision ne se prendra dans cette société sans que le Maire de Fontenay n'ait donné son accord, et c'est comme ça que ça fonctionne ! Alors, après, vous pouvez multiplier les gestes de défiance en nous expliquant qu'il nous faut 1 % de plus d'actions ou nommer des censeurs – ça dit bien ce que ça veut dire – pour assister, pour nous surveiller pendant le Conseil d'administration, mais c'est totalement délirant. Écoutez, moi, je ne peux que refuser cela, j'ai la charge de la gestion de la ville pour la mandature en cours, j'assume mes responsabilités, ce qui n'est pas souvent votre cas, d'ailleurs, je l'ai noté, quand vous étiez dans la majorité, et donc, j'assume, voilà. Je propose donc, mes chers collègues, que nous votions sur cet amendement proposé par le groupe Associatif. Explication de vote, oui. »

M. BUCHET : « Étant donné que nous sommes contre, en ce qui me concerne, contre les statuts modifiés de la SPLA PANORAMA, je ne peux pas approuver un amendement qui approuve les statuts modifiés. »

M. le Maire : « On est d'accord ; donc vous votez contre aussi, on est bien d'accord. Très bien. Donc je vous propose, écoutez, je pense que le groupe Associatif s'est déjà largement expliqué, chacun a pu se faire son opinion, nous allons clôturer le débat sur ce point, et donc je vous propose de passer au vote. Mes chers collègues, qui est pour cet amendement ? Non, c'est fini, on arrête, on avance, on ne va pas y passer la nuit. Qui est pour cet amendement ? Donc vous votez, très bien. Qui s'abstient ? Je vous remercie. L'amendement est rejeté. NPPV, bien sûr. C'est le nouveau parti de protestation des Verts, c'est ça ? »

Amendement : *Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN.*

« Rapport de présentation :

Dans cette SPLA, la Ville de Fontenay-aux-Roses avait initialement 300 actions (sur 700). Elle en a aujourd'hui 32 (sur 795), soit près de 10 fois moins, ce qui réduit considérablement les droits de notre Ville.

Ainsi, dans le projet de statuts soumis à approbation on constate que la Ville de Fontenay avec moins de 5 % des actions, sera la seule à ne pas pouvoir convoquer une Assemblée Générale si elle le juge nécessaire (cf article 31 titre cinquième des statuts). Elle est aussi le seul actionnaire qui ne peut pas présenter à une assemblée générale un ou plusieurs projets de résolution (cf. article 32 titre cinquième des statuts).

Rappel parts en pourcentage des 3 actionnaires :

Clamart	: 6,04%
Fontenay aux Roses	: 4,03%
Vallée Sud Grand Paris	: 89,93%

De plus, pour une plus grande transparence, il est souhaitable que des censeurs soient effectivement nommés par l'Assemblée générale (cf article 16 titre troisième)

D'où l'amendement proposé :

Rajouter les Considérant ci-après :

Considérant qu'il est souhaitable que chaque collectivité puisse convoquer une Assemblée générale si elle le juge nécessaire et puisse faire des propositions de résolution lors d'une Assemblée Générale

Considérant qu'il est souhaitable qu'un ou plusieurs censeurs puissent assister avec voix consultative aux séances du Conseil d'Administration pour une meilleure transparence des décisions, et puissent y donner leurs avis.

Compléter l'article 1 ainsi :

Article 1 :

D'approuver le projet des statuts modifiés de la SPLA PANORAMA Fontenay-aux-Roses Clamart joint à la présente délibération avec les modifications ci-après :

- *Dans l'article 16 : création de 9 actions à acquérir par la ville de Fontenay afin que tous les actionnaires aient au moins 5% du capital social et indiquer les nouvelles répartitions (Fontenay aux Roses : 5,10% (41/804), Clamart : 5,97% et VSGP : 88,93%)*

Dans l'article 16 remplacer l'expression « peut nommer » par « nomme ». »

Amendement rejeté à la majorité absolue :

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à J.-M. GASSELIN), J.-M. GASSELIN votent pour.]

[P. BUCHET s'abstient.]

[J.-J. FREDOUILLE ne prend pas part au vote.]

M. le Maire : « Alors, je vous propose de passer au vote de la délibération proprement dite, du point 12. Oui ? »

Mme BOURDET : « Je tiens à faire une mise au point. »

M. le Maire : « Si vous pouviez... oui. »

Mme BOURDET : « Vous avez expliqué que Michel FAYE présente des amendements et que cela vous dérange. Pardon. Je dois rappeler que sous la précédente Municipalité, il n'a fait aucun amendement, le dialogue était suffisant (*Brouhaha de protestation.*) pour que nous puissions travailler autrement que par amendement. »

M. FAYE : « C'était des vœux. »

(*Brouhaha.*)

M. le Maire : « Écoutez, je note que tout est possible, puisqu'on vous voit aujourd'hui vous rapprocher de M. BUCHET, ce qui est quand même assez extraordinaire ! »

M. BUCHET : « Non, mais je crois que c'est vrai, c'est vrai, mais nous avons nos nombreux désaccords. »

M. le Maire : « Très bien. Alors, je vous propose de passer au vote du point 12. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, le point est adopté. »

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue**, approuve le projet des statuts modifiés de la SPLA PANORAMA FONTENAY-AUX-ROSES – CLAMART et autorise le représentant de la Ville de Fontenay-aux-Roses aux Assemblées générales de la SPLA PANORAMA à accepter les modifications des statuts lors de la prochaine Assemblée générale de la SPLA PANORAMA FONTENAY-AUX-ROSES – CLAMART.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à J.-M. GASSELIN), J.-M. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI votent contre.]

➤ DSTM – AMÉNAGEMENT

13 – Autorisation de déposer un permis de construire à titre précaire pour l'installation d'un chapiteau de théâtre

M. le Maire : « Merci de faire le silence, s'il vous plaît. Nous avançons. La parole est à Mme GALANTE-GUILLEMINOT. Non, c'est un peu passé, là, comme son nom l'indique, le passé est le passé, vous voyez ce que je veux dire. Ni le temps passé, ni les amours ne reviennent, Monsieur. Vous voulez savoir quoi ? Le détail des votes ? »

M. FREDOUILLE : « Oui, s'il vous plaît. »

M. le Maire : « Eh bien, écoutez, on a compté ; après, il y aura un compte rendu, de toute façon, mais... »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Non, mais c'est parce qu'il y avait 2 NPPV, c'est ça ? »

M. le Maire : « Pardon, il est possible que... Qui était le deuxième NPPV, alors, pardon ? »

M. BUCHET : « La question concernait la délibération, ou l'amendement ? Parce que ce n'est pas pareil. »

M. le Maire : « Le point 12. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Non mais on a voté les 2 ! »

M. le Maire : « Je ne sais pas quelle est la question exacte ; il faut demander à M. FREDOUILLE, c'est lui qui pose la question, ce n'est pas moi ! »

M. FREDOUILLE : *(Intervention hors micro.)*

M. le Maire : « Oui, c'est très clair. »

M. BUCHET : « C'est ça, comme nous. »

(Interventions hors micro.)

M. BUCHET : « Ben, on a voté contre. »

M. le Maire : « Toute l'opposition réunie, unie ; toute l'opposition unifiée, pourrais-je même dire ! Non, je ne vais pas si vite que ça, vous savez ! Excusez-moi, mais... »

M. FREDOUILLE : *(Intervention hors micro.)*

M. BUCHET : « En revanche, sur le règlement intérieur, tout à l'heure, vous êtes allé un peu vite, je ne crois pas que le vote ait été vraiment effectué. »

M. le Maire : « Eh bien, écoutez, vous ferez un recours, c'est votre spécialité récente, donc... Alors, nous allons passer au point 13, sur le permis de construire à titre précaire, Mme GALANTE-GUILLEMINOT. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Merci, M. le Maire. Effectivement, nous nous devons de déposer un permis de construire à titre précaire pour l'installation d'un chapiteau de théâtre qui nous est apporté par les TRETEAUX DE FRANCE. Je dirais donc que nous entrons dans la cour des grands. Nous avons maintenant, dans la ville de Fontenay-aux-Roses, les TRETEAUX DE FRANCE en résidence, et ce sont vraiment de grandes portes qui nous sont ouvertes. Je suis sûre que ceux qui sont allés au premier spectacle, avec Robin RENUCCI, ont été séduits par la personne, par la politique culturelle qu'il amène, et on rentre dans le théâtre national, le théâtre avec un message, le théâtre pour tous, le théâtre vivant. Donc vraiment, je voulais me réjouir avec vous de cette très bonne nouvelle : les TRETEAUX DE FRANCE sont à Fontenay-aux-Roses, pour 6 mois, en résidence.

Ceci étant dit, avec un grand sourire, et je remercie Françoise ZINGER de m'accompagner dans ce bonheur de recevoir les TRETEAUX DE FRANCE à Fontenay-aux-Roses, nous allons passer aux choses techniques et à ce dépôt de permis précaire.

Nous allons poser un chapiteau qui fait 31 mètres par 25, propriété DES TRETEAUX DE FRANCE, qui permettra d'accueillir 290 personnes assises, 18 spectacles et 30 représentations, ainsi que le Noël, les Vœux du personnel et les Vœux aux personnes âgées.

Nous avons, bien évidemment, fait plusieurs simulations pour l'implantation de ce chapiteau. Comme tout un chacun, nous avons pensé que le parvis de la MMD pouvait être une bonne idée. Nous avons donc fait des simulations, mais le chapiteau, de l'avis des TRETEAUX DE FRANCE, ne pouvait pas être positionné à cet endroit, parce que trop étroit. Il n'était pas à sa place à la MMD. »

M. le Maire : « Ou alors il fallait couper des arbres ! »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Nous sommes donc passés à une autre idée, qui était les abords de la Maison de quartier. Encore une fois, nous nous sommes rendus sur place avec les TRETEAUX DE FRANCE et les services techniques ; les TRETEAUX DE FRANCE ont trouvé que l'espace était quelque peu pentu et ne permettait pas une installation confortable des TRETEAUX.

Nous avons finalement proposé le site du terrain d'entraînement de football synthétique sur la Coulée verte, ce qui a nécessité une autorisation auprès de la SNCF, que nous avons demandée, puisque

nous sommes sur l'emprise du tunnel du TGV. Nous avons également demandé l'autorisation du Conseil Départemental du 92, qui est propriétaire et gestionnaire de la Coulée verte.

Toutes ces investigations étant faites, je peux vous dire, si vous souhaitez encore plus de renseignements, que cette implantation se fera en un jour, qu'elle se passera le 6 novembre et que ce chapiteau sera installé pour 5 mois à Fontenay-aux-Roses. »

M. le Maire : « Merci, Mme GALANTE-GUILLEMINOT. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Mme FONTAINE-BORDENAVE, Mme SOMMIER, M. FREDOUILLE, M. BUCHET. Mme FONTAINE-BORDENAVE a la parole. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Je vous remercie.

(Blanc entre 02 :12 :52 et 02 :12 :59.)

Une nouvelle fois, votre présentation reprend les questions, le pseudo-dialogue... , cela ne tient pas. mais en faisant abstraction des arguments développés par les représentants Associatifs et Citoyens. D'où l'amendement concernant cette délibération (*Réactions*), présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen, et je vous remercie de prendre connaissance de notre amendement ci-après

Pour installer un chapiteau de théâtre de 490 mètres carrés, pour une durée prévue de 6 mois environ (de novembre 2018 à avril 2019), le Maire propose comme site un terrain de sport situé sur la Coulée verte à proximité du gymnase du Parc.

Ce site présente de nombreux inconvénients :

- Difficulté d'accès pour les véhicules ;
- Pratiquement pas de parking dans un rayon de 100 mètres ;
- Circulation de véhicules et de camions sur le revêtement fragile de la place de l'Église, refait récemment ;
- Circulation de véhicules devant les entrées des écoles maternelle Jean Macé et élémentaire Le Parc qui accueillent plus de 450 enfants et qui sont aussi centres de loisirs ;
- Rien n'est prévu pour les avant et après spectacles ;
- Accessoirement, on supprime temporairement l'usage d'un terrain de sport.

En choisissant ce site, commerçants, enfants, sportifs et amoureux du théâtre sont perdants.

Un autre site permettrait de supprimer tous ces inconvénients ; il s'agit de la partie nord de la place de Gaulle, où avait été installé le marché provisoire, de surface équivalente, pendant les travaux du marché couvert il y a quelques années. Jusqu'à preuve du contraire, il n'est pas pentu.

Ce site présente de nombreux avantages :

- Facilité d'accès, que ce soit à pied ou en voiture ;
- Le parking du marché couvert à quelques dizaines de mètres ;
- Tout est prévu pour les avant et après spectacles : restaurant, bar, pizzeria, salon de thé ;
- Cela vivifierait également le centre-ville et permettrait de conserver le terrain de sport ;
- En plus, cela permettrait de tester la proposition du bien-fondé de l'installation d'un théâtre, donnant sur la place de Gaulle, proposition portée par plus d'un demi-millier de Fontenaisiens.

En choisissant ce site, commerçants, enfants, sportifs et amoureux du théâtre sont gagnants.

D'où l'amendement proposé :

Rajouter le considérant ci-après :

Considérant qu'il est souhaitable que le choix du site d'implantation permette de limiter au maximum les désagréments et soit bénéfique pour le maximum de personnes,

Modifier l'article 1 ainsi :

Article 1 :

D'autoriser M. le Maire ou Mme l'adjointe à la Culture, la Communication, le Patrimoine historique et l'Esthétique urbaine à déposer une demande de permis de construire pour l'installation d'un chapiteau de théâtre sur la partie nord de la place de Gaulle. »

M. le Maire : « Merci, Mme FONTAINE-BORDENAVE. Comme l'a expliqué déjà, avec beaucoup de précisions, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, nous avons expertisé plusieurs emplacements possibles, dont celui de la place de Gaulle, mais il n'était techniquement pas possible. Ensuite, vous pouvez, encore une fois, mettre en doute la capacité des services à faire ce genre d'expertise, mais personnellement, j'ai l'habitude de faire confiance aux gens dont c'est le métier, et qui sont, en règle générale, des gens d'une grande compétence, et que l'on choisit pour cette compétence. Cette solution n'était pas possible, donc je n'ai pas pu la retenir; c'est aussi simple que cela. Cet amendement n'a donc pas lieu d'être et je propose de passer au vote directement sur cet amendement proposé par Mme FONTAINE-BORDENAVE, après quoi je continuerai à donner la parole sur la délibération aux personnes qui l'ont demandée. Mme ZINGER. »

Mme ZINGER : « Moi, je voudrais, je ne comprends pas très bien l'objet de cette discussion, alors que le dossier est déjà passé en commission de permis de construire. Il a été déposé ou pas, ce permis de construire ? »

M. le Maire : « Je vous précise que la commission des permis de construire donne un avis consultatif sur les permis de construire... »

Mme ZINGER : « Oui, mais il a été déposé, déjà ! »

M. le Maire : « ... que, formellement et administrativement, pour que le Maire soit autorisé à déposer un permis de construire, il faut que l'Assemblée municipale en délibère et lui donne cette autorisation. C'est l'objet de la délibération. »

Mme ZINGER : « Oui, mais c'est une régularisation, parce qu'il a déjà été déposé ! »

M. le Maire : « Il n'a pas été déposé ; il n'a pas été signé par moi, en tout cas. Il a été déposé mais pas signé, parce que je ne peux pas prendre l'engagement avant. C'est formel, on en a parlé en commission des permis de construire, en présence d'un représentant du groupe qui vient de prendre la parole, mais apparemment, c'est toujours la défiance ! On a déjà expliqué que ce n'était pas possible sur la place de Gaulle, mais ce n'est pas grave ; on revient à la charge et on dit "pourquoi vous ne le mettez pas sur la place de Gaulle" ; bon, écoutez, ce n'est pas possible.

Je vous propose donc de passer au vote sur cet amendement, en tout cas, et ensuite... »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « Non, mais après, je donnerai la parole à ceux qui l'avaient demandée avant de voter sur la délibération.

Concernant l'amendement, qui est pour ? »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « Pour l'amendement qu'on vient d'exposer. »

M. BUCHET : « *(Début inaudible)* pour les deux, parce qu'il faut que j'explique pourquoi. Tout d'abord, la vraie question qui nous est posée ce soir, c'est pourquoi faut-il un chapiteau pour remplacer le théâtre, de par le fait qu'il soit fermé... »

M. le Maire : « Vous pourriez en parler au moment de la délibération... »

M. BUCHET : « Non, parce qu'il faut que je m'explique là-dessus. »

M. le Maire : « ... pas sur l'amendement. »

M. BUCHET : « Non, mais attendez, ça, c'est la vraie question. »

M. le Maire : « On débattera de la vraie question après, alors ! »

M. BUCHET : « Il fallait faire, s'il y avait des travaux, il fallait les limiter à la période estivale, même en débordant un petit peu, on a fait la même chose pour le cinéma, et donc ça aurait évité d'avoir à louer et à se poser la question d'un chapiteau à mettre je ne sais trop où, voilà. Ça, c'est la question de fond, surtout quand c'est simplement, essentiellement la façade du théâtre qui est l'objet de travaux, et on y reviendra puisque j'ai posé une question sur les conséquences de ces travaux. Mais là, nous sommes aussi dans les conséquences de ces travaux, donc bien évidemment, personnellement, moi, je trouve ça vraiment choquant que vous envisagiez de mettre sur un terrain de sport ce chapiteau. Je pense que le chapiteau aurait pu être évité tout simplement. Maintenant que les travaux sont engagés et que le théâtre ferme pendant un an, c'est vrai que je préfère la position qui est proposée par Michel FAYE et son groupe que celle que vous proposez ce soir. »

M. le Maire : « La convergence est constante ! »

M. BUCHET : « Lorsque la question a été posée à nous-mêmes d'une Halle aux comestibles temporaire, nous l'avons mise à cet endroit-là et nous proposons, bien évidemment, dans ce cas-là, de pouvoir suivre la même démarche. Mais il aurait été souhaitable pour l'intérêt du théâtre et des Fontenaisiens de ne pas avoir besoin de ce chapiteau. »

M. le Maire : « Merci, M. BUCHET. On a compris votre point de vue, je vois que c'est un peu comme dans *La guerre des boutons*, à la fin, vous allez bien vous aimer, vous allez voir ! Je réitère donc ma proposition. »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « Vous voyez, au moins j'aurais été utile à une bonne œuvre, selon vous ! Je propose donc de voter sur l'amendement qui est proposé. Qui est pour ? Qui s'abstient ? NPPV ? Très bien. Il y a 4 NPPV, on est d'accord. Très bien. »

Amendement : *Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN.*

« Rapport de présentation :

Pour installer un chapiteau de théâtre de 490 m² pour une durée prévue de 6 mois environ (de novembre 2018 à avril 2019) le maire propose comme site un terrain de sport situé sur la Coulée verte à proximité du Gymnase du Parc.

Ce site présente de nombreux inconvénients :

- *Difficulté d'accès pour les véhicules*
- *Pratiquement pas de parking dans un rayon de 100 m*
- *Circulation de véhicules et de camions sur le revêtement fragile de la place de l'Eglise*
- *Circulation de véhicules devant les entrées des écoles maternelle Jean Macé et élémentaire Le Parc qui accueillent plus de 450 enfants et qui sont aussi centre de loisirs.*
- *Rien n'est prévu pour les avant et après spectacles*
- *Suppression temporaire d'un terrain d'un sport*

En choisissant ce site, commerçants, enfants, sportifs et amoureux du théâtre sont perdants.

Un autre site permettrait de supprimer tous ces inconvénients ; il s'agit de la partie Nord de la Place De Gaulle, où avait été installé le marché provisoire de surface équivalente pendant les travaux du marché couvert il y a quelques années.

Ce site présente de nombreux avantages :

- *Facilité d'accès que ce soit à pied ou en voiture*
- *Le parking du marché couvert à quelques dizaines de mètres*
- *Tout est prévu pour les avant et après spectacles : restaurant, bar, pizzeria, salon de thé,*
- *Vivifie le centre-ville*
- *Permet de conserver le terrain de sport*

- Et en plus permet de tester la proposition du bien-fondé de l'installation d'un théâtre, donnant sur la Place de Gaulle, proposition portée par plus d'un demi-millier de Fontenaisiens
En choisissant ce site, commerçants, enfants, sportifs et amoureux du théâtre sont gagnants ;
D'où l'amendement proposé :

Rajouter le Considérant ci-après :

Considérant qu'il est souhaitable que le choix du site d'implantation permette de limiter au maximum les désagréments et soit bénéfique pour le maximum de personnes,

Modifier l'article 1 ainsi :

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire ou Mme l'adjointe à la Culture, la Communication, le Patrimoine historique et l'Esthétique urbaine à déposer une demande de permis de construire pour l'installation d'un chapiteau de théâtre sur la partie nord de la place De Gaulle. »

Amendement rejeté à la majorité absolue :

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à J.-M. GASSELIN), J.-M. GASSELIN, P. BUCHET, S. CICERONE votent pour.]

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI ne prennent pas part au vote.]

M. le Maire : « Il y avait des demandes de prise de parole, sur la délibération n° 13. M. FREDOUILLE, puis Mme SOMMIER. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. Je vais être très bref. Pour moi, c'est important que le théâtre continue à vivre. Au-delà de la polémique entre théâtre et sport ; au-delà de la polémique sur les travaux proprement dits, du théâtre, qui sont probablement superficiels ; au-delà de la polémique sur l'implantation d'un théâtre ailleurs dans la ville, notamment par un groupe citoyen qui veut l'implanter place de Gaulle ; au-delà de toutes ces polémiques, il est important que le théâtre vive, donc je voterai pour cette délibération. »

M. le Maire : « Merci, M. FREDOUILLE. Mme SOMMIER. »

Mme SOMMIER : « Mes remarques rejoignent un peu celles de Jean-Jacques. Je voulais quand même faire une remarque préliminaire : je ne pense pas que l'on puisse qualifier les travaux du théâtre comme importants, nous l'avons déjà dit ; il eût mieux valu commencer par des travaux à l'intérieur. Bagneux a maintenant un théâtre avec des sièges tout neufs et les travaux ont duré le temps de la période estivale. Mais la délibération porte, ce soir, sur l'installation d'un chapiteau. Nous y sommes favorables, puisque, sans cette solution, il n'y aurait plus de théâtre à Fontenay jusqu'au mois de mai. Quant à l'emplacement, il est vrai que cela ampute un terrain de sport, on en est bien conscient ; la seule question que je me posais est : est-ce que la proposition de Michel FAYE, qui est intéressante, ne conduit pas à couper, d'ores et déjà, des arbres ? Parce que je ne vois pas la place suffisante dans cet espace-là. »

M. le Maire : « Merci. Alors, je ne savais pas qu'on avait autant d'ingénieurs spécialisés dans ce type de constructions, parce que chacun a son avis, extrêmement autorisé ; moi, j'ai simplement demandé à des professionnels, vous m'en excuserez. Ce ne sont pas des travaux superficiels. Vous parlez du théâtre de Bagneux, nos travaux, d'abord, vont coûter 4 fois plus cher, pour information – je le sais – et globalement, les travaux de Bagneux, c'est uniquement le remplacement des sièges, quasiment. À Fontenay, il y a toute la plateforme élévatrice, qui nécessite de refaire complètement la fosse, ce qui représente, rien que pour cela, 300 000 ou 400 000 euros, et, parce qu'on refait la fosse sur le côté, il fallait refaire une partie de la façade ; c'est pour cela qu'on a étendu à l'ensemble de la façade, et on a obtenu que soit rajouté, par souci de cohérence, l'ensemble de l'entrée du théâtre. Ça, déjà, ça va nous prendre 7 ou 8 mois. Accessoirement, il y a aussi la mise en accès handicapés et la cerise sur le gâteau, la mise en valeur du théâtre, pour qu'il soit plus visible. Mais ce ne sont pas des petits travaux, il ne faut pas dire cela ! C'est la moitié des travaux nécessaires pour une restauration complète du théâtre. Parce que sinon, ça nous aurait emmenés à une interruption quasiment de deux saisons, il faut être conscient de cela. On a choisi de faire les travaux en deux phases, avec une phase hors les murs, qui nous permet de continuer l'activité théâtrale. Après, vous pouvez critiquer les modalités et

nous expliquer que, sans doute, les ingénieurs nous ont dit des bêtises et que vous, vous savez beaucoup mieux comment il aurait fallu faire, mais je trouve que ce genre de débats est un peu absurde. Les gens à qui on a confié ce travail ont l'habitude de faire ce genre de choses, et ils nous ont guidés pour arriver au résultat optimal, à la fois en termes de gêne et de maintien du spectacle. Je vous rappelle que nous avons enrichi la saison pour que, justement, l'activité du théâtre continue, en fusionnant les programmations théâtrales du théâtre de Châtillon et du théâtre de Fontenay. J'ai souvenir, quand même, que certains qui sont aujourd'hui dans l'opposition, ont souvent eu des avis que je ne partageais pas sur la pérennisation du théâtre – n'est-ce pas, M. FAYE. Aujourd'hui, nous avons fait un choix qui permet de pérenniser notre théâtre, qui permet de le rénover, alors qu'il était quand même en très mauvais état et ne remplissait plus les conditions de sécurité pour assurer des spectacles – parce que, quand on n'a pas plus de plateforme élévatrice, on est obligé de fermer, il y a un moment où il faut quand même dire les choses. Donc nous avons ce programme de réhabilitation, qui se fera effectivement en deux phases. Je suis sûr que de nombreuses personnes pensent qu'il aurait été beaucoup mieux de faire autrement, mais en tout cas, on va faire comme ça, et je pense que ça répond, en effet, à une préoccupation de beaucoup de nos concitoyens. M. FAYE. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Je pense que la meilleure solution, et de loin, aurait été de faire comme à Bagneux, c'est-à-dire de le faire à l'intersaison, et vous-même, vous avez dit qu'ils ont fait des travaux 4 fois plus importants ! »

M. le Maire : « Non, non, 4 fois moins importants, M. FAYE, excusez-moi ! Ils ont changé les fauteuils, c'est tout, donc bon, arrêtez ! »

M. FAYE : « Vous avez dit plus ! Vous avez dit plus ! Bon, très bien. Donc simplement, il aurait été, M. le Maire, tout à fait possible de séparer les travaux de l'élévateur des travaux de la façade, car ces deux-là ne sont pas liés. Premier point. »

M. le Maire : « M. FAYE, vous êtes ingénieur ? Vous êtes ingénieur ? »

M. FAYE : « M. le Maire, on peut parler ou pas ? »

M. le Maire : « Vous êtes ingénieur ? Vous avez demandé une étude à un cabinet spécialisé pour me dire ça ? »

M. FAYE : « Je peux me permettre de continuer mon intervention ? »

M. le Maire : « Parce que nous, on l'a fait, vous voyez ce que je veux dire ? C'est ça, la différence ! »

M. FAYE : « Je peux me permettre de continuer mon intervention ? »

M. le Maire : « Nous, on s'appuie sur une expertise de professionnels. Vous, vous m'expliquez, du haut de votre autorité, mais que je sache, vous étiez professeur de physique, vous n'étiez ni architecte, ni urbaniste, ni ingénieur en BTP ! Écoutez, vous avez un avis autorisé sur tout, moi je veux bien que vous ayez un avis autorisé sur tout, mais ce n'est pas sérieux, enfin, écoutez ! Un peu de respect pour votre mandat, vous ne pouvez pas avoir des avis, comme ça, sur tout, alors qu'à chaque fois, on parle de sujets qui ont été expertisés par des professionnels, enfin, écoutez, ce n'est vraiment pas sérieux, M. FAYE, je suis désolé de vous le dire ! »

M. FAYE : « Je peux parler ? M. le Maire, il se trouve que, pendant quelques années, j'étais Maire-Adjoint, et justement, en début de mandat, on avait été voir le fameux élévateur, en 2014, j'y étais, et on m'avait expliqué que l'on pouvait très bien faire l'élévateur, c'était une question de cout. À l'époque, en 2014, il n'était point question de faire une façade en même temps. C'est après qu'on a rajouté la façade. Pourquoi pas, je ne veux même pas discuter de ce choix. Mais il est bien évident qu'on aurait fait en 2016 ou 2017 l'élévateur, et qu'on aurait fait l'année d'après, la partie façade, On aurait ainsi pas eu à fermer le cinéma ; parce que le cinéma, je peux vous dire une chose, je ne suis pas architecte, je ne suis pas ingénieur, mais on peut faire fonctionner le cinéma sans l'élévateur, voyez, du théâtre, vous pouvez vérifier. On a tout fermé. »

M. le Maire : « Mais M. FAYE, il ne fait aucun doute qu'on aurait pu faire des choses de façons mille fois différentes, ce n'est pas le choix que nous avons fait. Voilà. »

M. FAYE : « Mais, si vous n'avez pas fait un choix... »

M. le Maire : « Très bien. »

M. FAYE : « Alors, autre chose, aussi. »

M. le Maire : « Très bien, nous n'avons pas fait ce choix. »

M. FAYE : « Donc ce n'est plus les services techniques... »

M. le Maire : « Très bien. »

M. FAYE : « ... soyons très clairs, ce n'est pas les services techniques qui ont fait le choix que vous avez fait ! (*Suite inaudible.*) »

M. le Maire : « M. FAYE, vous avez un avis différent, mais vous étiez Maire-Adjoint, et je suis le Maire. Rappelez-vous que, quand vous étiez Maire-Adjoint, vous étiez censé – censé – travailler par délégation du Maire ; je crois que c'est la définition d'un Maire-Adjoint. »

M. FAYE : « Oui, oui. »

M. le Maire : « Donc, excusez-moi de vous dire que nous n'avons pas fait ce choix. »

M. FAYE : « D'accord. »

M. le Maire : « Nous en avons fait un autre, qui, à mon avis, est tout aussi valable pour l'intérêt des Fontenaisiens. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. FAYE : « Non mais simplement... »

M. le Maire : « Mme ZINGER veut dire un mot. »

M. FAYE : « ... il y a un choix... »

M. le Maire : « J'ai compris, M. FAYE. »

Mme ZINGER : « Juste une explication de vote. Je constate que les discussions et les informations sur les travaux du théâtre, c'est la première fois qu'on en discute, alors je sais que c'est de la compétence du Territoire, mais le Conseil Municipal n'a jamais été associé à ces travaux, et donc, dans ces conditions, nous ne participerons pas au vote, parce que nous sommes mis devant le fait accompli de la fermeture du théâtre et des travaux, et donc nous ne participerons au vote de ce chapiteau. »

M. le Maire : « J'ai compris. Une précision, toutefois, de Mme GALANTE-GUILLEMINOT. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « S'il vous plaît, n'allez pas dans ce sens-là. Les travaux du théâtre ont été présentés ici, en Conseil Municipal. Il y a eu une présentation avec diaporama. Après, en conseil d'administration de l'EPA du théâtre où l'opposition est présente, Annie SOMMIER, qui fait partie de tous les CA, qui a suivi l'ensemble du projet. C'est pour cela que je trouve assez inadmissible que l'on puisse dire que les travaux n'étaient pas utiles. En 2014, avant que nous passions de la Communauté d'agglomération au territoire, nous avons déjà un document expliquant que nous devons refaire la table élévatrice, parce que la table élévatrice représentait un manque de sécurité, et nous avons dû, M. le Maire et moi-même, signer une décharge au théâtre afin que les spectacles puissent continuer. Donc lorsqu'on parle de travaux légers et superficiels, je ne peux me mettre qu'en contre. Cette table élévatrice était déterminante. Maintenant, moi, en tant que professionnelle et architecte, quand on refait une façade, autant la refaire dans le même temps, dans la continuité, plutôt que de faire un chantier table élévatrice puis, après, revenir faire un autre chantier. Ensuite, le fait qu'on ait rendu le théâtre et le cinéma accessibles en PMR, par les jeux de rampe, avec des entrées sécurisées et différenciées, c'est aussi des travaux importants. Ensuite, au niveau des conditions de

travail, à l'intérieur, avoir redistribué l'ensemble des bureaux, pour que cette équipe, qui est en nombre réduit mais très impliquée dans ce théâtre, puisse travailler dans des conditions de travail normales, je ne trouve pas non plus que ce soit superficiel. Par ailleurs, ce dossier a été monté en grande concertation, et nous n'avons réussi que des choses extrêmement positives pour le théâtre : une rénovation du théâtre, une alliance avec les TRETEAUX DE FRANCE, et une association avec le théâtre de Châtillon. Pour moi, ce projet a été suivi et dirigé avec excellence. Donc s'il vous plaît, rendez grâce au travail qui a été fait non pas par nous uniquement, mais par un ensemble de gens qui ont œuvré pour que les Fontenaisiens puissent continuer à avoir une culture de qualité dans leur ville. »

M. le Maire : « Merci. Je pense que ce projet est exemplaire. Ces discussions sur les modalités techniques me paraissent un peu surréalistes, objectivement. Je propose éventuellement que nous passions au vote, à moins qu'il n'y ait encore des ingénieurs qui aient des avis à nous donner. M. GASSELIN, peut-être ? Mme FONTAINE-BORDENAVE, allez-y, je vous en prie. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Ce n'est pas du tout un avis d'ingénieur, je n'aurais pas cette prétention, ni même d'architecte ; mais pour avoir fréquenté le théâtre et le cinéma, ils étaient déjà accessibles aux personnes handicapées. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, avant que vous ne nous viriez de votre majorité, je faisais partie du CA du théâtre, et je suis désolée, les projets n'ont jamais été présentés ; on nous a présenté ce que vous aviez décidé. Point à la ligne. »

M. le Maire : « Écoutez, Mme FONTAINE-BORDENAVE, ça prouve surtout une très grande méconnaissance de la façon dont ça se passe, dans la mesure où c'est un cabinet d'urbanisme qui a été missionné par VS-GP, dans la mesure où c'est une compétence du Territoire. »

(Intervention concomitante hors micro inaudible de Mme FONTAINE-BORDENAVE.)

M. le Maire : « Alors écoutez ; Mme SOMMIER, puis on passe au vote, parce qu'on ne va peut-être pas y passer la nuit. »

Mme SOMMIER : « Je ne peux que confirmer ce que vient de dire Mme FONTAINE-BORDENAVE. C'est vrai que nous avons été informés des décisions après qu'elles aient été prises... »

M. le Maire : « Ça a été présenté ici, écoutez ! C'est ce qu'il y a d'absolument extraordinaire, c'est que depuis maintenant 3 ans, on enregistre chaque Conseil Municipal, donc je vous invite à aller revoir le topo, parce qu'il a été filmé. Alors maintenant, c'est quand même incroyable que vous osiez prétendre qu'on ne l'a pas fait, alors que ça a été filmé ! On marche sur la tête. M. GASSELIN voulait ajouter quelque chose. »

M. GASSELIN : « Une petite question. J'ai constaté, à la rentrée, début septembre, que le rugby avait été déporté sur le stade du Panorama. »

M. le Maire : « Oui, mais ça n'a rien à voir. »

M. GASSELIN : « Mais laissez-moi terminer ! »

M. le Maire : « Ça n'a rien à voir avec l'objet de la délibération, mais nous y viendrons. »

M. GASSELIN : « Pourquoi est-ce que vous n'avez pas choisi de placer le chapiteau sur le terrain de rugby qui est actuellement inoccupé ? »

M. le Maire : « Eh bien, parce que nous n'avons pas fait ce choix-là, M. GASSELIN. Il faut bien faire un choix, à un moment, ça s'appelle diriger les affaires et assumer les affaires, et à un moment, il faut choisir. Alors on aurait pu choisir autre chose, qui vous aurait plus agréé, mais j'en doute d'ailleurs. »

M. GASSELIN : « Parce qu'en attendant... je n'ai pas terminé, M. VASTEL, je n'ai pas terminé mon intervention. Pour quelle raison vous n'avez pas choisi le terrain de rugby qui est vide actuellement ? »

M. le Maire : « Merci, M. GASSELIN, nous allons procéder au vote, s'il vous plaît. M. GASSELIN... »

M. GASSELIN : « Là, vous allez laisser 200 enfants qui pratiquent le football à Fontenay-aux-Roses dans la précarité. Ce n'est pas le permis de construire qui est précaire, ce sont les enfants qui fréquentent le club de foot qui vont se retrouver dans la précarité et qui vont devoir se rendre, excentrés, au Panorama, et se déplacer seuls dans la rue. »

M. le Maire : « Alors écoutez, M. GASSELIN, votre découverte tardive de la lutte des classes me ravit, mais ce n'est pas l'objet. Oui, M. GASSELIN, la cohérence de votre équipe est telle d'ailleurs, qu'il y a environ deux Conseils Municipaux – mais je pense que là aussi, il doit y avoir une amnésie générale – vous nous réclamiez la fermeture de ce terrain pour raison de sécurité. Vous avez même distribué des tracts dans les boîtes aux lettres, en disant que les billes de latex (*Intervention inaudible de M. GASSELIN*) étaient dangereuses et qu'il fallait absolument fermer le terrain ! Maintenant, vous m'expliquez qu'il fallait absolument le garder ; enfin, écoutez, là ce n'est pas le théâtre, c'est quand même... »

(*Brouhaha.*)

M. GASSELIN : « Pour quelle raison vous n'avez pas choisi le terrain de rugby pour mettre le chapiteau ? Pour quelle raison ? »

M. le Maire : « C'est le théâtre de marionnettes, c'est *Guignol*, en fait ! Très bien. Pour information, quand même, puisqu'on en parle, parce qu'il y a quand même des informations importantes : nous avons suivi avec beaucoup d'attention l'étude qui a été produite par l'ANSES, c'est-à-dire l'équivalent de la Haute Autorité de Santé, l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. L'ANSES avait précisément une étude en cours sur les billes de latex, puisque c'est un sujet qui avait été largement soulevé par une partie de l'opposition... »

(*Interventions hors micro.*)

M. le Maire : « ... sur des billes de pneu recyclé, en l'occurrence, mais il y a, en particulier, du latex, enfin bon, pas seulement du latex, je suis d'accord avec vous. »

(*Interventions hors micro.*)

M. le Maire : « Ah, aussi ! C'est merveilleux, vous êtes incroyable ! Donc il se trouve que l'ANSES, qui en général, ne fait pas les choses à moitié, et le fait sur la base d'informations scientifiques à peu près rigoureuses, a rendu son rapport il y a quelques jours et a conclu à l'absence d'élément inquiétant quant à la santé concernant les billes qui sont sur ces terrains. (*Brouhaha.*) En revanche... mais écoutez ! En revanche, ils ont ajouté, à la fin, une mention de prudence sur les billes qui étaient largement exposées. Il se trouve que, dans notre ville, nous avons trois terrains de ce type. Deux présentent un tapis synthétique à peu près complet, qui isole à peu près correctement les billes de latex. Un troisième a beaucoup servi – ce qui prouve d'ailleurs qu'il a été utilisé – c'est celui du Parc, qui est aujourd'hui en bout de course, c'est-à-dire qu'objectivement, il est usé, jusqu'à la trame, jusqu'à la bille de pneu, justement ; donc, de toute façon, il fallait le changer. Si on suit à la lettre les recommandations du rapport de l'ANSES, il était à changer. Nous allons donc le gratter ; nous en profitons, effectivement, pendant 5 mois, parce que cela nous paraît de bonne intelligence, pour mettre le chapiteau, et à la fin, quand nous retirerons le chapiteau, le terrain de foot sera refait à neuf, avec la collaboration, d'ailleurs, des utilisateurs que nous consulterons sur le choix du modèle, qui ne présentera plus de billes susceptibles d'être dangereuses. Voilà ce que nous avons l'intention de faire, et je trouve que c'est une façon assez intelligente de s'en sortir. Alors, il y en a sûrement plein d'autres, mais, en l'occurrence, c'est celle que nous avons choisie. Nous allons donc voter pour ce point, si vous en êtes bien d'accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. NPPV, c'est le parti majoritaire, désormais. Non, j'ai bien vu, j'ai bien vu. »

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, autorise M. le Maire, ou Mme l'adjointe à la Culture, à la Communication, au Patrimoine historique et à l'Esthétique urbaine, à déposer une demande de permis de construire pour l'installation d'un chapiteau de théâtre sur la Coulée verte.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à J.-M. GASSELIN), J.-M. GASSELIN votent contre.]

[C. MARAZANO, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, ne prennent pas part au vote.]

14 – La Cavée – Avenant à l'acquisition en Vente en État Futur d'Achèvement de places de stationnement au sein de l'opération immobilière de la Cavée

M. le Maire : « M. CHAMBON a la parole. »

M. CHAMBON : « Merci, M. le Maire. Le Conseil Municipal du 28 mai dernier a approuvé l'acquisition de 49 places de parking au sein de la future opération de la Cavée, sur la partie appelée îlot A. Le permis de construire de cette opération faisait l'objet d'un recours, un accord entre les opérateurs immobiliers et les requérants a abouti à l'abandon de ce recours. L'une des conséquences de cet accord est la réduction du nombre de places de stationnement. Il faut donc faire un avenant à la proposition d'acquisition, actant, d'une part, la diminution du nombre de places – qui passe de 49 à 47 – et, d'autre part, la diminution du prix d'acquisition – de 931 000 euros à 891 000 euros. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. CHAMBON. Comme vous le savez, nous avons déjà largement débattu de ce point lors d'un Conseil Municipal précédent ; chacun a pu exposer son opposition ou ses idées concernant ce point. Moi, je me réjouis, en tout cas, d'une chose, parce que certains ont tendance à vouloir caricaturer la Municipalité comme voulant passer en force sur des projets ; moi, je vois que le dialogue a eu lieu entre les personnes qui sont chargées de construire un immeuble sur la place de la Cavée, donc de définir ce nouvel espace public, et les riverains directs, et que cet accord a entraîné, bien sûr, un certain nombre de petites modifications du projet par rapport à sa version initiale. L'une des conséquences est effectivement le fait qu'il n'est pas possible de construire deux des places de parking prévues ; nous allons donc réduire de deux places la délibération qui nous autorisait à en acheter 49 pour n'en acheter que 47. C'est, je crois, plutôt un élément positif qui montre qu'on peut construire l'espace public en concertation. M. BUCHET, Mme SOMMIER, M. FREDOUILLE, M. FAYE. Si vous pouvez ne pas refaire intégralement tout le débat de la dernière fois, ce serait plutôt pas mal, parce qu'on sait déjà. »

M. BUCHET : « Tout à fait. Je crois qu'il ne s'agit pas de refaire le débat, vous connaissez notre opposition à ce projet immobilier, qui est à la base de ce projet de délibération, qui vise à détruire plusieurs maisons de ville et des pavillons qui sont intéressants et qui marquent l'histoire de cette place. Ce choix, vous le faites au détriment, j'allais dire, de l'aménagement équilibré de ce quartier. Nous le contestons. Sur le soi-disant accord avec les riverains, vous savez, c'est toujours très difficile. Vous avez des riverains qui ne souhaitent pas – pas tous, quelques-uns – qui ne souhaitent pas s'engager dans des procédures juridiques contre la Ville à partir du moment où vous avez donné la possibilité de construire, en effet, considérablement à des promoteurs, puisque vous avez modifié les règles de l'urbanisme, et Michel FAYE s'en souvient, pour pouvoir faire cette opération. Donc ce n'est pas parce que vous avez donné le cadre juridique pour rendre une opération possible qu'après, il faut dire que les riverains sont d'accord avec ce projet-là, alors qu'ils ont été contraints parce que sinon, il pouvait bien évidemment perdre devant les tribunaux puisque vous avez rendu possible cette action.

Sur le parking, pour en parler, je suis déjà intervenu sur la question ; j'étais même intervenu dès le départ de votre mandat pour dire qu'il fallait que vous puissiez acquérir les places qui sont en épi le long de l'avenue du général Leclerc, qui peuvent être des places publiques en zone bleue comme vous voulez les développer sur le parking du marché, donc cela aurait été très possible, c'était des places en surface, ça permettait de développer le commerce, et ça aurait évité d'acheter 1 million – enfin, un peu moins maintenant, si j'ai bien compris – les places en sous-sol. Voilà. »

M. le Maire : « Mais M. BUCHET, le prix n'aurait pas été très significativement différent pour une place de parking, vous savez ! »

M. BUCHET : « Oui, enfin, le projet d'aménagement du quartier aurait été très différent, parce que vous avez actuellement des places privées mal utilisées et qui sont en extérieur, et vous avez un projet immobilier qui va complètement modifier l'équilibre de ce quartier, qui aurait pu être aménagé – parce que nous ne sommes pas contre tout aménagement, nous avons même pris des positions pour

certain aspects – mais en tous les cas, l'opération hyperdense que vous proposez, et ce n'est pas... il ne faut pas... très honnêtement, j'ai lu votre éditorial. Dire que c'est maintenant un accord de tout le monde sur le projet, non ! C'était la menace, etc., qui était forte, puisque vous avez rendu possible le contexte juridique, pour rendre cette opération possible. Ça fait partie, j'allais dire, de la délibération du Conseil Municipal. Nous avons été contre cette évolution des droits d'urbanisme favorables aux promoteurs, bon, voilà, maintenant vous avez le projet qui avance. Nous sommes contre le projet immobilier que vous avez sur cette place et nous sommes contre l'acquisition pour près d'un million d'euros, aux frais du contribuable, je veux dire, de places supplémentaires. Voilà. Et nous voterons donc contre malgré la diminution. »

M. le Maire : « J'ai bien compris, M. BUCHET. Je remarque, encore une fois, hélas, que l'amnésie politique a frappé, car dans cet endroit, je vous rappelle que le plan d'occupation des sols comprenait déjà une zone réservée à la construction, que vous aviez fait préempter, en vue de la construction d'un certain nombre de logements sociaux en bas de l'avenue du général Leclerc, le bâtiment qui est aujourd'hui encore, d'ailleurs, la propriété de l'EPFIF. Globalement, vous l'aviez fait préempter dans le but de construire à cet endroit ; globalement, vous aviez délivré un permis de construire – non, laissez-moi parler, je vous ai écouté, avec beaucoup de patience – globalement, quand nous sommes arrivés, vous aviez délivré un permis de construire pour la construction d'un immeuble de 45 logements, sur l'un des angles de là même où se construisent des choses aujourd'hui. Globalement, nous avons en effet – et moi j'assume complètement – dans l'intérêt de notre ville, choisi d'essayer de développer une opération d'aménagement – puisque c'est de ça qu'il s'agit – pour améliorer l'entrée de ville, c'est-à-dire pour mettre, à cet endroit, une place qui soit qualitative, au lieu d'avoir des bornes de collecte d'ordures enterrées qui empestent le quartier, parce que c'est ça dont on parle, au lieu d'avoir un immeuble en ruines au coin de la rue et un immeuble en face qui ne vaut guère mieux, objectivement, puisqu'il a été fermé à plusieurs reprises pour raisons sanitaires dans ses activités d'hôtellerie.

Je pense qu'il y a la place pour une opération intelligente d'aménagement. Vous la qualifiez d'hyperdense parce qu'il va y avoir 100 logements. Je crois que vous ne sortez pas beaucoup de Fontenay, parce que la densité, oui, il y en a autour de notre ville. Chez nous, on va livrer peut-être 200 logements, à peu près autant que ce que vous avez fait sur les 6 dernières années de votre mandat, M. BUCHET. Vous avez oublié que vous avez construit rue Boris Vildé, rue Gabriel Péri, dans la rue Boucicaut, que vous avez délivré des permis de construire sur la place de la Cavée ? Non, mais vous voyez ce que je veux dire ? Vous ne pouvez pas avoir des discours aussi diamétralement opposés. Globalement, l'opération d'aménagement que nous faisons à la Cavée est une opération équilibrée, qui va donner une place de qualité en entrée de ville, qui va apporter du mieux-vivre sur l'espace public.

Concernant votre désaccord sur le fait que nous acquerions 47 places de parking, vous vouliez qu'on achète les places qui étaient un peu plus haut sur l'avenue et pas celles qu'on va créer en dessous. Moi, je pense que, quand on crée une place, on a une occasion de créer des places de parking, on ne l'aura pas ensuite, on l'a maintenant, donc c'est maintenant qu'il faut décider. Donc moi, j'assume, effectivement, d'acquérir ces places de parking pour favoriser le commerce, parce que je vous rappelle, et c'était d'ailleurs l'un de nos slogans de campagne, l'un de nos engagements forts au moment de la campagne, une ville attractive, c'est une ville commerçante. Et pour relancer le commerce, il faut qu'il y ait la possibilité de se garer. Tout le monde aujourd'hui veut nous citer l'exemple de Saulx. Saulx, c'est une rue piétonne entre deux parkings. Si vous n'avez pas les parkings, ça ne fonctionne plus. Il faut savoir ce que l'on veut : moi, je suis désolé, mais pour l'instant, c'est le choix que nous faisons. Peut-être que dans 50 ans, on n'en aura plus besoin, on les revendra, M. BUCHET, rassurez-vous, on n'aura pas fait perdre d'argent aux Fontenaisiens. En effet, on acquiert un bien, donc ce n'est jamais perdu. En revanche, si on ne les achète pas maintenant, il est sûr qu'elles ne seront pas construites, et qu'elles vont manquer. Donc globalement, moi j'assume complètement, c'est une opération qui a été largement diffusée, il y a eu des films en 3D, des concertations, des gens qui ont voté. Il y a eu plus de 500 votes, de gens qui sont venus donner leur adresse pour voter, qui ont choisi, d'ailleurs, entre deux *scenarii* d'aménagement de la place, et qui ont choisi, je crois, un scénario très équilibré, avec une jolie placette qui va être aménagée, qui va supprimer un parking de surface qui, honnêtement, n'est pas qualitatif. On ne peut pas me dire qu'une espèce de gymkhana avec un entassement de voitures soit quelque chose qui soit souhaitable en centre-ville, ou alors vous dites, en permanence, une chose et son contraire.

Je pense donc que nous avons vraiment une belle opération d'aménagement, qui est très mesurée. Encore une fois, 100 logements, franchement, allez voir à Clamart, c'est 5 000 logements le long du

T6 ; nous, on fait 100 logements en centre-ville ! Alors ne venez pas m'expliquer qu'on fait de l'hyperdensification, c'est n'importe quoi, vraiment, ce n'est pas crédible ! Franchement, vous n'êtes pas crédible. Globalement, vous oubliez que vous aviez tourné autour, malgré tout, de la construction autour de cet îlot. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Écoutez, nous assumons le fait que trois maisons vont disparaître pour permettre la création d'une place... mais j'assume, mais j'assume ! Ben oui, mais on ne peut pas... Bien sûr, il y a toujours une bonne raison, mais en attendant, on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, M. BUCHET. On ne peut pas créer une place sans supprimer une ou deux maisons, qui n'ont d'ailleurs pas de valeur architecturale particulière, contrairement à ce que vous nous dites. Qui voulait prendre la parole ? Mme SOMMIER, puis M. FREDOUILLE. »

Mme SOMMIER : « Merci, M. le Maire. Je comprends que le projet étant réduit, le nombre de places de stationnement l'est aussi. Mais vous vous entêtez dans un projet coûteux pour la commune. Nous nous sommes déjà opposés au projet initial, notamment en proposant des solutions alternatives beaucoup moins onéreuses pour les Fontenaisiens. Par ailleurs, si vous souhaitez favoriser le commerce à Fontenay, mieux vaut aider l'usage du vélo ; une étude a montré que les usagers à vélo dépensent 12 % de plus dans les commerces de proximité. Là je coupe peut-être l'herbe à mon collègue. »

M. le Maire : « Alors, Mme SOMMIER, je ne vous ai jamais vue à vélo, personnellement, mais peut-être est-ce pour bientôt ! Moi, il m'arrive d'en faire, en revanche, donc vous voyez, il y a déjà une différence.

Globalement, l'un n'exclut pas l'autre ! Nous allons favoriser l'usage du vélo, parce que ce n'est pas forcément idiot, nous sommes bien d'accord ; c'est quelque chose d'important pour un certain nombre de nos concitoyens, c'est un besoin émergent, donc, en tant que Municipalité, nous nous devons d'y répondre. Nous allons donc faire des choses. Mais ce n'est pas pour autant qu'on doit interdire l'usage de la voiture en ville, c'est absurde ! Encore une fois, vous êtes à nouveau dans l'amnésie : vous nous reprochez des projets coûteux, mais écoutez, vous oubliez que vous étiez aux affaires pendant des années ! Vous nous expliquez que vous savez, tout à coup, ce qu'il faut faire pour le commerce fontenaisien ; c'est merveilleux, mais quand nous sommes arrivés, 14 cellules commerciales étaient vides en centre-ville. Aujourd'hui, il n'y en a plus ! Aujourd'hui, on est en train de repeupler les commerces en centre-ville, on va recréer des cellules commerciales aussi grâce à ce projet. Donc tout cela s'inscrit dans une stratégie délibérée, pensée, qui est un projet. Nous, on sait où on va, on sait où on emmène les Fontenaisiens ; vous, vous n'avez fait que du surplace pendant 20 ans, c'est terrible ! Bon, alors, allons-y. Je vous en prie. Pardon, j'ai passé M. FREDOUILLE, désolé, il avait demandé la parole. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. Je ne vais pas redire ce que j'ai déjà dit plusieurs fois aujourd'hui lors de cette séance, c'est que vous faites un choix pour attirer les "bagnoles" en centre-ville, sous prétexte de redynamiser le commerce. Je n'y crois pas : ça ne marchera pas. J'imagine que ce parking-là aussi va être gratuit ? »

(Intervention hors micro.)

M. FREDOUILLE : « Oui, il va être gratuit aussi. »

M. le Maire : « Bien sûr. »

M. FREDOUILLE : « Donc, bien sûr, alors vous comparez Fontenay-aux-Roses à Sceaux, ce n'est pas du tout pareil. À Saulx, vous avez une rue plate, avec deux "aspirateurs à bagnoles" de chaque côté, effectivement ; à Fontenay, ce n'est pas une ville qui est plane, et vous aurez deux parkings gratuits. »

M. le Maire : « Vous faites vos courses à Sceaux ? »

M. FREDOUILLE : « Comment ? »

M. le Maire : « Vous faites vos courses à Sceaux ? »

M. FREDOUILLE : « Non, c'est vous qui comparez. Mais ça ne marchera pas, et vous allez... Alors, bien sûr, vous dites que vous allez développer le vélo, lutter contre les maladies respiratoires, et puis d'un autre côté, ce que j'ai dit tout à l'heure, vous favorisez la circulation en centre-ville, sous prétexte de dynamiser le commerce, et vous faites exactement le contraire, tout et son contraire. C'est la politique du pire, M. VASTEL ; c'est la politique du pire, pour moi. »

M. le Maire : « M. FREDOUILLE, ce ne sont que des mots, tout ça, "politique du pire", ça ne veut rien dire ! Vous le savez bien. Globalement, vous êtes toujours dans l'urgence sanitaire, mais je suis médecin, quand même, il n'y a pas d'urgence sanitaire, aujourd'hui ! La qualité de l'air n'a jamais cessé de s'améliorer depuis 30 ans dans notre pays, tous les pneumologues sérieux vous le diront. En revanche, ce n'est pas pour cela qu'il ne faut rien faire contre la pollution ; mais en attendant, pas d'urgence sanitaire pour manipuler les Fontenaisiens, comme certains Parisiens ont manipulé l'ensemble de la région parisienne en fermant d'autorité les voies sur berge et en augmentant la pollution. »

M. FREDOUILLE : *(Intervention hors micro.)*

M. le Maire : « Parce que ça, c'est une urgence, d'augmenter la pollution ? Tous les chiffres montrent que la fermeture de la voie sur berge est une catastrophe écologique ! »

(Brouhaha.)

M. le Maire : « Bon, allez, Mme FONTAINE-BORDENAVE. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Oui, c'est appuyé. Donc, vous parliez des parkings de Sceaux à chaque bout de la rue piétonne ; ces parkings sont faits sur le domaine public, ils ne sont pas pris dans le domaine privé, sur des places de parking qui appartiendraient, selon la loi, qui devraient aller avec des appartements privés. Donc vous allez créer ce parking, sauf que les gens qui devraient aller dans ce parking vont se retrouver dehors. Et quand ils vont se retrouver dehors... »

(Intervention hors micro.)

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Bien, ils vont se garer où ? »

(Blanc entre 02 :50 :39 et 02 :50 :43.)

M. le Maire : « Non, la loi ne dit pas ça, donc votre interprétation de la loi est erronée. Mais bon, enfin bon : non. »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « M. FAYE. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « On est au-dessus des critères. »

M. FAYE : « Je peux ? »

M. le Maire : « M. FAYE. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Eh bien moi, pour ne pas changer, je voudrais faire... on propose un amendement, proposé par l'ensemble des élus Associatifs.

Dans votre projet de délibération, il y a un "vu" qui est un peu inquiétant, et c'est le "vu" principal. C'est marqué : "Vu le permis de construire modificatif déposé en date du 2 août 2018 pour l'îlot A" – donc

c'est celui où l'on prend une cinquantaine de places de parking nécessaires aux résidents de l'immeuble pour faire le parking public, mettant ainsi plusieurs dizaines de voitures supplémentaires dans les rues ; je ferme la parenthèse – "de l'opération immobilière des sociétés COGEDIM METROPOLE et DEMATHIEU BARD IMMOBILIER, et notamment la réduction du nombre de places de stationnement à 104" (toutes places, y compris celles affectées aux commerces, confondues), dont 47 places au niveau R-1.

Or, ce permis de construire modificatif n'a pas été délivré à la date de la séance du Conseil Municipal lors de laquelle cette délibération est présentée. Il n'a pas pu être "vu" par les conseillers municipaux. En effet, il est illégal – je précise bien, vous pouvez vérifier le Code – de prendre connaissance d'un projet de permis de construire tant que ce dernier n'a pas été délivré. Ce "vu" ne pourra être "vu" ; le vote de cette délibération doit donc être reporté à une date postérieure à la date de délivrance de ce permis de construire, pour qu'il vienne à être consulté, donc "vu".

Ce "vu", il n'est pas possible et, légalement, il est impossible. On vous demande donc de reporter, comme tout à l'heure vous avez reporté un amendement, on vous demande de reporter à un prochain Conseil cette délibération, parce qu'elle est illégale. »

M. FREDOUILLE : « Pourquoi tu ne fais pas ça en commission ? »

(Blanc entre 02 :52 :52 et 02 :53 :15)

M. le Maire : « M. FAYE, comme ça, vous saurez quelle ligne supplémentaire vous pourrez ajouter dans le recours que vous allez, de toute façon, rédiger, comme vous avez déjà rédigé un recours contre la précédente délibération. De toute façon, le service juridique m'expliquant qu'il n'y a pas d'impossibilité, nous allons poursuivre. »

M. BUCHET : « Oui, indépendamment, je n'avais pas connaissance de l'amendement de Michel FAYE, je tiens simplement à souligner et à dire au Conseil Municipal que j'ai demandé à avoir communication de ce permis de construire modificatif par mail il y a plusieurs jours, avec deux autres demandes, et que je n'ai pas eu de retour. Donc je ne veux pas justifier la demande de M. FAYE, et nous ne nous sommes pas du tout concertés, mais j'ai eu information dans le magazine municipal, comme tous les Fontenaisiens, du fait qu'il y a un dépôt de permis de construire modificatif, j'en ai fait la demande aux services et à vous-même... »

M. le Maire : « Absolument. »

M. BUCHET : « ... il y a quelques jours et à la date de ce Conseil Municipal, je n'ai toujours pas reçu retour. Et j'ai d'ailleurs deux autres demandes. »

M. le Maire : « Mais, M. BUCHET, ce qui m'étonne, c'est que vous avez été Maire pendant 20 ans, vous savez très bien que les permis de construire en cours d'instruction ne sont pas communicables. »

(Brouhaha et interventions hors micro.)

M. BUCHET : « Donc on ne peut pas, je veux dire, la délibération, à ce moment-là, ne peut pas se tenir, à ce moment-là. Michel FAYE a raison, dans ce cas-là. »

M. le Maire : « Écoutez... »

Mme ZINGER : « Ce n'est pas accordé ! »

M. BUCHET : « Soit vous nous soumettez... soit vous nous passez communication des demandes de permis de construire qui sont, en l'occurrence, je veux dire, vus avec la ville, ce n'est pas non plus... c'est une modification d'un permis de construire initial qui a déjà été délivré, donc soit vous nous donnez communication et après, on peut statuer, c'est en tous les cas le sujet que j'avais demandé. »

M. le Maire : « Écoutez, globalement, le service juridique me dit qu'on peut voter en l'état, donc je vote en l'état. Je propose donc de rejeter l'amendement déposé par M. FAYE. Écoutez, c'est une affaire juridique, on est bien d'accord, c'est un point juridique que vous soulevez. Moi, j'interroge mon service

juridique qui me dit qu'il n'y a pas de problème, donc nous maintenons la délibération. Donc nous allons voter sur l'amendement présenté par M. FAYE et par le groupe Associatif. »

M. BUCHET : « Vous demandez à voir, quand même, vous marquez... attendez, je... on n'est pas dans le juridique, là, on fait simplement de la transparence, j'ai demandé à voir le permis de construire modificatif, déposé en date du 2 août. J'ai demandé à le voir, je vous l'ai écrit, sans avoir connaissance, encore, de cette délibération. Aujourd'hui... »

M. le Maire : « Vous savez très bien que ça ne fait pas partie des pièces qui sont communicables et que, même, certains permis de construire qui ont été instruits pendant longtemps faisaient l'objet de clauses de confidentialité, dans le cadre d'un accord entre les parties ! »

M. BUCHET : « À ce moment, ne nous faites pas délibérer sur une délibération qui nous dit qu'on a vu le permis de construire modificatif. »

M. le Maire : « Écoutez, globalement, ce permis de construire sera disponible très bientôt, rassurez-vous, votez contre si vous voulez, déposez un recours, de toute façon, vous allez le faire, donc on verra ce qu'en penseront les juges, point. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, moi ? Moi, je m'aligne sur ce que me dit mon service juridique. Donc globalement, vu le permis de construire qui va être délivré incessamment sous peu et que tout le monde connaît, nous avons à modifier le nombre de places de parking et donc je propose de rejeter l'amendement proposé par M. FAYE, premièrement. Donc qui est pour ? Très bien. Qui s'abstient ? NPPV ? Non mais écoutez, vous ne pouvez pas poser la question plus tôt, on va arrêter, peut-être ? Bon, on va avancer. Votez ! Vous votez ? Pour, contre ? Pour l'amendement, très bien. Donc voilà. Abstention, on a vu, NPPV pour M. FREDOUILLE, donc l'amendement est rejeté. »

Amendement 1 : *Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN.*

« Rapport de présentation :

Un des « Vu » du projet de cette délibération est :

*« Vu le permis de construire modificatif déposé en date du 2 août 2018 pour l'ilot A [celui où l'on prend une cinquantaine de places de parking nécessaires aux résidents de l'immeuble pour faire le parking public, mettant ainsi plusieurs dizaines de voitures supplémentaires dans les rues] de l'opération immobilière des sociétés COGEDIM METROPOLE et DEMATHIEU BARD IMMOBILIER, et notamment la réduction du nombre de places des stationnement à 104 (toutes places confondues y compris celles affectées aux commerces], dont 47 places au niveau R-1
Or ce permis n'étant pas attribué à la date d'aujourd'hui il n'a pas être Vu par les conseillers municipaux.*

Ce « Vu » ne pouvant pas être vu, le vote de cette délibération doit donc être reporté à une date postérieure à la date de délivrance de ce permis de construire pour qu'il puisse être consulté donc Vu

D'où l'amendement proposé :

Replacer l'article 1 par ce nouvel article 1

[Le conseil décide] :

Article 1 : de reporter le vote de cette délibération à une séance du conseil municipal postérieure à la date de délivrance de ce permis de construire pour qu'il puisse être consulté

Supprimer les articles 2 et 3

Enfin l'article 4 devient l'article 2 »

Amendement rejeté à la majorité absolue :

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à J.-M. GASSELIN), J.-M. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) votent pour.]

[J.-J. FREDOUILLE, D. BEKIARI ne prennent pas part au vote.]

M. le Maire : « Très bien, je vous propose de voter pour le point 14. »

M. FAYE : « J'ai un deuxième amendement, M. le Maire. »

(Brouhaha de protestation.)

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Écoute, on peut le refuser, enfin, on n'est pas obligés de supporter tout ça ! »

M. le Maire : « Si, puisque le règlement intérieur l'autorise. »

(Blanc entre 02 :57 :18 et 02 :57 :26.)

M. le Maire : « C'est véritablement une obstruction systématique, quoi. Mais bon, ça ne m'étonne pas beaucoup, M. FAYE. »

M. FAYE : « M. le Maire, tout à l'heure on a dit, et M. DURAND me l'a accordé, que dans un parking public, le coût du parking public du marché, coûtait au moins 100 000 euros par an. On a vu la boulette qui a été faite, on est prêt à refaire la même boulette. Permettez qu'on puisse poser un amendement pour éviter cette boulette. Mme BORDENAVE va lire le 2^e amendement présenté par l'ensemble des élus Associatifs et Citoyens. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Amendement n° 2 concernant la délibération n° 14. Je passe au rapport de présentation que tout le monde va lire et je demande qu'il soit naturellement mis sur le PV puisqu'il est distribué aux services.

Les permis accordés respectent le règlement du PLU ; ils prévoient 88 places, soit 6 places de plus que le minimum de places de stationnement imposé par le règlement du PLU. Ces 6 places peuvent être acquises par quelques propriétaires désirant avoir un parking supplémentaire. En revanche, si le promoteur vendait à la Ville 53 de ces places de stationnement, il ne resterait plus que 88 - 53, soit 35 places de stationnement au lieu des 82 nécessaires pour respecter le règlement du PLU. Ces permis font l'objet d'un nouveau permis modificatif déposé le 8 août 2018. D'après ce qu'indique un "vu" de ce projet de délibération se rapportant à un document qu'un conseiller municipal ne peut légalement pas consulter, donc voir, ce nouveau permis modificatif supprimerait 3 appartements et 4 places de parking. Il en résulte que la Ville rachèterait 2 places de moins. Les règles du PLU indiquant combien de places de parking doivent être associées aux logements prévus, ne seraient toujours pas respectées par ce projet de délibération.

Le coût prévu de cette acquisition est de 891 000 euros HT, soit 1 069 200 euros TTC, auxquels il faut ajouter les frais de notaire, soit un coût de plus d'1,1 million d'euros. Il faut ensuite rajouter les frais de finition, la Ville achetant les places à l'état brut.

Ainsi, dans le quartier de la Cavée déjà saturé en stationnement automobile en surface, on rajouterait près d'une cinquantaine de véhicules, avec comme conséquences :

- Aggravation des problèmes de stationnement,
- Augmentation des difficultés de circulation et de la pollution, avec des voitures tournant dans le quartier à la recherche de places de stationnement,
- Augmentation des voitures ventouses.

En bref, le contraire des objectifs affichés.

De plus, les Fontenaisiens paieraient au promoteur, via leurs impôts, 50 euros par habitant – bébé inclus – soit 200 euros pour une famille de 4 personnes, sans compter le coût annuel du fonctionnement et de l'entretien de ce parking.

Or des méthodes d'avenir existent pour améliorer le stationnement et réduire les dépenses d'investissement et de fonctionnement de la Ville, par exemple le stationnement partagé, mis en place par des sociétés innovantes, et qui déjà a fait ses preuves.

Ces sociétés peuvent gérer les places inoccupées dans des parkings privés, que les places appartiennent à des bailleurs ou à des propriétaires privés. Ces places peuvent être disponibles à l'année, soit à des durées limitées dans la journée, la semaine, le mois, voire l'année.

La société gère les accès à ces places et les entrées/sorties des parkings où elles sont présentes ; les recettes engendrées sont partagées entre cette société et les propriétaires.

Cette solution ne coûte rien aux finances de la Ville qui n'a ni à acheter ces places ni à assumer les frais de gestion d'un parking public. La Ville va même gagner de l'argent via les impôts locaux.

Exemple de ce type de société : ZENPARK, qui intervient déjà dans des dizaines de villes en France dont plusieurs dans les Hauts-de-Seine et qui travaille avec des bailleurs et des promoteurs comme COGEDIM.

D'où l'amendement proposé :

Modifier les articles de cette délibération comme indiqué ci-après :

Article 1^{er} : de ne pas approuver l'acquisition, dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement, auprès de la SCCV de la Cavée (groupement COGEDIM PARIS METROPOLE et DEMATHIEU-BARD IMMOBILIER), d'un volume immobilier s'insérant dans un ensemble immobilier à usage de logements à édifier par ladite SCCV de la Cavée sur un terrain sis 118, rue Boucicaut, à Fontenay-aux-Roses, comprenant deux niveaux de sous-sol, lequel volume sera situé au premier niveau de sous-sol, et devra comprendre 47 places de stationnement, dont 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite et 4 places de classe B (emplacements dits "réduits"), tels que lesdits emplacements de stationnement sont figurés sur le plan daté du 18 décembre 2017, ci-annexé, la réalisation de ce parking public étant incompatible avec les permis accordés pour la réalisation de cet ensemble immobilier précité.

Article 2 : De proposer à la SCCV de la Cavée (groupement COGEDIM PARIS METROPOLE et DEMATHIEU-BARD IMMOBILIER) de mettre au point une solution de stationnement partagé pour le parking de cet immeuble, solution compatible avec les permis de construire accordés pour la réalisation de l'ensemble immobilier précité.

Suppression de l'article 3, et l'article 4 devient l'article 3. »

M. le Maire : « Merci. Tout le monde a bien compris, pas besoin qu'on relise la totalité de l'amendement ? »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Oh, je peux, si vous le désirez. »

M. le Maire : « Est-ce qu'il y a des gens qui le souhaitent éventuellement ? Non ? Pas de demande. Alors, je voudrais d'abord faire deux remarques. Globalement, la loi ne prévoit pas d'affectation des places de parking à un usage ou à un particulier précis ; elle prévoit la création de places de parking, donc quelle que soit leur affectation finale, qu'elles appartiennent à la Ville ou à des propriétaires privés. Elles ont été créées à l'occasion du permis de construire et la légalité est donc respectée ; premier point. C'est un point d'ordre purement juridique.

Pour le reste, globalement, on va redire ce qu'on a dit depuis toujours, c'est-à-dire que nous avons fait le choix d'acquiescer ces parkings, et il faut les créer. La société ZENPARK ne peut partager que des places qui existent, et si on n'en construit pas, elle pourra toujours essayer d'en partager, il n'y en aura toujours pas à partager ! Vous savez, vous êtes mignons, mais globalement, il n'y a pas beaucoup de places de parking dans ce coin de Fontenay, il n'y a pas beaucoup d'immeubles et il n'y a pas beaucoup de parkings souterrains. À tel point que, je dirais, c'est plutôt une partie de Fontenay où on peut dire qu'il y a un vrai problème de places de stationnement, donc on peut toujours mutualiser par internet des places qui n'existent pas, mais ça ne donnera pas plus de places effectives. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Ce n'est pas la construction des parkings qui est critiquée. »

M. le Maire : « Il y en a 39 qui existent, c'est tout. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Ce n'est pas la construction qui est critiquée. »

M. le Maire : « Mais 39 places, ce n'est pas suffisant pour répondre à la fois aux besoins... non, ce n'est pas possible. Mais vous savez, on a un peu regardé, moi, j'ai rencontré les opérateurs, il y a un certain nombre de solutions innovantes, effectivement, pour le partage du parking ou l'information en temps réel sur les places de parking existantes, pour essayer de diminuer le flux des voitures qui sont en recherche de place ; toutes ces solutions, on est en train de les regarder, et s'il y en a qui s'adaptent de façon cohérente et pas trop coûteuse à notre Ville, il est bien évident que nous allons les mettre en route. Mais en l'occurrence, là, avant de commencer à partager des places, il faut commencer par les construire, c'est aussi simple que cela. Qui veut s'exprimer sur cet amendement ? »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Mais ce n'est pas la construction qui est critiquée, c'est l'achat par la Commune de places de parking privées. »

M. le Maire : « On a bien compris. Très bien, donc je vais passer au vote sur cet amendement, puis nous reprendrons le cours normal de la délibération. Qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Très bien. L'amendement est rejeté. Dommage ! »

Amendement 2 : Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN.

« Rapport de présentation :

La Ville souhaite acquérir une cinquantaine de places de stationnement dans l'immeuble à édifier sur l'îlot A de la Cavée sis sur un terrain situé au 118 rue Boucicaud. Soit :

- 45 places de stationnement « ordinaires »
- 2 places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite
- 4 places de stationnement de classe B (emplacements dits « réduits »)

Remarque : ces 4 places sont peu pratiques à utiliser. On a de fait 47 places de stationnement

. Le permis de construire de l'immeuble situé sur cet îlot A a été accordé le 12 mai 2017. Il a fait aussi l'objet d'un permis modificatif délivré le 29 janvier 2018. Ces 2 permis ont été délivrés sous PLU comme indiqué sur les arrêtés accordant ces 2 permis. Chaque fois il est indiqué que cet immeuble possède 88 places de stationnement pour les logements

Comme indiqué dans les permis de construire cet immeuble comprend :

- 5 studios (ou appartements « 1 pièce ») de surfaces inférieures à 60 m²
- 13 « 2 pièces » de surfaces inférieures à 60 m²
- 15 « 3 pièces » de surfaces comprises entre 60 et 120 m²
- 12 « 4 pièces » de surfaces comprises entre 60 et 120 m²
- 5 « 5 pièces » de surfaces comprises entre 60 et 120 m²

D'après les règles du PLU définissant le nombre de places requises (page 25 du Règlement du PLU), Il est demandé pour cet immeuble :

- 1 place de stationnement par logement de moins de 60 m² de surface
 - 2 places de stationnement par logement de surface comprise entre 60 et 120 m²
- Soit : (5+ 13) x1 + (15 + 12 + 5) x 2 = 82 places

Ces permis accordés respectent le règlement du PLU : ils prévoient 6 places (88 au lieu de 82) de plus que le minimum de places de stationnement imposé par le règlement du PLU. Ces 6 places peuvent être acquises par quelques copropriétaires désirant avoir un parking supplémentaire.

Par contre si le promoteur vendait à la Ville 53 de ces places de stationnement, il ne resterait plus que 88- 53 = 35 places de stationnement au lieu des 82 nécessaires pour respecter le règlement du PLU.

Ces permis font l'objet d'un nouveau permis modificatif déposé le 8 août 2018. D'après ce qu'indique un « Vu » de ce projet de délibération se rapportant à un document qu'un conseiller municipal ne peut

pas légalement consulter, donc ne peut pas voir, ce nouveau permis modificatif supprimerait 3 appartements et 4 places de parking. Il en résulte que la ville rachèterait 2 places de moins.

Les règles du PLU indiquant combien de places de parking doivent être associées aux logements prévus ne sont toujours pas respectées par ce projet de délibération.

Le coût prévu de cette acquisition est de 891 000 euros HT, soit 1 069 200 euros TTC auquel il faut ajouter les frais de notaire, soit un coût de plus d'1,1 millions d'euros. Il faut ensuite rajouter les frais de finition, la ville achetant les places à l'état brut.

Ainsi dans le quartier de la Cavée déjà saturé en stationnement automobile en surface on rajouterait près d'une cinquantaine de véhicules avec comme conséquences :

- Aggravation des problèmes de stationnement,
 - Augmentation des difficultés de circulation et de la pollution avec des voitures tournant dans le quartier à la recherche de places de stationnement,
 - Augmentation des voitures ventouses, bref le contraire des objectifs affichés.

Et en plus les fontenaisiens payeraient, au promoteur, via leurs impôts, 50 euros par habitant, bébé inclus, soit 200 euros pour une famille de 4 personnes, sans compter le coût annuel du fonctionnement et de l'entretien de ce parking.

Or l'innovation permet d'améliorer le stationnement dans ce quartier et réduit les dépenses d'investissement et de fonctionnement de la Ville.

Par exemple le stationnement partagé mis en place par des sociétés innovantes et qui déjà a fait ses preuves.

Des sociétés peuvent gérer les places inoccupées dans des parkings privés : soit ces places appartiennent à des bailleurs ou à des propriétaires privés : ces places pouvant être disponibles à l'année, soit à des durées limitées dans la journée, la semaine, le mois ou l'année.

La société gère les accès à ces places et les entrées sorties des parkings où elles sont présentes : les recettes engendrées sont partagées entre cette société et les propriétaires.

Cette solution ne coûte rien aux finances de la Ville qui n'a pas à acheter ces places ni avoir les frais de gestion d'un parking public. La ville va même gagner de l'argent via les impôts locaux.

Exemple de ce type de société : Zenpark qui intervient déjà dans des dizaines de villes en France dont plusieurs dans les Hauts de Seine et qui travaille avec des bailleurs et des promoteurs comme Cogedim...

D'où l'amendement proposé

Modifier les articles de cette délibération comme indiqué ci-après :

Article 1 : de ne pas approuver l'acquisition, dans le cadre d'une vente en Etat Futur d'Achèvement dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement, auprès de la SCCV de la Cavée (groupement Cogedim Paris Métropole et Demathieu-Bard Immobilier), d'un volume immobilier s'insérant dans un ensemble immobilier à usage de logements à édifier par ladite SCCV de la Cavée sur un terrain sis 118 rue Boucicaut à Fontenay-aux-Roses, comprenant deux niveaux de sous-sol. Lequel volume sera situé au premier niveau de sous-sol, et devra comprendre 47 places de stationnement dont 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite et 4 places de classe B (emplacements dits « réduits », tels que lesdits emplacements de stationnement sont figurés sur le plan daté du 18 décembre 2017, ci-annexé. La réalisation de ce parking public étant incompatible avec les permis accordés pour la réalisation de cet ensemble immobilier pré-cité.

Article 2 : De proposer à la SCCV de la Cavée (groupement Cogedim Paris Métropole et Demathieu-Bard Immobilier) de mettre au point une solution de stationnement partagé pour le parking de cet immeuble, solution compatible avec les permis de construire accordés pour la réalisation de l'ensemble immobilier pré-cité.

Article 3 : Supprimé et l'article 4 : devient l'article 3 »

Amendement rejeté à la majorité absolue :

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à J.-M. GASSELIN), J.-M. GASSELIN, A. SOMMIER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) votent pour.]

[C. MARAZANO, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET ne prennent pas part au vote.]

M. le Maire : « Je propose de passer au vote sur la délibération proprement dite. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. NPPV ? Non, pas de NPPV ; tout le monde est contre ou s'abstient ? D'accord. Très bien. La délibération est adoptée. Merci beaucoup. »

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide :

- D'approuver l'avenant à la proposition des sociétés COGEDIM PARIS METROPOLE et DEMATHIEU BARD IMMOBILIER sur la cession en l'état de futur achèvement de places de parking au sein de l'opération immobilière de la Cavée, étant précisé que cet avenant apporte les modifications suivantes à la proposition approuvée par le Conseil Municipal du 28 mai :
 - o Diminution du nombre de places de stationnement de 49 à 47 places de stationnement dont 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite et 4 places de classe B ;
 - o Diminution du prix d'acquisition de 931 000 euros HT à 891 000 euros HT, majoré de la TVA au taux de 20 % actuellement en vigueur, soit au prix de 1 069 200 euros TTC, et hors frais de notaire, payable par la Commune selon un échancier, au fur et à mesure de l'avancement de la construction.
- D'indiquer que l'ensemble des autres conditions de cette acquisition reste inchangé.

Autorise M. le Maire à signer tous actes relatifs à cette acquisition, et notamment :

- Le contrat de réservation par la SCCV de la Cavée au profit de la Commune, sous diverses conditions suspensives et notamment sous les conditions suspensives du caractère définitif du permis de construire obtenu par la SCVV de la Cavée pour la réalisation du programme de construction envisagé sur l'îlot A de la place de la Cavée et de l'acquisition par l'opérateur des terrains d'assiette dudit programme ;
- La vente en l'état futur d'achèvement ci-dessus.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à J.-M. GASSELIN), J.-M. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI votent contre.]

15 – Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses pour les travaux d'éclairage public de la place du général de Gaulle

M. le Maire : « La parole est à M. CHAMBON. »

M. CHAMBON : « Merci, M. le Maire. Cette délibération est purement technique, donc je pense que cela sera assez rapide. Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place du général de Gaulle, des travaux de rénovation de l'éclairage public seront réalisés. Or, l'éclairage public est de la compétence de Vallée Sud - Grand Paris. Afin d'optimiser l'organisation et le coût de cet aménagement, la Ville et le Territoire Vallée Sud - Grand Paris ont désigné un interlocuteur unique à qui reviendrait la maîtrise d'ouvrage. Une convention a donc été établie dans ce but pour confier à la Ville de Fontenay-aux-Roses la maîtrise d'ouvrage. C'est assez simple, vous avez tous les éléments dans la convention. Vous pouvez donc en discuter. »

M. le Maire : « M. BUCHET s'est laissé un peu surprendre ! Globalement, la compétence est au Territoire, nous avons la maîtrise d'ouvrage des travaux qui sont en cours de réalisation et vont se faire sur la place, et il est donc plus logique que la Ville de Fontenay-aux-Roses gère aussi le changement de l'éclairage et que ce ne soit pas un intervenant supplémentaire qui vienne se

surajouter à l'organisation des travaux. Donc cela n'appelle pas de commentaire. Qui est... Un amendement, M. BUCHET, peut-être ? »

M. BUCHET : « Non, non, juste, parce que vous citez le projet d'aménagement de la place du général de Gaulle. Il y a des parties dont on ne connaît pas exactement le projet, notamment sur la place... »

M. le Maire : « Ah si, il y a tout, je vous invite même à regarder le film 3D ! »

M. BUCHET : « En revanche, il y a la partie de derrière, devant le château, enfin, le parvis de la Boissière... »

M. le Maire : « Vous avez même voté, M. BUCHET, vous vous rappelez ? »

M. BUCHET : « Non, pas du tout, nous avons voté contre l'aménagement, notamment sur le parvis ; donc la question qui se pose porte sur ce à quoi se limite l'éclairage public ? À la partie, je vais dire, à rénover, qui peut exister sur la partie entre la Mairie et le Monument aux morts, ou est-ce que ça va au-delà ? »

(Intervention hors micro.)

M. BUCHET : « C'est sur l'ensemble, c'est-à-dire que vous allez avoir un financement public d'une opération qui va être à moitié enfouie d'un projet immobilier que vous envisagez sur la place de Gaulle, dans le fond de la place de Gaulle ? »

M. le Maire : « C'est trop compliqué, ça, M. BUCHET. Votez contre, ne réfléchissez pas, votez contre, ce sera plus simple ! Globalement, on refait l'éclairage public de la place, et donc il faut que ce soit nous qui nous en occupions pour tenir compte des phases de travaux. Je vous rappelle que vous avez voté – alors, sûrement contre, je n'en doute pas – le projet d'aménagement de la place, mais qu'il a été largement plébiscité et vu par plus de 2 000 Fontenaisiens sur le Net, qui avaient la liberté de s'exprimer et qui ont choisi, à 60 %, le projet que nous allons mettre en œuvre, ce qui a, bien sûr, peu de valeur aux yeux de certains, mais qui a de la valeur à nos yeux, puisque nous avons l'impression d'exécuter une commande passée par nos concitoyens, et validée. »

M. BUCHET : *(Intervention hors micro.)*

M. le Maire : « Mais le projet immobilier, on ne va pas mettre des lampadaires dedans, M. BUCHET ! En général, on ne met pas de lampadaire dans les salons, ou alors c'est un choix décoratif ! »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « Les lampadaires sont... »

M. BUCHET : *(Intervention hors micro.)*

M. le Maire : « Je pense que, là encore, les crises d'amnésie répétées que vous montrez au cours de cette séance, ça m'inquiète un peu, quand même, franchement ; il a été exposé, il y a eu des maquettes, il y a eu un film 3D, il est encore sur le Net ! »

M. BUCHET : « Vous ne touchez pas au parvis Laboissière ? »

M. le Maire : « Si on a besoin de changer l'éclairage, si, mais on changera... »

M. BUCHET : « Ah, vous ne changez que l'éclairage du parvis du château Laboissière, vous ne construisez rien à cet endroit-là, même en sous-sol ? »

M. le Maire : « De toute façon, nous n'allons mettre des lampadaires que sur l'espace public, M. BUCHET ! Après, que vous ne soyez pas d'accord sur le fait qu'on construise un bâtiment de type café-théâtre Folies verre et métal sur le parvis, c'est un autre problème ! C'est le choix qu'ont fait les Fontenaisiens, moi, j'exécute le choix qu'ont fait les Fontenaisiens ; vous êtes contre, c'est votre problème. De toute façon, l'éclairage public, comme son nom l'indique, ne concerne pas les parties

privées, donc il n'y aura de lampadaires que sur les surfaces publiques. Je ne sais pas si je peux être plus clair, mais *a priori*... Donc je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Non. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Eh bien, c'est grâce à vous, quand même, parce qu'il n'y a rien de plus simple, quand même. Mais l'espace public, c'est la place de Gaulle. »

(Blanc entre 03 :10 :20 et 03 :10 :23 puis interventions hors micro.)

M. le Maire : « Écoutez, laissez Mamie AUBRY là où elle est, parce qu'elle commence à... On voit, à chacun son époque ; ce sont des références de la quatrième ou de la cinquième République, ça, d'ailleurs ? *(Blanc entre 03 :10 :34 et 3 :10 :37)* Je ne me rappelle plus bien ! *(Blanc entre 03 :10 :39 et 03 :10 :44)* Mais on a voté, là, quand même, *a priori*, donc... Il y a eu 2 NPPV. Abstentions ou NPPV ? D'accord, donc abstention, donc merci de le noter. »

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses pour les travaux d'éclairage public de la place du général de Gaulle et autorise le Maire à signer cette convention, d'éventuels avenants et tout acte nécessaire à son exécution.

[C. MARAZANO, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI ne prennent pas part au vote.]

[J.-J. FREDOUILLE s'abstient].

➤ LOGEMENT

16 – Garantie d'emprunt accordée par la Ville à la SA HLM OSICA pour un prêt visant la réhabilitation de 197 logements situés à Fontenay-aux-Roses

M. le Maire : « Nous allons passer au point n° 16, mes chers collègues. Nous avançons quand même significativement vers la fin du Conseil. Pour l'instant, il n'est que 23 h 15, c'est presque une performance ! M. DURAND a la parole pour cette délibération relative à une garantie d'emprunt pour OSICA, qui rénove et améliore la performance énergétique de ses bâtiments. »

M. DURAND : « Absolument. Avant de vous parler de la demande de garantie sur emprunt au bénéfice d'OSICA dans le cadre d'une opération avec la Caisse des dépôts et consignations, je voudrais préciser plusieurs points. D'abord, je voudrais rappeler, ou plus exactement, souligner que, depuis les élections, cette Municipalité a fortement développé les travaux réalisés sur le patrimoine des logements sociaux, au bénéfice des Fontenaisiens qui en sont locataires. Je vais donner quelques exemples pour concrétiser mes propos : MOULIN VERT, rue de Verdun ; COOPERATION ET FAMILLE, rue Auguste Lemaire ; TOIT ET JOIE, entre la rue de l'Île et la rue Durand Bénech ; EFIDIS, rue Ledru Rollin ; dans une autre opération, non d'amélioration mais de rénovation, l'on peut citer les Blagis. Aujourd'hui, il est question d'OSICA et de Val Content.

Le volume de ces travaux a une conséquence que j'ai déjà mentionnée – je ne fais que la répéter, ne me tombez pas dessus gentiment : c'est que l'ensemble des garanties que nous avons données est égal au montant des fonds propres de la Ville. Mais la deuxième conséquence, qui devient cette fois plus originale, c'est la première fois que cela nous arrive, est que nous avons un niveau de garantie tel que finalement, on ne peut plus profiter du droit à affectation de logement, parce qu'on a atteint le plafond maximum, qui est de 20 % des effectifs de logements des résidences concernées. Nous allons donc voir que, dans l'opération qui nous intéresse, OSICA – Caisse des dépôts et consignations, le droit à affectation ne peut pas jouer de manière classique. Ce sera l'objet de la délibération suivante.

Dans cette première délibération, je pense que c'est une bonne chose d'avoir un volume important : cela signifie, fondamentalement, que l'on a rénové et modifié ces appartements (meilleure isolation, réfection des salles d'eau et autres améliorations) mais on arrive quand même à une limite qui nous

pose problème en termes de risque – mais ça, à la limite, c'est toute la France – et en termes, maintenant, de droit à affectation.

En ce qui concerne précisément cette opération, ce sont deux prêts, avec le même prêteur et le même emprunteur ; l'un est de 3 152 000 euros, l'autre de 1 733 335 euros, soit, au total, 4 885 335 euros. Cela concerne 220 appartements situés dans le Val Content, que vous connaissez tous ; il s'agit d'une amélioration du confort, de l'isolation par l'extérieur, de la sécurité, de l'amélioration des salles d'eau, des performances énergétiques, ce que nous faisons en général.

J'introduis, en même temps, la délibération suivante, puis je pense que M. le Maire nous fera voter en deux fois, puisqu'il y a deux délibérations. Nous ne pouvons pas obtenir de droit à proposition dans les commissions d'attribution de nouveaux logements. Ce que nous propose le bailleur OSICA est de prolonger, sur 10 logements de l'avenue Foch à Fontenay, les droits que nous avons en affectation, lesdits droits venant à échéance au 1^{er} janvier – ne riez pas, s'il vous plaît – 2031, étant prorogés jusqu'au 31 décembre 2043. Je vous promets que, le 31 décembre 2043, je viendrai vous présenter ce qu'il en sera. »

M. le Maire : « M. FAYE sera contre en 2043, encore ! »

M. DURAND : « M. le Maire, si je peux me permettre, il y a donc 2 délibérations : la première est d'accepter que la Ville se porte caution, c'est la délibération n° 16 ; ensuite, la délibération n° 17 concerne l'approbation de la convention relative à la réservation de logement, en conséquence de cette caution. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. DURAND. M. BUCHET, les remarques habituelles, je suppose ? »

M. BUCHET : « Non, pas du tout, simplement, c'est que je partage ce que vient de dire M. DURAND, mais cela me fait un peu rire, parce que, quand même, pendant des années, nous avons passé ce genre de délibérations pour rénover le parc social et systématiquement, les membres qui sont actuellement membres de la majorité ont voté contre en disant qu'on allait menacer l'équilibre financier de la ville, et systématiquement, votre organisation politique s'est opposée systématiquement à ce genre de projet. »

M. le Maire : « Votre quoi ? "Votre organisation politique" ? Waouh ! »

M. BUCHET : « Oui, votre organisation politique, enfin je ne sais pas comment on appelle ça. »

M. le Maire : « C'est daté, ça, M. BUCHET, excusez-moi, mais ça n'existe plus, ça ! »

M. BUCHET : « L'UDI et les Républicains ont leurs ancêtres, je ne sais pas comment on dit les choses ! Dans tous les cas, voilà, moi ça me fait un peu rire, parce que c'est vraiment de la politique politicienne. Nous allons, nous, en revanche, bien sûr, voter ce genre de délibération. Je dirai simplement, en revanche, à M. DURAND, que nous aurions eu, si vous n'aviez pas bloqué l'opération OSICA qui visait une opération mixte juste en face de la Mairie, c'est-à-dire une opération mi-privée, mi-OSICA, vous auriez eu des logements attribués aux Fontenaisiens en plein centre-ville. »

M. le Maire : « Oui, alors, il y aurait eu aussi des logements sociaux supplémentaires en centre-ville, avec une ville qui a déjà 40 % de logements sociaux en centre-ville. Donc ça se discute ! D'autres remarques ? M. FAYE, je crois. »

M. FAYE : « Je suis en accord avec de nombreux points avec M. DURAND sur cette délibération J'aimerais, lorsqu'on fait ce genre d'opérations, qu'on indique quand même à combien la ville est déjà, combien elle garantit au total. On a dépassé les 100 millions d'euros, je crois. »

M. DURAND : « Je peux te le dire : on est à peu près à 150 millions d'euros. Je dis à peu près, parce qu'on avait une situation au 1^{er} janvier, mais entre-temps les bailleurs ont remboursé des échéances, mais on est entre 150 millions et 155 millions d'euros, ce qui est approximativement le montant des fonds propres de la Ville. Je te l'ai déjà dit 10 fois et je le répète, parce que c'est un point, pour moi, important. »

M. FAYE : « Autre point aussi, je souhaiterais que ces sociétés entrent un peu dans le droit commun, c'est-à-dire quand on fait un emprunt, les travaux ne sont pas commencés. Je trouve extrêmement gênant que des sociétés, alors que les travaux sont très largement entamés, demandent maintenant un emprunt. Aucun particulier ne pourrait faire ça. »

M. DURAND : « Oui, mais attends, un particulier est un particulier, là, c'est une entreprise ; ils ont des fonds propres, ils ont pris leur temps, ils demandent la caution, en cours de travaux, ces travaux ont commencé déjà depuis 6 ou 7 mois, franchement, ils demandent la caution quand ils le souhaitent ! Qu'ils le fassent au début ou à la fin des travaux, franchement, je ne vois pas ce que ça change. »

M. FAYE : « Un dernier point, il est quand même relativement gênant que ces sociétés, qui ont des fonds propres, fassent des emprunts qui couvrent la totalité des travaux. »

M. le Maire : « Oui, alors, Messieurs... »

M. DURAND : « C'est la réglementation. »

M. le Maire : « Écoutez, moi, je veux bien que l'on fasse de la politique générale, mais bon ! Excusez-moi de vous rappeler à l'ordre, mais nous sommes ici pour gérer Fontenay-aux-Roses, et pour nous occuper de nos concitoyens de Fontenay-aux-Roses. Voilà, c'est notre mission ; si nous étions à l'Assemblée, nous pourrions avoir ce type de beaux débats, mais nous ne sommes pas à l'Assemblée, nous sommes au Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, et au Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses. Certes, on peut jouer à se faire peur en disant "oh là là, 150 millions d'euros", mais en même temps, toutes les sociétés à qui nous avons donné des garanties ne feront pas faillite au même moment, et si elles le faisaient, de toute façon, ce serait un tel problème national que la solution n'appartiendrait pas à la Ville de Fontenay-aux-Roses. Ce risque est donc totalement théorique et probablement totalement irréalisable ; écoutez, on peut jouer à se faire peur mais enfin bon, il faut arrêter ! »

M. BUCHET : (*Intervention hors micro.*)

M. le Maire : « Mais absolument ! Vous voyez que nous sommes d'accord sur certaines choses, M. BUCHET ! Ça doit être quand même peut-être le fait d'assumer certaines responsabilités. Écoutez, mais certains ont voté contre, peut-être ! Moi, en tout cas, j'estime que c'est un risque qu'il faut prendre, parce que le bénéfice est direct et très important pour nos concitoyens, que la performance énergétique des bâtiments est quand même extrêmement défectueuse. Je vous rappelle que les bâtiments, dans cette ville, ont souvent été construits entre la fin des années 1950 et le début des années 1960, avec des standards qui sont quand même assez déficients, tant en termes énergétiques, phoniques ou thermiques, tout cela mis bout à bout fait que le confort, après rénovation, est très sensiblement amélioré. Vont suivre d'autres résidences, pour lesquelles nous sommes actuellement en médiation avec le bailleur, et nous continuons à essayer d'être, un peu, je dirais, les cofacteurs qui permettent d'avancer. Je vous remercie donc de bien vouloir en délibérer. »

M. FAYE : « M. le Maire, vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a aucun risque, car s'il n'y a pas de risque, il n'y a pas besoin de garantie. Vous pouvez dire que le risque est très faible... »

M. le Maire : « Non, mais il y a un risque sur chaque caution prise isolément, mais pas que toutes les cautions se réalisent, ça n'a pas de sens, ou alors, c'est qu'on sera tellement mal, rassurez-vous, que ce ne sera pas le problème le plus important qu'on aura à gérer ! Mais bon. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? M. DELERIN ne participe pas au vote car l'affaire concerne la Caisse des dépôts et consignations. Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'était pour le point n° 16. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accorde une garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 885 335 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 72188, constitué de 2 lignes de prêt :

- PAM Eco-Prêt d'un montant de 3 152 000 euros ;
- PAM, d'un montant de 1 733 335 euros.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est expressément stipulé que les versements qui seront effectués, dans la limite des garanties définies et à concurrence de la défaillance de l'emprunteur, par la commune de Fontenay-aux-Roses au lieu et place de l'emprunteur, auront le caractère d'avances remboursables et porteront de plein droit et sans mise en demeure, intérêt au taux légal en vigueur, à compter du jour du versement des fonds aux établissements prêteurs.

Un compte d'avance de la commune de Fontenay-aux-Roses sera ouvert dans les écritures comptables de l'emprunteur, la SA HLM OSICA.

Il comportera :

- Au crédit, le montant des versements effectués par la commune de Fontenay-aux-Roses, soit à l'emprunteur, soit directement aux établissements prêteurs ;
- Au débit, le montant des remboursements effectués par l'emprunteur, la SA HLM OSICA.

Le solde créditeur constituera la dette de la SA HLM OSICA vis-à-vis de la commune de Fontenay-aux-Roses, dette qui prendra le caractère d'avances remboursables.

Le conseil autorise son représentant ou une personne dûment habilitée à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

[J.-L. DELERIN ne prend pas part au vote.]

17 – Approbation de la convention relative à la réservation de logements en contrepartie d'une garantie d'emprunt accordée à la SA HLM OSICA

M. le Maire : « Sur cette délibération, précédemment présentée, qui est contre ? Qui s'abstient ? Le point 17 est adopté, je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve, en contrepartie de la garantie d'emprunt, la convention de réservation portant sur 10 logements sur la résidence Les Fauvettes, sis avenue de général Foch à Fontenay aux Roses. Lesdits droits étant actuellement réservés à la Commune, il est décidé de proroger les droits de réservation à compter du 1^{er} janvier 2031 jusqu'au 31 décembre 2043.

18 – Avis de la Ville concernant le projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement arrêté par le Conseil Métropolitain

M. le Maire : « M. DURAND a la parole. »

M. DURAND : « La présente délibération s'inscrit dans le cadre de l'évolution réglementaire en matière de logement, et donc dans le cadre de la Loi ÉLAN (Évolution du Logement, de

l'aménagement et du numérique), de ses annexes et de son pourtour. Cette Loi concerne le logement en général, mais le logement social constitue l'un des grands sujets abordés par l'évolution réglementaire. Dans le cadre de cette évolution juridique, la Métropole portera une responsabilité, voire la responsabilité, dans l'établissement du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH). Entre autres finalités – le rapport fait 350 pages – ce Plan quantifie les objectifs de construction de logements en général et de logements sociaux par Ville, avec consolidation par Territoires. Il s'agit, dans beaucoup de cas, y compris dans le nôtre, de la consolidation des Plans Locaux d'Urbanisme qui avaient été précédemment développés et consolidés au niveau des territoires.

Je vous proposerai, après mon exposé assez rapide, de voter défavorablement. Le Conseil de Territoire nous demande notre avis sur ce projet de PMHH. Moi, je vous proposerai de voter contre, de donner un avis défavorable, en clair, mais je vais mentionner les points qui me paraissent contestables et qui justifient mon avis, mais, en même temps, il y a des points plus positifs.

Parmi les points qui me conduisent à donner un avis défavorable figure le fait que les villes ont été insuffisamment intégrées dans les réflexions : une ou deux réunions, la réponse à un questionnaire, donc assez peu de choses.

Dans les textes qui nous sont communiqués et, surtout, dans les calculs, il y a un certain nombre d'erreurs matérielles qui sont inadmissibles pour des textes de ce niveau. Je pense notamment que les chiffres concernant Châtillon sont erronés et même complètement idiots.

Des objectifs ont été mal définis. Les quantifications financières sont insuffisantes. Les objectifs de notre ville, en ce qui concerne par exemple les logements sociaux, passent de 35 %, prévus au PLH, à 40 % dans le PMHH (*Réactions*). Non, je ne dis pas que c'est une erreur ; je n'ai pas dit que c'était une erreur, je dis simplement qu'il y a une imprécision dans les chiffres qui me bloque sur ce qu'il y a derrière. Je n'ai pas dit qu'il y avait erreur, ne me donnez pas un raisonnement qui n'est pas le mien. Je vous en remercie. Je pense que sur les logements sociaux, je suis assez inattaquable ! On a donc une modification de 5, on ne sait pas si c'est une erreur de copie ; l'erreur sur Châtillon est bien plus grande que ça.

Le maintien de l'exonération du surloyer (supplément de loyer de solidarité, SLS) n'apparaît pas.

Les objectifs ont été quantifiés jusqu'en 2020 ; nous sommes en 2018, ce qui n'offre que deux années de visibilité.

Sur les 350 pages du rapport, je n'ai pas encore trouvé d'autre anomalie ; j'ai lu les 350 pages et je pense que je ne suis pas le seul.

Donc je maintiens que je soutiens un avis défavorable à ce rapport. Ceci étant, j'inclus qu'il y a des aspects positifs. »

M. le Maire : « Merci. Merci, M. DURAND. Je vais préciser la position de la majorité, parce que je pense que c'est plutôt mon rôle, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, et qui rejoint complètement l'avis de Jean-Michel, qui connaît ce dossier sur le bout des ongles. J'y ajouterai des choses importantes. Premièrement, aujourd'hui, la compétence sur les aides à la pierre, notamment, qui sont des aides à la reconstruction et à la construction de logements sociaux, notamment dans le cadre d'opérations hors ANRU, sont aujourd'hui de la compétence des Territoires. À partir du moment où le PMHH sera voté et validé, cette compétence passera à la Métropole. Cela veut dire qu'aujourd'hui, les dossiers que nous sommes en train de monter pour solliciter des subventions pour la rénovation des Blagis seraient à monter désormais auprès de la Métropole, et non plus du Territoire. Il va sans dire que le niveau de certitude quant à l'obtention des subventions que nous avons demandées diminuerait d'autant. Ce n'est pas un détail, parce que c'est quand même aujourd'hui quelques centaines de milliers d'euros, il y a eu 6 millions d'euros inscrits au budget du Territoire à se partager pour des opérations hors ANRU. Il y a donc cette affaire d'opportunité ; je rejoins complètement ce qu'a dit tout à l'heure Jean-Michel, c'est-à-dire que nous avons des chiffres de production de logements qui sont supérieurs aux objectifs du SDRIF ; désolé, mais pendant 10 ans, produire quasiment 200 logements par an, ce n'est pas 1 500. Donc globalement, nous avons fait le choix, je vous le rappelle, dans le cadre du PLU, collégialement, de définir les objectifs minimaux de construction imposés par l'État, comme objectifs de construction dans la ville, et dans une ville qui comporte déjà 43 % de logements sociaux, de

considérer que notre priorité, à court et moyen terme, était plutôt de favoriser ce qui manque aujourd'hui dans le parcours résidentiel de nos concitoyens, c'est-à-dire des logements d'accession à la propriété privée.

Accessoirement, cela avait aussi un côté annexe, mais qui n'en est en réalité pas un, c'est qu'il était aussi important que nous ayons des contributeurs en nombre suffisant pour que la solidarité puisse s'exercer pleinement au sein de notre ville. Prenons l'exemple des repas de cantine : comme cela a été rappelé encore récemment dans la presse, nous sommes très fiers, tous, de porter collectivement le fait que nos repas de cantine sont les moins chers du 92. Le prix d'entrée – et c'était déjà le cas sous votre mandature, M. BUCHET, de ce point de vue – à 16 centimes d'euro permet de faire en sorte que nous avons au moins une certitude, face à un certain nombre d'éléments qu'on ne contrôle pas, c'est que les enfants puissent avoir un repas complet dans la journée, équilibré, et parfois bio, de surcroît. Mais je crois que c'est notre fierté, en tout cas moi je suis fier d'avoir eu les moyens et d'avoir permis que cela se poursuive, parce que ce point me paraît très important. Maintenant, il est évident qu'un repas servi représente plutôt un coût de 10 euros pour la Commune ; il est évident qu'il faut qu'il y ait un équilibre entre les populations, il faut qu'il y ait une mixité sociale, qui permette que la solidarité fonctionne. Et cette mixité sociale, dans une ville qui a déjà 43 % de logements sociaux – c'est plus que Malakoff ou Clamart, je vous le rappelle – nous fixer des objectifs de 25 % de logements sociaux dans la production de logements à venir, me paraît inadaptée, notamment pour les équilibres financiers de la ville. Nous avons fait cette analyse durant la campagne, elle a d'ailleurs été largement débattue pendant, puis après la campagne, et largement partagée au sein de l'équipe municipale, à l'époque. Les PLH avaient déjà constitué une première négociation, rappelez-vous ; le PLH pris isolément n'avait pas tout à fait le même caractère d'opposabilité qu'un PMHH, donc nous avons un peu laissé filer certaines concessions pour garder, notamment, l'exonération de surloyer. C'était ça, à l'époque, le marché que l'on avait passé dans le PLH. Aujourd'hui, les exonérations de surloyer ne sont plus clairement dans le texte mais surtout, en plus, on a modifié les chiffres et on nous impose des choses qui sont de plus en plus opposables. Donc cela, à mon avis, n'est pas une chose positive pour notre ville. Je pense que nous allons rester dans notre logique, celle qui a défini notre politique jusqu'à présent, c'est-à-dire que nous sommes attachés à la mixité sociale et que pour garder cette mixité sociale, il faut avoir un équilibre des formes d'habitat dans la ville et que soit un peu corrigé l'excès actuel de logements sociaux. Il n'y aura pas moins de logements sociaux à Fontenay-aux-Roses demain, nous ne sommes pas contre le logement social, je crois que nous l'avons bien montré : nous y attachons une grande importance et nous y consacrons beaucoup d'énergie, aussi bien pour sa rénovation que pour la restructuration des logements sociaux de la ville et pour le confort de ceux qui y habitent. En revanche, il faut que les équilibres soient préservés pour que les choses se passent de façon harmonieuse. Nous voterons donc contre le PMHH, nous donnerons un avis défavorable au PMHH, en ce qui concerne la majorité fontenaisienne. M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Oui, tout d'abord, j'aimerais connaître votre vote lorsque ça a été soumis au Conseil Territorial, il a été débattu au mois de juin, je crois. »

M. DURAND : « C'est demain. »

Mme BOURDET : « C'était à la Métropole. »

M. DURAND : *(Intervention hors micro.)*

M. BUCHET : « C'est bien. Alors, parce que manifestement, j'entends ce que vous dites, mais les objectifs qui ont été cités dans le projet modificatif, évolutif, le nouveau projet, ramènent à la baisse par rapport à vos propres objectifs de logement ! Dans le PLH, je rappelle que vous avez voté, le PLH que vous avez voté et que vous avez soutenu, un objectif annuel pour la période 2015-2030 de 210 logements par an et que, sur la période qui nous concerne... »

M. le Maire : « Oui, M. BUCHET, mais encore une fois... »

M. BUCHET : « ... 2018 et 2020, il était de 175... »

M. le Maire : « M. BUCHET... »

M. BUCHET : « Attendez, laissez-moi finir, laissez-moi finir ! »

M. le Maire : « Non mais c'est très important, vous ne pouvez pas dire n'importe quoi. »

M. BUCHET : « Laissez-moi finir, parce que je vais quand même expliquer pourquoi... »

M. le Maire : « Non mais je suis d'accord avec ce que vous avez dit, je suis d'accord, je valide ; simplement, quand même, les mots ont un sens ; quel est le seul document d'urbanisme que nous ayons défini seuls ? »

M. BUCHET : « Le PLU. »

M. le Maire : « Le PLU. On dit combien, dans le PLU ? 1 500. »

M. BUCHET : « Oui ! »

M. le Maire : « Sur 15 ans. C'est ça, point ! Après, le PLH, c'est une négociation avec les services de l'État, ce n'est pas l'expression de la volonté de la Municipalité ! C'est une négociation avec l'État, le PLH. »

M. BUCHET : « Le PLU donne une possibilité de construction multipliée par 3, voire plus, on ne va pas reprendre la discussion sur le PLU, nous l'avons contesté ; je dis simplement que là, le Territoire vous ramène d'un objectif de 210 par an, que vous aviez ramené, sur la période courte, à 175 par an, il vous le ramène à 156 ; je trouve que 156, ça reste encore trop, parce que je pense que 150 logements par an à Fontenay, ça va changer l'équilibre et le caractère, j'allais dire appréciable de la qualité de vie que nous avons à Fontenay. Le deuxième élément, sur l'histoire des logements sociaux, très honnêtement, sur un objectif de 156 logements construits, ils vous demandent simplement de passer de 35 à 40 logements sociaux. De 35 à 40 logements, *grosso modo* ça veut dire que dans les opérations, ils vous demandent simplement de faire un quart de logements sociaux. »

M. DURAND : « M. BUCHET, on ne sait même pas... »

M. BUCHET : « C'est ce que font toutes les villes, y compris les villes qui sont détenues par les (...) politiques, c'est-à-dire, généralement, de mettre un pourcentage de logement social dans les opérations. »

M. le Maire : « Non, non. »

M. BUCHET : « C'est ce qui est proposé, voilà. Donc moi, je suis en désaccord avec le projet qui est proposé ce soir, parce que ça construit 156 logements par an, et très honnêtement je pense que s'engager à construire autant de logements par an, c'est à mon avis changer le paysage de Fontenay. C'est pour cela que nous avons, nous, un PLH beaucoup plus restreint, nous avons un désaccord là-dessus, nous avons à l'époque, je crois, 50 logements par an, vous passez de 176 – c'était votre objectif – à 156 ce soir, moi j'y suis formellement opposé. Donc nous avons, et j'étais très étonné, que vous apportiez un avis défavorable, en effet, à un projet que vous avez organisé avec les personnes avec qui vous... »

M. le Maire : « Non, mais non ! Encore une fois, M. BUCHET, ne dites pas n'importe quoi ! Le PLH est une négociation avec les services de l'État, avec un certain nombre de conditions qui nous sont imposées. Dans une négociation, on arrive à un point qui n'est pas le point que nous souhaitons. Depuis, nous avons fait le PLU et nous avons clairement affirmé que oui, nous souhaitons 1 500 logements en 15 ans. »

M. BUCHET : « Mais ce n'est pas le PLU qui définit le nombre de logements ! »

M. le Maire : « Mais si, c'est le PLU qui détermine les objectifs de construction, quand même ! »

M. BUCHET : « Non, le PLU, je vous le dis franchement, le PLU donne une possibilité de construction de beaucoup plus que 1 500 logements. »

M. le Maire : « Mais rassurez-vous, M. BUCHET, pour l'instant on est sur un rythme de 150 par 6 ans, donc ça va, on est loin du compte. On n'est même pas à 50 par an ! »

M. BUCHET : « Oui, mais c'est pour ça que je pense que les objectifs que vous affichez ce soir, qui sont à la baisse par rapport à ce que vous aviez vous-même voté il y a quelque temps, sont encore trop excessifs. »

M. le Maire : « M. BUCHET, vous jouez sur les mots ; je ne veux pas prendre d'engagement de construction, puisque le PLH, ce sont des engagements qui m'ont été imposés par l'État dans le cadre d'une négociation, en échange du maintien d'un certain nombre d'exonérations de surloyer. »

M. BUCHET : « Oui, oui, d'accord, d'accord. »

M. le Maire : « J'ai considéré que je pouvais accepter un engagement qui n'en était pas un pour permettre à nos concitoyens de continuer à bénéficier d'un avantage. Aujourd'hui cet avantage n'est plus là, il n'y a aucune raison qu'on s'engage à construire ce qu'on ne veut pas construire ! »

M. BUCHET : « Sur ce deuxième point, je rappelle que sur les surloyers... »

M. le Maire : « Vous prenez les postures que vous voulez, mais bon... »

M. BUCHET : « Sur les exonérations de surloyer, je vous rappelle que dans le PLH que nous avons défendu, nous avons l'ensemble du territoire fontenaisien qui était exonéré du surloyer, et que vous proposez toujours pareil, qu'il y ait certains quartiers qui soient exonérés et d'autres qui ne le soient pas, et nous sommes aussi en désaccord (*suite inaudible, hors micro*). »

M. le Maire : « M. BUCHET, vous ne comprenez pas ce que j'ai dit. Je répète. Ce n'est pas l'expression de notre volonté, arrêtez de faire des amalgames. Un PLH, c'est le fruit d'une négociation avec les services de l'État. Alors je ne doute pas que vous ayez une autorité merveilleuse sur la DRIHL, je peux vous dire qu'aujourd'hui, notre PLH n'était pas le plus mauvais du coin. Globalement, aujourd'hui, le PMHH ne nous donne pas les mêmes avantages en retour, je n'ai aucune raison d'entraîner la Ville sur un engagement de construction que nous ne partageons pas, écoutez ! Les objectifs de construction, nous les avons affichés dans le PLU, nous ne pouvons pas... c'est très clair, ils sont affichés, nous ne ferons pas plus ! Et pour l'instant, nous sommes plutôt assez loin de faire ce que nous avons prévu, d'ailleurs, donc globalement, excusez-moi, mais il ne faut pas dire n'importe quoi ! Et puis sortez de la ville, encore une fois, M. BUCHET, allez vous promener à Clamart, à Bagneux ou ailleurs, vous allez voir ce qu'il se passe ! Chez nous, on ne construit pas ; chez nous, les zones pavillonnaires sont protégées. »

M. BUCHET : « Attendez, ils n'ont pas la même densité que Fontenay ! »

M. le Maire : « Mais les zones pavillonnaires sont protégées, M. BUCHET. Globalement, vous savez ce qu'il risquerait de nous arriver si on ne produisait pas quand même un tout petit peu de logements. Il y a un vrai problème de stratégie, là-dedans. C'est marrant, parce qu'on définit les mêmes objectifs. Le but, je crois, de tous les gens autour de cette table, ça n'est pas de voir Fontenay se densifier ; c'est de protéger tout le caractère de notre ville. Maintenant, il faut quand même qu'une ville se renouvelle, et accessoirement, il ne vous a pas échappé que, mandature législative après mandature législative, chaque Gouvernement, de droite comme de gauche, affiche des objectifs de construction qui sont toujours plus élevés et des moyens de contrainte qui sont, à chaque mandature, plus élevés. Dans la dernière mandature de M. HOLLANDE, il y a une Loi qui a conduit à ce que 9 villes du département voient aujourd'hui l'instruction de leurs permis de construire confisquée, parce qu'elles sont considérées comme carencées en matière de logements sociaux, justement, et qu'elles n'ont plus l'instruction de leurs permis de construire, pour qu'on leur impose d'en construire. Lors de la discussion de la Loi ÉLAN, la même proposition a été faite sur les objectifs du SDRIF, en disant que pour les villes ne respectant pas le SDRIF, le Préfet aura le droit de modifier le zonage du PLU. Donc si vous voulez, moi, je peux vous dire ce que fera le Préfet, si on ne construisait rien du tout pendant quelques années : il tracerait un trait autour de la gare du RER B, puis il dirait que cette zone pavillonnaire, c'est du R+5. Dans 10 ans, il n'y a plus un pavillon ! »

M. BUCHET : « Mais on n'a pas les mêmes espaces que Clamart et Bagneux, très honnêtement ! »

M. le Maire : « Ben tiens ! Alors là, je peux vous dire une chose : parce que vous croyez que sur la zone de Bagneux où on va construire 2 800 logements, il y a des espaces supérieurs, mais vous rigolez ? Vous vivez sur une autre planète, M. BUCHET ! Moi je pense que globalement, nous avons fait un choix équilibré, et en l'occurrence, il me semble que c'était en plein accord, d'ailleurs, avec Michel FAYE, c'est-à-dire que nous avons un PLU qui est – il l'a dit lui-même, d'ailleurs, quand il l'a défendu ici même – un des plus protecteurs d'Île-de-France. Ah, maintenant vous ne le dites plus, vous avez changé d'avis, mais là encore, je vous invite à regarder la vidéo ensemble, je vais vous la passer au prochain Conseil, M. FAYE, d'accord, comme ça, on verra, en français dans le texte, ce que ça veut dire ! Mais globalement, notre objectif est de 1 500 logements, sur 15 ans, et nous tournerons autour de 1 500, à plus ou moins 100, je ne sais pas dire, ça. Mais globalement, nous sommes vraiment sur du renouvellement urbain. On le voit bien, où est-ce qu'on construit : sur la friche du département qui était polluée, à la limite de Bagneux, place de la Cavée, à l'endroit où il y avait un immeuble en ruines et un autre immeuble qui était à la limite de l'urgence sanitaire, à l'entrée de la ville aux Mouillebœufs ? Oui, effectivement, on construit aux Mouillebœufs, il y a un bâtiment abandonné de la DDE et un autre bâtiment en ruines ! »

M. BUCHET : (*Intervention hors micro*).

M. le Maire : « Non, M. BUCHET ; vous dites n'importe quoi, et volontairement. Écoutez, globalement, tout cela fait un nombre de logements qui est extrêmement petit par rapport à ce qui se fait ailleurs. Et notre objectif n'est pas d'aller au-delà, M. BUCHET. Mais non, je suis contre ! D'abord, je trouve – et je partage au moins cela avec vous – que les objectifs de construction sont trop élevés, et les objectifs de construction de logements sociaux sont trop élevés pour une ville qui a déjà 43 % de logements sociaux. Je ne peux pas... je peux répéter 15 fois la même chose, et puis à chaque fois, vous faites semblant de ne pas comprendre, mais je vais toujours dire la même chose, et rien d'autre. Mme FONTAINE-BORDENAVE souhaite intervenir. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Je vous remercie. Nous allons voter oui à votre délibération, qui nous convient, mais nous proposons d'aller plus loin avec un amendement. »

M. le Maire : « Attendez, oui, c'est-à-dire ? Oui au PMHH ? »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Oui à la délibération, à l'avis défavorable de la délibération. »

M. le Maire : « D'accord. Défavorable, d'accord. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Donc nous votons la délibération. Mais nous proposons d'aller plus loin, et nous proposons un amendement (*Brouhaha*) que je vais vous lire.

Le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement... »

(*Interventions hors micro*.)

M. le Maire : « Je considère que votre attitude est un petit peu un détournement de l'exercice démocratique et, je trouve, une vraie pénalisation, parce que... »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « C'est un approfondissement. »

M. le Maire : « Encore une fois, ça a été dit et redit, il y a des commissions ; Il y a des commissions et ces amendements pourraient trouver leur place en commission. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Donc le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) va succéder au Plan Local de l'Habitat (PLH). Le projet de PMHH présenté est fortement densificateur : il propose de produire à Fontenay plus de 460 logements en 3 ans entre 2018 et 2020. Ce projet appelle de nombreuses remarques... »

M. le Maire : « Écoutez, c'est un amendement rédactionnel, en plus, franchement ! »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « ... qui suivent, et dont la liste n'est pas limitative. Le périmètre concerné... »

M. le Maire : « C'est n'importe quoi, enfin, écoutez, c'est un amendement rédactionnel pour arriver à la même conclusion et au même vote, enfin, écoutez, franchement ! »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « ... est celui de la Métropole du Grand Paris, soit pratiquement Paris et les 3 départements de la Petite Couronne. Il exclut les 4 autres départements formant la Grande Couronne. Or ce projet fait très largement référence aux transports en commun de la région Île-de-France. »

M. le Maire : « Bien, cet amendement n'est pas recevable. C'est un amendement rédactionnel. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Le périmètre logique d'étude devrait donc être la Région Île-de-France et non la seule Métropole du Grand Paris. Par exemple, Antony y est inclus, mais pas Massy.

Ce projet de PMHH n'est même pas à jour ; par exemple, ce projet prévu pour 2018-2025 cite abondamment les gares du Grand Paris et les nouvelles lignes de métro, alors que l'ouverture de la ligne 15 Sud n'est prévue, au mieux, qu'au second semestre 2025. »

M. le Maire : « Mme FONTAINE-BORDENAVE, excusez-moi de vous interrompre, je considère que cet amendement, qui est un amendement rédactionnel, et qui aboutit au même vote que le nôtre, n'est pas acceptable. (*Réactions*) Donc je refuse cet amendement, en tant que Président de séance. En tant que Président de séance, je refuse cet amendement. Je demande que l'on passe au vote. Il y a d'autres intervenants, je crois, sur le PMHH. M. FREDOUILLE a la parole. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Eh bien, vous déposerez un recours. Très bien. M. FREDOUILLE. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Vous pouvez quitter l'assemblée, ça ne me dérange pas. »

(Blanc entre 3 :42 :43 et 3 :42 :48.)

M. le Maire : « J'estime qu'en plus, votre attitude est insultante vis-à-vis de l'Assemblée municipale. »

(Blanc entre 03 :42 :52 et 03 :43 :02, puis intervention hors micro non audible de M. FAYE pendant la suite de l'intervention de M. le Maire.)

M.FAYE : Je rappelle à monsieur Le Maire que d'après le Règlement Intérieur il n'a pas le droit de refuser personnellement un amendement.

M. le Maire : « M. FAYE, vous n'êtes pas en charge de la rédaction, vous confondez tout, vous êtes dans la confusion. Vous n'êtes pas en charge de la rédaction des délibérations. Point. Cet amendement est un amendement rédactionnel que je refuse. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Il semble que mon micro aurait été coupé. (*Suite inaudible.*) »

M. le Maire : « Oui, parce que le règlement intérieur (*Brouhaha.*) ... Je vous rappelle que le règlement intérieur... »

M. FAYE : « C'est l'article 26 du règlement intérieur »

M. le Maire : « Quand vous avez fini... M. FAYE, je vous rappelle... M. FAYE, soit vous arrêtez, soit je vous fais sortir. Mais oui, tout à fait, j'en ai le droit ! Le règlement intérieur m'autorise à le faire. Vous voulez cela ? M. FAYE, votre amendement est une insulte à nos débats, et le premier élément du règlement intérieur est de considérer que le Maire est le Président de séance, donc je considère que cet amendement est rédactionnel, n'a pas d'objet sur le fond et n'est donc pas recevable. Si vous n'êtes pas d'accord, vous ferez un recours contre la délibération, je n'y vois pas d'inconvénient. Très bien. Donc cet amendement est refusé par le Président de séance. Point. »

M. BUCHET : *(Intervention hors micro.)*

M. le Maire : « Ça, ça se discute, M. BUCHET. Mathématiquement, ça se discute beaucoup. Nous avons encore la majorité avec 3 listes. M. FREDOUILLE a demandé la parole. »

M. FAYE : « Comme on a le micro, on va reprendre le... »

M. le Maire : « M. FAYE, vous n'avez pas la parole. Vous ne respectez pas le règlement intérieur. Mais oui, je vous coupe la parole, parce que c'est moi le Président de séance, c'est moi qui donne la parole. Si vous ne respectez pas cela, vous sortez. *(Brouhaha.)* C'est très clair ! Non, il n'y a rien d'autre à dire. Très bien, vous n'avez pas la parole. M. FREDOUILLE a la parole. »

M. FREDOUILLE : « Franchement, Michel, tu as un problème de travail et de forme, ce que tu fais là, ça s'assimile à de l'obstruction, même si parfois, je suis d'accord avec toi, sauf sur le PLU que je considère densificateur et que tu as fait, mais probablement sur le Grand Paris on va tomber d'accord, mais tu as un problème de travail et de forme ! Il faut que ça, ça se passe en commission, et on n'a pas à discuter de ça au Conseil Municipal !

Maintenant, sur le PMHH, je suis d'accord avec votre avis défavorable ; seulement, pas tout à fait pour les mêmes raisons. Il y a, probablement, comme l'a dit M. DURAND, des problèmes de quantification financière, il y a *(suite inaudible, hors micro) ... »*

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Vous n'avez plus de micro. »

M. FREDOUILLE : « ...des imprécisions sur les chiffres, *(suite hors micro, partiellement inaudible)* ... Michel, c'est toi qui coupes le micro ? C'est toi qui coupes le micro ? (...) Ça s'appelle de l'obstruction, c'est un fonctionnement strictement antidémocratique, c'est absolument scandaleux ! »

(Brouhaha.)

M. le Maire : « Écoutez, la première... excusez-moi, mais franchement, la première règle de démocratie dans une Assemblée, c'est de respecter l'avis du Président de cette Assemblée. La présidence de séance est assumée par le Maire, c'est lui qui donne la parole ; si vous n'avez pas la parole, vous n'avez pas à la prendre. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « *(Intervention hors micro, partiellement audible)* Je l'avais, vous l'avez reprise ! »

M. le Maire : « Oui, parce que je vous ai interrompue, oui, et j'en ai le droit. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : *(Intervention hors micro inaudible, qui se poursuit pendant l'intervention suivante.)*

M. le Maire : « Non, écoutez, je me fous d'être irrespectueux, j'assume la présidence de la séance et je crois être beaucoup plus respectueux que votre groupe, en moyenne. Très bien. Mais si vous n'êtes pas d'accord, vous sortez. Maintenant, encore une fois, je vous demande de rester calmes, parce que sinon, à un moment, je vais demander à la Police Municipale de vous faire sortir, parce que ce n'est pas possible de continuer à travailler comme ça. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « C'est ce qu'ils cherchent ! »

M. le Maire : « Et alors, tout le monde s'en fiche, je veux dire, bon, ces gens se prennent pour le centre du monde, mais c'est terrible ! Votre ego est incroyable ! Vous êtes d'un mépris pour l'ensemble de l'Assemblée qui dépasse les limites, vraiment ! Je donne la parole à... je vous ai indiqué que cet amendement ne me paraissait pas recevable, j'ai pris ma décision, si vous n'en êtes pas d'accord, vous déposerez un recours, mais en l'occurrence, j'assume la présidence de séance ; c'est ainsi, et il n'y a pas d'autre option. La parole est à M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « J'ai bien compris que, outre ce que j'ai dit concernant votre avis défavorable, j'ai bien noté que vous aviez des problèmes de subventions aux Blagis si le PLH était substitué par le

PMHH, j'ai bien compris aussi que vous aviez une balance entre les logements sociaux et les logements privés qui vous gênait ; moi, mon problème n'est pas là. Il est simplement, d'abord, qu'avec le PMHH, les décisions s'éloignent énormément du citoyen, on est d'accord là-dessus. On est d'accord là-dessus. Concernant le Grand Paris, je ne sais pas ce qu'il se passe dans cette instance ; je ne sais pas ce qu'il se passe dans cette instance, je n'en sais rien. Tout ce que je vois, c'est les chiffres, et qu'à l'horizon 2025, il y a 38 000 logements neufs par an, sur la région parisienne. Mais elle va devenir irrespirable, invivable, ça fait 190 000 logements en 2025, ça fait un demi-million d'habitants en plus, mais il faut arrêter, il faut arrêter ! »

M. le Maire : « M. FREDOUILLE, on est d'accord là-dessus. »

M. FREDOUILLE : « Moi je rentre en résistance, je ne me soumetts pas aux directives de l'État, je rentre en insoumission puisque c'est la mode, jamais je n'accepterai ces décisions de l'État, jamais. »

M. le Maire : « Alors, M. FREDOUILLE, je suis 100 % d'accord avec vous – ça me fait mal, un peu, mais c'est vrai – à la fois sur l'éloignement des pouvoirs décisionnaires, mais aussi sur l'hyperdensification de la région parisienne. Aujourd'hui, la région capitale française est l'une des plus denses du monde, en termes de densité ; effectivement, il n'y a pas lieu d'ajouter de la densité à la densité. Simplement, encore une fois... »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « Non, et c'est là qu'il ne faut pas tout mélanger. Non, mais c'est une vraie discussion, c'est un point important. Globalement, nous sommes ici pour gérer les affaires de Fontenay, et pas pour faire la politique générale de la France, ni de l'Île-de-France. Donc moi, ma seule boussole, c'est de voir quel est l'intérêt des Fontenaisiens. Et c'est bien pour cela que nous avons défini, lorsque nous sommes arrivés, une politique d'urbanisme qui se voulait une politique de projets, et que le chiffrage est arrivé ensuite. Nous sommes arrivés aux 1 500 logements, c'est à peu près ce qui nous paraît raisonnable – sur les 15 ans, pas demain matin – et ce qui nous paraît cohérent pour, à la fois, nous assurer une forme d'aisance financière et ne pas nécessiter de nouveaux équipements de façon très significative. Il y aura peut-être quelques salles de classe à reconstruire, mais il n'y a pas d'équipement majeur à prévoir en plus. Cela nous permet d'être dans la zone optimale pour les Fontenaisiens, en sachant que notre ville a déjà eu, par le passé, 27 000 habitants, et qu'elle n'était pas irrespirable pour autant. Elle l'a été, il y a longtemps, au début des années 1960, c'était il y a longtemps, M. BUCHET. À l'époque, vous étiez à Paris ! Donc globalement... »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « En 1960 ? C'était en 1962, en l'occurrence ; en 1962, vous étiez né, je crois. Moi, je n'étais pas beaucoup plus vieux, cela dit !

Bon, donc globalement, cette perspective nous paraît optimale pour notre ville, et encore une fois, après, tout le jeu de posture politique fait que les gens voudraient nous coller des étiquettes de bâtisseurs ou de densificateurs, mais ce n'est pas le cas ! C'est simplement qu'aujourd'hui, un renouvellement urbain un peu intelligent nous amène à construire 1 000 ou 1 500 logements sur 15 ans, c'est évident ! Le renouvellement des Blagis, pour l'équilibrer, il faut 600 logements, on a quelques centaines de logements dans le tissu de notre ville et on arrive à peu près à ces chiffrages-là. Mais globalement, on est vraiment très loin, encore une fois, de ce qui s'appelle de la densification et qui existe dans d'autres villes proches... Non mais attendez, on est dans un facteur 10, M. FREDOUILLE, aujourd'hui, sur 15 ans, les villes voisines vont construire de 10 000 à 15 000 logements. Non, mais ce que je veux dire, c'est qu'il faut quand même être conscient de ce qu'il se passe ailleurs, et c'est notre responsabilité. On ne peut pas être totalement déconnecté et prendre des postures de principe. Ce n'est pas possible, ça. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Attendez, Clamart, aujourd'hui, a déjà construit, sur une mandature, quasiment 6 000 logements, M. BUCHET. Nous, on est à 200. »

M. BUCHET : *(Intervention hors micro.)*

M. le Maire : « On l'a dit, les chiffres sont absurdes, parce qu'encore une fois, c'est le fruit de négociations. »

M. DURAND : « C'est bien pour ça qu'on dit que les chiffres qui ont été mis dans le PMHH sont d'origine inconnue, c'est tout ! »

M. BUCHET : (*Intervention hors micro.*)

M. DURAND : « Mais attendez, ils sont ce qu'ils sont, on ne sait même pas comment ils ont été calculés. Donc on ne peut pas les commenter. »

M. le Maire : « Bon. Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « Tout d'abord, moi je veux bien recevoir toutes les invectives, on a l'habitude, mais j'aimerais aussi qu'on puisse s'exprimer, parce qu'il y a parfois des choses importantes à dire, qu'il s'agisse de l'absence totale de la prise en compte de la transition écologique ou autre, puisqu'on n'a pas pu lire l'ensemble de nos observations. Je voudrais juste vous poser une question qui m'interpelle beaucoup, qui correspond à ce que je ressens comme un profond mépris, très souvent, à savoir que, comme c'est un sujet qui nous paraît important, on a pris le temps de lire à peu près tout ce qui se trouve sur internet, dont le compte rendu de la séance du Conseil de Métropole du jeudi 28 juin, certifié exécutoire, dans lequel nous avons la liste des présents, des représentés – dont vous étiez – et des absents excusés. Et nous avons le résultat du vote. Je pense que c'est important que ce résultat du vote soit porté à la connaissance de tous, parce que nous sommes en train, ici, de tous être d'accord, je pense, pour émettre un "oui" à l'avis défavorable, alors que lorsque je lis le résultat du vote qui a été donné à la Métropole, il y a eu 22 abstentions, dont vous n'étiez pas, et il y a eu unanimité des suffrages exprimés, en faveur de quelque chose qu'aujourd'hui, nous sommes en train de désavouer. C'est bien là qu'est le problème, c'est-à-dire on peut nous invectiver, nous reprocher de travailler avec les quelques outils que nous laisse le règlement démocratique, moi je peux très bien, au lieu d'un amendement, faire un texte de présentation de ce que j'ai compris dans cet ensemble de documents, sauf qu'à un moment, soyons cohérents, essayons non pas de nous invectiver mais de dire, peut-être ce jour-là, comme vous étiez représenté, celui qui vous a représenté n'a pas fait le même vote que vous auriez fait, auriez-vous été le seul à voter contre ou bien auriez-vous été dans les abstentions ? »

M. le Maire : « Cela illustre ce que nous disions sur l'éloignement des pouvoirs. »

Mme BOURDET : « Voilà, nous, nous avons un vrai, vrai souci, même si vous pensez que c'est exagéré ou tout ce que vous voudrez, qui est d'expression démocratique des différences d'opinions. Nous ne prétendons pas que tout le monde soit d'accord avec nous, nous entendons tout à fait que chacun vote en son âme et conscience, mais oui, nous souhaiterions, sur un sujet aussi compliqué, pouvoir faire l'état des lieux tel que nous l'avons compris, et au point effectivement de difficultés qui fait qu'on n'aura pas le même vote aujourd'hui que celui que vous avez eu, par votre représentant, le 28 juin. »

M. le Maire : « Écoutez, Mme BOURDET, franchement, c'est un peu facile ! En général, quand je ne suis pas à la Métropole, ce qui arrive effectivement, compte tenu du fait que les débats sont quand même souvent compliqués et longs, il peut arriver parfois que j'aie d'autres obligations, globalement, en général je suis représenté par un membre du Territoire, et le Territoire se prépare demain à proposer aussi un vote défavorable. »

M. FAYE : « Vous étiez représenté par un élu de Seine Saint-Denis, pas par un élu de notre territoire Vallée Sud Grand Paris »

M. le Maire : « Écoutez, vous savez très bien comment fonctionne ce genre d'Assemblées, où il y a 400 maires, et où on donne un pouvoir à quelqu'un du Territoire, qui en a déjà un autre, qui éventuellement le donne à quelqu'un d'autre, ou il y a une erreur, mais en tout cas, moi, très honnêtement, je n'ai pas participé à ce vote. D'ailleurs, vous le dites vous-même, j'étais représenté, je ne sais même pas par qui, moi j'ai donné mon pouvoir au Bureau du Territoire, parce que c'est la logique institutionnelle ; on appartient à une majorité au Territoire, on donne un pouvoir à la majorité à laquelle on appartient. Alors maintenant, le Territoire va, demain, voter contre la proposition des

mêmes personnes, et je vous propose, cela ne vous a pas échappé, de donner un avis défavorable, voilà. »

M. FAYE : « Vous avez voté Pour ce projet à la Métropole et vous demandez à voter contre dans votre commune : où est être votre cohérence ?

M. le Maire : « Écoutez, M. FAYE, je veux bien qu'on s'amuse à éplucher tous vos votes depuis le début de la mandature, on va trouver quand même quelques anomalies, obligatoirement ! »

M. FAYE : « Ce n'est pas un détail ! (*Suite inaudible, y compris pendant l'intervention suivante de M. le Maire.*) »

M. le Maire : « Ce genre d'arguments est absurde ! Enfin écoutez, si c'est tout ce que vous avez trouvé pour critiquer la Municipalité et moi-même, franchement, c'est pathétique. Allez, tant pis pour nous, ce n'est pas grave. Globalement, moi, je vous ai fait part de ma position, qui est assez claire, je crois, qui n'a pas varié, et de la position du Territoire, qui sera aussi, demain, un avis défavorable, voilà. Après, qu'il y ait une erreur dans un vote, c'est possible, honnêtement je n'étais pas au courant. »

M. FAYE : « Personne n'a voté contre à la Métropole, y compris les Verts »

M. le Maire : « Très bien. Merci, M. FAYE, pour cette participation intéressante au débat. Mme SOMMIER voulait ajouter quelque chose. Mais oui, vous êtes parfait, M. FAYE, vous le savez bien. »

Mme SOMMIER : « Merci, M. le Maire. Il se trouve que je voulais poser la même question sur votre positionnement au Conseil Métropolitain du 28 juin, puisqu'on a parlé tout à l'heure du Territoire, mais il y a bien eu le Conseil Métropolitain avant. »

M. le Maire : « Honnêtement, je vais me renseigner, parce que ce n'est pas ce que j'ai donné comme pouvoir. Et d'ailleurs, le seul pouvoir que je donne, c'est en général, encore une fois, au Bureau du Territoire. »

Mme SOMMIER : « D'accord, mais c'est quand même important, pour nous, de savoir comment ça s'est passé. Donc nous découvrons... »

M. le Maire : « Écoutez, c'est important... Ma position est claire. Mais c'est le même papier, M. FAYE, que vous avez, enfin je ne sais pas, j'ai l'impression que vous avez trouvé le Graal ! (*Intervention concomitante inaudible de M. FAYE.*) Oui, il y a eu une erreur dans un vote, le 28 juin ; ma position, je vous l'ai donnée, M. FAYE ; la position du Territoire, vous la verrez demain, voilà. Et de toute façon, c'est la même que la vôtre, donc c'est vraiment que c'est un évènement considérable, que vous êtes en train de nous rapporter. »

M. FAYE : Nous avons rappelé l'incohérence de vos votes : comment faire confiance à quelqu'un qui vote tantôt Pour, tantôt Contre, la même délibération selon l'assemblée où il se trouve ?

Mme SOMMIER : « Bon, est-ce que je peux continuer ? »

M. le Maire : « M. FAYE, je ne doute pas que vous feriez beaucoup mieux, parce que vous êtes d'une immense valeur, mais nous, si vous voulez, on essaie de faire au mieux, et il y a parfois des impondérables. Écoutez, j'assumerai celui-là comme j'en assume d'autres, vous savez, je survivrai, enfin j'espère. Oui, Mme SOMMIER, je vois que vous êtes toujours dans l'exégèse aussi. »

Mme SOMMIER : « Je voulais faire une explication de vote. Je ne vais pas prendre part au vote parce qu'on découvre ce plan alors que la procédure d'élaboration a été engagée le 10 février 2017, qu'il y aurait eu des ateliers et une plateforme collaborative, il y a eu un questionnaire au printemps 2017, la Mairie a dû faire une réponse, on n'en a pas eu connaissance, et par ailleurs, il est mentionné un objectif de construction dont on a parlé... »

M. le Maire : « Mais c'était dans le cadre du PLH, ça ! »

Mme SOMMIER : « Ah ben c'est mis dans le rapport, je peux vous le rechercher, c'est dans le paragraphe sur le contenu du PMHH. »

M. le Maire : « Vous soulignez l'aberration du fonctionnement actuel de la Métropole. Donc objectivement, la Métropole interroge les services, en demandant quelles ont été les réponses de la Ville dans le cadre des négociations qui ont eu dans le cadre du PLH ; les services de la Ville répondent sur ce qui a été l'essentiel du débat sur le PLH. Globalement, la Métropole nous produit ensuite un document que nous n'avons pas visé et que nous n'avons pas approuvé – en tout cas, que moi, je n'ai pas approuvé, après, il peut y avoir eu une erreur, ça, c'est possible – mais globalement, la Métropole aujourd'hui, c'est ça, c'est un truc qui ne fonctionne pas !

Je vous rappelle quand même qu'on est aujourd'hui dans un manque de visibilité, on va dire, qui est total, ne serait-ce que sur l'avenir de la Métropole dans 6 mois ; je vous rappelle quand même que M. MACRON est censé nous annoncer sa réforme des Territoires depuis octobre 2017, qu'en septembre 2017 c'était "ce sera en octobre", en octobre, c'était en novembre, en novembre, c'était en février, qu'en février, c'est devenu en juin, et qu'aujourd'hui, nous ne savons pas quand ce sera. Voilà. Donc aujourd'hui on en est là, on sait seulement que M. MACRON a, encore cet été, reçu les présidents des Conseils Départementaux du 92, du 93, du 94 et un certain nombre de Maires de grandes villes, quelques jours plus tard, pour discuter éventuellement de la suppression des départements de la Petite Couronne (92, 93, 94), que donc la suppression des départements est toujours à l'ordre du jour, semble-t-il ; mais en même temps, que de l'avis même des participants, les difficultés que ça soulève sont telles que, en fait, on ne sait pas si ce ne sont pas les départements qui vont rester et les Territoires qui vont disparaître. C'est aussi une hypothèse qui est remise sur le tapis assez régulièrement. Aujourd'hui, nous sommes dans un manque de visibilité total. Donc globalement, on est dans une espèce de navire, un bateau ivre, qui théoriquement ne va arriver nulle part. En effet, s'il y a bien une chose sur laquelle tout le monde est à peu près d'accord, c'est que la Métropole va disparaître, probablement en tout cas dans ses compétences actuelles, et que tout cela continue à fonctionner parce que, comme il ne se passe rien, c'est toujours la Loi NOTRe qui continue à s'appliquer, petit à petit, et qui se met en place.

Nous sommes donc dans une situation absolument surréaliste, dont je crois qu'il n'y a pas d'équivalent dans l'Histoire de France, c'est-à-dire une espèce de navigation sans but des différentes collectivités, pour laquelle il n'y a absolument aucune visibilité sur ce qui va se passer dans 2 ans. Donc oui, c'est compliqué, je veux dire. Alors après, je ne doute pas que vous êtes, vous, emplies de certitudes diverses et variées, mais moi je peux vous dire, concernant le PMHH, ma position n'a pas varié, la position du Territoire sera la même demain, rassurez-vous, et il se trouve que c'est la même que la vôtre, voilà, c'est tout ! Après, qu'il y ait eu une erreur de vote le 12 juin 1982, c'est possible ; maintenant, en l'occurrence, moi, comme vous l'avez remarqué, M. FAYE, j'étais représenté, donc je n'étais pas présent, donc je n'ai pas... »

M. FAYE : « Vous avez donné un pouvoir qui vous engage »

M. le Maire : « Pardon ? Vous dites quoi ? Vous dites quoi ? Vous avez dit quoi, M. FAYE ? »

M. FAYE : « Vous avez donné un pouvoir qui vous engage »

M. le Maire : « Oui, au Territoire, parce que c'est normal. »

M. FAYE : « Vous confondez Territoire et Métropole »

M. le Maire : « Écoutez, M. FAYE... et alors, la belle affaire, M. FAYE, quelle histoire ! C'est terrible. Écoutez, je vais regarder, je vais expertiser cette affaire, parce qu'honnêtement, je ne savais même pas que j'avais voté cela par procuration, bon, et ce n'est pas quelque chose d'anormal, M. FAYE, de la même façon que vous allez parfois à des réunions sur l'avenir de certaines villes sans comprendre que ce n'est pas la RATP qui vous invite, mais que c'est la députée *En Marche* du département d'à côté, et que vous revenez en nous expliquant que ce n'est pas normal qu'on n'y soit pas, enfin je veux dire, bon, il y a parfois des choses qui ne se passent pas comme on l'avait prévu, voilà ! Mais vous êtes infallible, chacun le sait ! Bon, allez, on avance, parce que ça n'a aucun intérêt, en fait, en pratique. Donc on vote, ou pas. On peut voter s'il vous plaît ? »

Mme SOMMIER : « Je voulais juste terminer, c'est aussi pour cela que je ne prends pas part au vote. L'objectif de constructions neuves, avec les chiffres qui ne sont apparemment pas tout à fait exacts, mais en tout cas annoncés sur la période 2018-2020, sont de 156 plus 40 logements sociaux. Nous sommes le 24 septembre 2018 et il est mentionné que c'est exécutoire pour mai 2019. »

M. le Maire : « C'est bien pour cela qu'on est contre. On est contre. Je ne sais pas ce que vous voulez, comment voulez-vous que je vous dise ça autrement ? On est contre. Voilà. Écoutez, franchement, on ne parle pas la même langue !

Mais non, on n'a jamais été pour ! Arrêtez vos postures à la gomme, gardez ça pour vos tracts, M. BUCHET, mais pas dans l'enceinte municipale, écoutez, franchement ! Franchement, ça mérite mieux que ça, excusez-moi, vous avez été aux affaires pendant 20 ans, c'est pathétique ! Bon, allez. Qui est pour cette délibération ? Pardon, qui est pour le PMHH ; qui émet un avis favorable au PMHH, si vous préférez ? »

M. BUCHET : « Ah ben, je suis contre le PMHH, mais en revanche je suis contre les motivations, les raisons qui vous font donner un avis défavorable, voilà. »

M. le Maire : « Non mais écoutez, il y a une délibération, nous allons voter la délibération. À ce moment-là, on peut parler de la délibération. Mais la délibération prévoit un avis défavorable du Conseil. Donc c'est pour cela que j'essayais d'adopter une formulation la plus claire possible. Donc, la délibération, en l'état, prévoit que le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses émet un avis défavorable au PMHH qui lui est proposé. Donc qui valide cette... »

M. BUCHET : « Pas pour les mêmes raisons. »

M. le Maire : « Mais on s'en moque, M. BUCHET ! Qui s'abstient ? Qui est contre – donc, qui approuverait le PMHH, en l'occurrence ? Très bien, merci ; NPPV, d'accord. Merci pour ce vote historique ! »

Amendement : *Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN.*

« **Rapport de présentation** :

Le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) va succéder au Plan Local de l'Habitat (PLH)

Le projet de PMHH présenté est fortement densificateur : il propose par exemple de produire à Fontenay plus de 460 logements en 3 ans entre 2018 et 2020. Ce projet appelle de nombreuses remarques :

- *Le périmètre concerné est celui de la métropole du Grand Paris, soit pratiquement Paris et les 3 départements de la petite couronne. Il exclut les 4 autres départements formant la grande couronne. Or ce projet fait très largement référence aux transports en commun de la région Ile De France ; le périmètre logique d'étude devrait donc être la région Ile de France et non la seule métropole du Grand Paris. Par exemple Antony y est inclus, mais pas Massy...*
- *Ce projet de PMHH n'est même pas à jour : par exemple ce projet de PMHH prévu pour 2018-2025 cite abondamment les gares du grand Paris et les nouvelles lignes de métro, alors que l'ouverture de la ligne 15 Sud n'est prévue au mieux qu'au second semestre 2025.*
- *Ce projet de PMHH présente des incohérences : par exemple ce projet PMHH propose que Fontenay-aux-Roses qui a une proportion de 43,19% de logements sociaux produise 40 logements de plus par an pendant la période 2018-2020 soit 120 en 3 ans alors que parallèlement Chatillon qui a une proportion de seulement 24,45% de logements sociaux n'en produirait que 6 par an pendant cette même période soit 18 en 3 ans !*
- *Plus grave encore ce projet de PMHH fait totalement l'impasse sur les conséquences concernant le cadre de vie, la qualité de vie, qu'implique cette forte densification pour les habitants du Grand Paris. De fait davantage de béton, davantage de pollution, moins d'arbres,*

moins d'espaces verts, aggravation des problèmes de transports. Ce projet de PMHH va à l'encontre des objectifs de transition écologique dont la nécessité ne fait plus débat.

- Enfin une dernière constatation, et pas la moindre, aucun débat public n'a eu lieu concernant ce projet de PMHH, projet qui va impacter les conditions de vie de tous les habitants du Grand Paris. A Fontenay, aucun débat en Conseil Municipal pour préparer ce projet, aucun article dans le Magazine Municipal, les élus de la majorité réduite eux-mêmes ont indiqué en commission municipale qu'ils n'en avaient jamais débattu, y compris ceux qui sont conseillers territoriaux. Seul le maire qui est conseiller métropolitain a pu participer à son élaboration.

Vu l'importance de ce PMHH pour les habitants du Grand Paris, il est souhaitable que le projet de PMHH pour la période 2020-2025 soit débattu lors des élections municipales qui ont lieu dans 18 mois, élections qui entraînent le renouvellement complet des conseillers territoriaux qui sont issus des conseils municipaux. En démocratie les grandes décisions comme le PMHH, doivent être débattues avant d'être adoptées par des élus ayant reçu un mandat clair sur ces projets.

D'où l'amendement proposé :

Rajouter les 5 Considérants ci-après :

Considérant que le périmètre concerné par les problèmes de l'Habitat et de l'Hébergement pour la région parisienne dépasse largement le périmètre du Grand Paris

Considérant que des indications données dans ce projet de PMHH ne sont pas à jour

Considérant que ce projet de PMHH présente des incohérences

Considérant que ce projet de PMHH fait totalement l'impasse sur ses conséquences sur le cadre de vie, la qualité de vie et va à l'encontre de la transition écologique

Considérant que ce projet de PMHH n'a fait l'objet, lors de sa préparation, ni de débat public, ni de débat en commission municipale, pas même d'une information au conseil municipal.

Rajouter les articles 3 et 4 ci-après

Article 3 : de demander à la métropole de présenter un nouveau projet de PMHH qui prenne en compte :

- Le périmètre réel concerné par les problèmes d'habitat et d'hébergement en préparant un projet en coopération avec la région Ile de France
- Les conséquences sur le cadre de vie et la qualité de vie impliquées par la densification induite par le PMHH
- La compatibilité du PMHH avec la mise en place de la transition écologique

Article 4 : d'organiser des débats publics avec les habitants des communes du Grand Paris et d'associer les conseils municipaux des communes du Grand Paris à la préparation de ce nouveau projet de PMHH

Modifier le premier article 2 : A la place de « demander à la Métropole de prévoir dans le document : » mettre : « demander à la Métropole de prévoir dans le nouveau projet de PMHH »

Numéroter Article 5 le deuxième article 2 »

Amendement refusé par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'apporter un avis défavorable concernant le projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement arrêté par le Conseil Métropolitain en date du 28 juin 2018.

Et de demander à la Métropole de prévoir dans le document :

- Le maintien de l'exonération du SLS sur l'ensemble des zones retenues dans le PLH ;
- Le maintien de la répartition des typologies de financement conformément à ce qui avait été défini dans le PLH (à savoir 25 % PLAI, 50 % PLUS et 25 % PLS).

[A. SOMMIER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), J.-J. FREDOUILLE ne prennent pas part au vote.]

19 – Versement d’une subvention de 6 468,77 euros à l’association de la Ludothèque LE MANEGE AUX JOUETS dans le cadre du financement du Lieu d’accueil Enfant Parent par la CAF

M. le Maire : « La parole est à Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Merci, M. le Maire, de revenir à une forme de réalité démocratique un peu plus cohérente, parce que ce qui vient de se passer est étonnant. Il s’agit d’un dispositif qui correspond à une subvention de la CAF, au bénéfice de la ludothèque, qui a mis en place un lieu d’accueil parent enfant, et qui a obtenu un financement sur 3 ans. En fait, ce reversement de la subvention de 6 468,77 euros correspond à un versement de la CAF, le premier d’un accord triennal, correspondant à l’année 2016. Nous avons reçu notification en décembre 2017 du premier versement de la Caisse d’Allocations Familiales, que nous allons restituer à la ludothèque LE MANEGE AUX JOUETS. Les lieux d’accueil parent enfant, qui se tiennent à la Maison de quartier, sont des lieux tout à fait ouverts, où parents et enfants peuvent venir assister aux activités libres, sans pré-inscription. Cela concerne des enfants de 0 à 6 ans. À partir de cette année, nous allons entrer dans un versement qui, je l’espère, se répétera pour 2017 et 2018. Pour 2017, le montant sera de 6 469,03 euros. Il sera identique pour 2018. Je vous propose de délibérer de ce qui est, en fait, une rétrocession à son destinataire, qui est la ludothèque, en tant que porteur du projet du lieu d’accueil parent enfant qui se tient à la Maison de quartier. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Mme GAGNARD. Mme SOMMIER veut intervenir. »

Mme SOMMIER : « À l’occasion de cette délibération, je tenais à saluer le travail de la ludothèque, qui est particulièrement remarquable. Je me demandais si, compte tenu de ces délais, il ne fallait pas déjà commencer à formuler des demandes de subvention auprès de la CAF, étant donné qu’on a toujours ce décalage dans le temps. »

M. le Maire : « Merci pour ces conseils techniques, mais je pense que nous allons le faire. Je rappelle d’ailleurs que la ludothèque est effectivement un partenaire tout à fait précieux de l’action de la Ville, et que nous aurons probablement, l’année prochaine, une nouvelle manifestation, qui est un festival du jeu, organisé par la ludothèque avec le soutien de la Municipalité. Très bien. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés, accorde une subvention de 6 468,77 euros à l’association de la Ludothèque LE MANEGE AUX JOUETS dans le cadre du financement du Lieu d’accueil Enfant Parent par la CAF pour l’année 2016, et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l’exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

20 – Subventions accordées aux associations dans le cadre de l’appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » – dossier reporté – Session 2018

M. le Maire : « La parole est à nouveau à Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Cette subvention que je vous propose d’accorder ce soir dans votre délibération concerne l’appel à projets qui s’est tenu et qui a donné lieu pour l’année 2018 à un certain nombre d’attributions au mois de mai, qui sont rappelées dans le rapport de présentation. La délibération concerne la mise en place d’un beau projet, mené par l’ASF, d’une école multisports pour le mercredi matin. Le montant de la subvention est de l’ordre de 30 160 euros, ce qui représente environ 57 % du financement du projet. L’ASF, qui a remis les éléments complémentaires au mois de juin, a besoin de cette subvention pour mettre en œuvre le projet qui démarre dès la rentrée. Je vous remercie de bien vouloir délibérer de cette attribution. »

(Blanc entre 04 :09 :03 et 04 :09 :07.)

M. le Maire : « Y a-t-il des remarques ou des commentaires ? Non. Je propose de délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer à l'association, dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » 2018, la subvention suivante :

Association	Projet	Montant du projet	Montant Sollicité	Montant attribué
Association Sportive Fontenaisienne	École Multisports	52 840 €	30 160 €	30 160 €

21 – Subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros accordée à l'association de la Ludothèque LE MANEGE AUX JOUETS

M. le Maire : « La parole est à Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Cette subvention exceptionnelle correspond un peu à l'observation de Mme SOMMIER. Il s'agit d'une contribution complémentaire, exceptionnelle pour le moment, d'un montant de 4 000 euros, destinée à soutenir l'ouverture et l'élargissement de l'intervention de la ludothèque, toujours à la Maison de quartier, correspondant à une augmentation du temps de présence et de l'offre de services ouverte aux enfants. Je rappelle que la ludothèque, à la Maison de quartier, occupe une position tout à fait importante, puisque la Maison de quartier dispose d'un agrément pour les centres de loisirs des enfants de plus de 11 ans, mais pour les plus petits, la ludothèque est le seul opérateur qui intervient, avec la compétence que l'on vient de dire et avec une offre de services dont je rappelle qu'elle va être plus grande, pour l'année 2018, puisqu'elle va permettre qu'il y ait un fonctionnement pour le mercredi matin. Donc cette somme de 4 000 euros correspond à cette complémentarité d'intervention. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci. Pas de commentaire ? Si, M. FAYE. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Je voudrais savoir pourquoi cette subvention exceptionnelle, l'aide financière supplémentaire, ne va être prévue qu'à partir de septembre 2019. Je pensais que c'était à partir de septembre 2018. On le fait un an à l'avance, ici ? Pourquoi c'est septembre 2019 ? Les rythmes scolaires ont été changés en 2018, alors pourquoi 2019 ? »

Mme GAGNARD : « Je pense que c'est une coquille. Il faut lire 2018. »

(Blanc entre 04 :11 :03 et 04 :11 :23.)

M. le Maire : « Compte tenu de cette mention, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accorde une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association de la ludothèque LE MANEGE AUX JOUETS d'un montant de 4 000 euros afin de renforcer l'espace jeux dédiés aux 6-12 ans, et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

22 – Appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » – Session 2019

M. le Maire : « La parole est toujours à Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Nous sommes dans une grande continuité des appels à projets qui ont été menés depuis 3 ans, qui étaient articulés sur le contrat départemental, lequel est en cours de

renégociation. Nous avons pris le parti de lancer la procédure d'appel à projets parce que nous avons le sentiment – vérifié d'ailleurs, au niveau opérationnel – que cette procédure permet un foisonnement d'actions et de projets tout à fait adaptés à l'animation des territoires tels que nous le souhaitons.

La délibération qui vous est soumise ce soir concerne donc la session 2019 et constitue une prolongation des modalités de l'appel à projets que nous avons déjà soutenu dans les 3 années précédentes. Je rappelle aussi que ces appels à projets ayant donné lieu à l'élaboration de projets tout à fait intéressants, la Ville a pris position et décision de compléter les financements qui avaient été prévus par le Département, de les compléter puisqu'en 2018 par exemple, on a prévu le financement, qu'on va assurer d'ailleurs avec la subvention qui vient de passer ce soir, d'une somme qui est bien supérieure à celle que le Département prévoyait, puisqu'elle est de 83 510 euros, qui se répartissent entre 14 projets. La délibération de ce soir lance donc la procédure pour 2019, de telle sorte que les choses ne s'arrêtent pas et la négociation avec le Conseil Départemental est encore en cours. Je vous remercie de bien vouloir délibérer de cet appel à projets, qui est une continuité. »

M. le Maire : « Merci. M. FAYE veut intervenir. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Il est indiqué, dans le premier considérant, que c'est le soutien apporté par la Municipalité aux actions fontenaisiennes. Or, si on regarde la liste des associations qui ont participé en 2018 à cette animation du territoire, certaines ne sont pas fontenaisiennes. Est-ce qu'il faut garder le mot "fontenaisiennes" dans le considérant ? Pour avoir des associations qui ne sont pas fontenaisiennes, c'est tout. »

Mme GAGNARD : « Est-ce que je peux répondre ? Nous avons, dans un temps antérieur, délibéré du fait que les associations qui pouvaient prétendre à ce type d'attributions étaient soit les associations dont le siège était situé à Fontenay, soit les associations partenaires d'une action fontenaisienne, parfois inscrite de longue date. Nous avons donc cette position souple, qui me paraît intelligente ; on n'a pas l'envie, à Fontenay – vous l'aviez remarqué, mon cher collègue – de fonctionner en endogamie ; on pense que l'intelligence associative existe aussi, sur des associations proches, avec lesquels nous avons des liens. Le terme "fontenaisien" a pour propos de caractériser non seulement les associations qui ont leur siège social mais aussi celles qui exercent, depuis un certain temps, une activité avec les Fontenaisiens. »

M. FAYE : « Nous demandons de rectifier un considérant pour que cela soit clair, c'est tout. »

Mme GAGNARD : « C'est très clair depuis longtemps. »

M. le Maire : « Je ne pense pas que cela apporte, effectivement, de précision complémentaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de lancer l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » pour l'année 2019.

23 – Don de mobilier municipal réformé à l'association des SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE (Section de Fontenay-aux-Roses)

M. le Maire : « La parole est toujours à Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Il s'agit d'une pratique que l'on veut valider, parce qu'elle a pu se tenir, en d'autres temps, de manière moins officielle. Quand il y a du matériel qui a été renouvelé et dont l'utilité peut être offerte à des associations qui en ont besoin, nous avons pris le parti de pouvoir l'attribuer. Cela ne concerne pas toutes les associations ; il s'agit surtout de celles qui ont des locaux propres, ce qui est le cas des scouts. Pour la plupart de nos associations, nous offrons, je vous le rappelle, des salles mutualisées, où le matériel a été rénové ou va l'être progressivement, de manière à ce que la prestation de services que la Mairie soutient soit impeccable : locaux propres, matériel neuf, c'est notre devise ! Pour les scouts, c'est quelque chose qui va leur rendre service, je vous propose de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Françoise. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ; la délibération est adoptée à l'unanimité, ce qui nous amène au terme des points inscrits à l'ordre du jour. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de faire un don à l'association des SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE de mobilier réformé constitué de 6 tables de la salle du Parc et 80 chaises de la salle de l'église.

➤ VŒU

M. le Maire : « Nous allons commencer par le vœu proposé par M. FAYE. »

M. FAYE : (*Intervention hors micro.*)

M. le Maire : « D'accord. Alors qui parle ? Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. Il s'agit d'un vœu qui a pour but de demander le maintien des cours de portugais EILE dans une salle d'école élémentaire de la ville pour les enfants lusophones et/ou lusophiles du CE1 au CM2. Ce vœu est donc présenté par les 5 élus du groupe Associatif et Citoyen.

Depuis 6 ans, des cours gratuits de portugais sont proposés en collaboration par l'Ambassade du Portugal et le ministère de l'Éducation Nationale à Fontenay-aux-Roses pour les enfants d'école élémentaire du CE1 au CM2, lusophones et/ou lusophiles. Ces cours ont lieu dans une salle de classe d'une école élémentaire mise à disposition par la Mairie – cela fait partie des règles, je dirais, de fonctionnement – comme le font les autres villes de France, par exemple la ville voisine de Bourg-la-Reine.

Cette année, 3 semaines après la rentrée, la Ville de Fontenay n'a toujours pas mis une salle d'école élémentaire à la disposition des cours de portugais EILE.

L'école élémentaire la plus appropriée est celle du Parc, parce qu'elle sert aussi de centre de loisirs le mercredi. Ce choix faciliterait en outre l'organisation des familles, comme cela a été évoqué par différents courriers envoyés en Mairie par les associations et par les familles.

D'où le vœu proposé :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 24 septembre 2018, souhaite que la Ville de Fontenay-aux-Roses mette à disposition, comme les années précédentes, pour les cours de portugais EILE, une salle à l'école élémentaire le mercredi matin. »

M. le Maire : « Merci. Une réponse de l'Adjoint à l'éducation et aux écoles. »

M. LAFON : « Merci. Alors, pour essayer de faire vite, parce que l'heure est un peu tardive, les dispositifs dont il est question sont des dispositifs qualifiés d'enseignement, et ce sont donc des activités qui sont proposées par l'Éducation Nationale, en lien avec les ambassades. Donc, dans la ville, il y a effectivement un certain nombre de cours qui sont proposés. Ces cours concernent l'arabe, le portugais, etc. D'abord, je voudrais quand même préciser que c'est bien l'Éducation Nationale qui est en charge de ce dossier, et que nous l'avons donc géré en relation étroite avec l'Inspection. Je crois qu'il faut donner tous les éléments : l'Inspection nous a écrit, le 21 septembre 2018, pour nous confirmer que les cours dont il est question – portugais et arabe, en tout cas – étaient acceptés par l'Éducation Nationale, que les professeurs étaient donc désignés – et nous avons eu une discussion, lors du forum des associations, avec une association particulièrement intéressée par ces cours – et que donc, les cours étaient maintenant définis et que les enseignants compétents étaient désignés et avaient l'arrêté qui leur permettait de faire l'activité.

Comme il s'agit de choses qui doivent être pilotées par l'Éducation nationale, évidemment se pose la question du lieu et de la période où ces cours ont lieu. Il se trouve que, pour l'instant, la totalité de ces cours a lieu pendant les études, et donc dans des écoles qui sont ouvertes. Les cours de portugais, pour des raisons qui tiennent à l'organisation et au professeur, ne peuvent avoir lieu que le mercredi

matin. Or le mercredi matin, puisque le rythme scolaire est passé à 4 jours, les écoles ne sont pas ouvertes en situation d'écoles. Elles sont ouvertes en situation de centres de loisirs. Il fallait donc trouver une solution. La solution, c'est l'Éducation nationale qui l'a proposée, en innovant et en proposant, avec l'accord du collège, que ces cours aient lieu dans un établissement scolaire d'Éducation Nationale, qui est le collège, le mercredi matin. C'est ce qui se met en place. Cela a l'air d'être conforme à tous les textes, à tous les règlements, et je pense que cela donne satisfaction. Donc pour moi, ce vœu, en tant que tel, n'est pas recevable. »

M. le Maire : « Disons que, ce qui compte, c'est quand même que les personnes concernées aient accès aux enseignements. »

M. LAFON : « Les 50 personnes qui vont suivre les cours de portugais, effectivement, vont les suivre dans des locaux, sous la responsabilité de l'Éducation Nationale, et je remercie le principal du collège, qui a accepté d'être un facilitateur et de prendre en charge cette responsabilité. »

M. le Maire : « Oui, M. GASSELIN. »

M. GASSELIN : « Pour de bon, la situation de Fontenay-aux-Roses constitue un cas d'école ; on est tout simplement la seule ville de France où des cours d'EILE – entre autres, de portugais – vont se dérouler dans un collège. Partout ailleurs... »

M. le Maire : « Et c'est grave ? »

M. GASSELIN : « Non mais attendez, je n'ai pas terminé. Partout ailleurs, les Municipalités prennent leurs responsabilités et laissent les enfants accéder aux écoles élémentaires. Moi, honnêtement, je ne comprends pas la position de votre équipe actuellement. »

M. le Maire : « Non mais attendez, ça ne change rien ! Les enfants qui doivent avoir des cours de portugais, ils vont avoir leurs cours de portugais, avec un professeur de portugais, dans une salle de classe qui, au lieu d'être une classe d'élémentaire, va être une classe de collège. Je ne vois vraiment pas, objectivement, où est le problème. »

M. FAYE : « A Bourg-la-Reine ces cours ont lieu dans une école élémentaire »

M. le Maire : « Mais on s'en fiche ! »

(Brouhaha.)

M. GASSELIN : « Non, mais ce qu'il se passe... »

M. le Maire : « Ce qui compte, c'est la nature de l'enseignement délivré ! »

M. GASSELIN : « Ce qu'il se passe, c'est que, dans toutes les autres villes, les Mairies ont pris leurs responsabilités. »

M. le Maire : « Mais ça veut dire quoi, ça ? »

M. GASSELIN : « C'est qu'elles ont attribué, elles ont donné une salle, dans le cadre d'une école élémentaire. »

M. le Maire : « Là, le problème, c'est que, si vous voulez, moi, vous êtes gentils, mais... »

M. GASSELIN : « On est la seule ville de France où vous avez des enfants de CE1 qui vont se retrouver à des entrées et des sorties d'école avec des collégiens. En termes de sécurité, je pense qu'on peut nettement mieux faire. »

M. le Maire : « Oh écoutez, franchement, les enfants de CE1 seront accompagnés par leurs parents, vous me faites rire ! Ça fera plus d'adultes devant le collège. Écoutez, franchement, mais moi j'assume complètement ! Je veux dire, vous êtes bien gentils, de nous faire la morale à chaque fois que l'on dépense 3 sous pour faire quelque chose, et là vous allez nous expliquer que, parce que vous

avez décidé que l'école élémentaire, c'était mieux que le collège, il faut qu'on ouvre une école spécialement, avec tous les problèmes de sécurité qui sont attendants à ce genre de situation, avec le personnel qui sera nécessairement mobilisé pour faire la surveillance, alors que la solution nous est proposée par l'Éducation Nationale, avec le collège. Enfin, écoutez, on n'est pas obligé, à tout prix, de dépenser des sous ! Globalement, l'enseignement sera le même ! »

M. GASSELIN : « Donc là, vous êtes juste en train de nous dire que vous n'avez pas attribué de salle pour des questions budgétaires, enfin c'est délirant, pour quelques sous, en fait. »

M. le Maire : « Écoutez, on peut tout faire, mais l'Éducation Nationale me propose quelque chose qui est bouclé, qui est organisé, enfin, ce sont eux qui organisent ! »

M. GASSELIN : « La Mairie n'a pas pris ses responsabilités. »

M. LAFON : « Je voudrais quand même porter à la connaissance de tout le monde une information sur la façon dont tout cela s'est passé. Il y a 50 élèves qui sont inscrits, il y a un cursus qui, d'ailleurs, si j'ai bien compris, continue au collège aussi, et c'est très bien. Mais maintenant, depuis 4 mois, on est dans une sorte de... j'allais dire "délire" mais le mot n'est pas bon... de pression, de pression sur "vous ne voulez pas du cours de portugais". Il n'y a pas de problème, ce n'est pas qu'on ne veuille pas du cours de portugais, on veut que tout cela se passe dans le cadre qui est très bien défini par les textes. C'est tout. On s'est vu.

Après, on entend dire "oui, mais ça n'a pas commencé". Bien sûr que ça n'a pas commencé, puisque l'Éducation Nationale vient de nous envoyer, le 21 septembre, la lettre qui confirme que tout cela a été validé et accepté par la DASEN.

D'un autre côté, on s'était engagés à ce que ces cours puissent se dérouler dans des lieux qui sont sous l'égide de l'Éducation Nationale, c'est ce qui est fait. Donc je ne vois pas de problème particulier ; les cours auront lieu, ces élèves seront très bien accueillis, et tout cela se passera normalement. Le seul vrai problème, c'est quoi : c'est que le professeur désigné n'est disponible que le mercredi, de 9 h 00 à 12 h 00. S'il avait été disponible en semaine, comme c'est le cas pour les cours d'arabe qui ont lieu dans différentes écoles, cela se serait passé dans les écoles, avec la gestion du directeur ou de la directrice de l'école, c'est tout. Donc les cours auront lieu... Non mais c'est bon, ça suffit, on a l'impression qu'à chaque fois qu'on fait un pas en avant, on se retrouve en étant montré du doigt comme le vilain petit canard. Ce dispositif est un dispositif qui dépend de l'Éducation Nationale, la Ville a fait tout ce qu'elle pouvait pour trouver une solution, une solution a été trouvée, nous la mettons en œuvre, et c'est tout ! »

(Interventions hors micro.)

M. LAFON : « Non, parce que nous ne pouvons pas avoir une activité sous l'égide de l'Éducation Nationale un jour où il n'y a pas de temps d'Éducation Nationale, c'est tout. »

M. le Maire : « Écoutez, de toute façon, l'Éducation Nationale nous a proposé une solution alternative, on l'a acceptée, point barre, enfin écoutez ! Franchement ! »

M. LAFON : « On ne peut pas, d'un côté, parler du désengagement permanent de l'État, et de l'autre, refuser la solution qu'il nous a proposée ! Aucun enfant ne sera pénalisé, cela aura lieu dans de très bonnes conditions, enfin moi, je ne vois vraiment pas où est le problème. »

M. le Maire : « Écoutez, je crois que chacun a pu exprimer sa position, donc je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le vœu est rejeté. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Nous avons des conseillers qui ne participent pas au vote. »

M. le Maire : « Je suis impressionné par votre engagement et votre courage politiques, chers amis ! Enfin, on aimerait que vous soyez plus homogènes dans vos déclarations, mais bon. »

- **Vœu pour demander le maintien des cours de portugais EILE dans une salle d'école élémentaire de la ville pour les enfants lusophones et/ou lusophiles du CE1 au CM2**

Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN.

« **Rapport de présentation :**

Depuis 6 ans, des cours gratuits de portugais proposés en collaboration par l'ambassade du Portugal et le ministère de l'Education Nationale, ont lieu à Fontenay pour les enfants d'école élémentaire du CE1 au CM2, lusophones et/ou lusophiles. Ces cours ont lieu dans une salle de classe d'une école élémentaire mise à disposition par la Mairie, comme le font les autres villes de France, par exemple la ville voisine de Bourg La Reine.

Cette année, 3 semaines après la rentrée, la ville de Fontenay n'a toujours pas mis une salle d'école élémentaire à la disposition des cours de portugais EILE.

L'école élémentaire la plus appropriée est celle du Parc qui sert aussi de centre de loisirs le mercredi. Ce choix faciliterait en outre l'organisation des familles comme cela a été évoqué par différents courriers envoyés par les associations et les familles.

D'où le vœu proposé :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 24 septembre 2018 souhaite que la Ville de Fontenay-aux-Roses mette à disposition, comme les années précédentes, pour les cours de portugais EILE une salle à l'école élémentaire le mercredi matin. »

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à J.M. GASSELIN), J.-M. GASSELIN, votent pour.]

[A. SOMMIER, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), J.-J. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI ne prennent pas part au vote.]

M. le Maire : « Nous avons des questions de M. BUCHET. Tout arrive à qui sait attendre ! »

La première question est un problème de sécurité pour les piétons, en particulier les écoliers, lié aux travaux du théâtre et aux plantes toxiques de la place de l'église. Alors, je pense que... »

M. BUCHET : « Oui, je voudrais la formuler très rapidement, je vais aller très vite, simplement, je ne vais pas revenir sur le caractère non indispensable des travaux de la façade du théâtre, mais c'est vrai que j'espérais que d'ici le Conseil, il puisse y avoir des aménagements, ne serait-ce que pour les travaux le long du théâtre, parce que c'est vraiment problématique. »

M. le Maire : « C'est fait depuis 5 jours, M. BUCHET. Depuis 5 jours, il y a un feu clignotant. »

M. BUCHET : « Deuxièmement, ça oblige, en plus, bien évidemment, les voitures et la place de l'Église à circuler pour les voitures, donc ça pose de vrais problèmes côté sécurité. »

M. le Maire : « Rassurez-vous, un cheminement a été fait, avec un passage protégé qui a été ajouté en face du chemin qui passe dans le parc Sainte-Barbe, et les choses sont *a priori* désormais correctes. Je suis assez d'accord avec vous, d'ailleurs, sur le fait que la version initiale aménagée par l'entreprise n'était pas satisfaisante, et c'est pour cela que nous avons rapidement modifié les choses, en collaboration avec le Département, dont la validation était requise, s'agissant d'une voie départementale. Mais c'est fait depuis le 21, en l'occurrence. »

M. BUCHET : « Vous considérez que c'est réglé ? »

M. le Maire : « Moi je pense que, globalement... Alors, il faut traverser, on peut se mettre en situation anormale, mais il y a un cheminement qui est clairement identifié, fléché ; mais voilà, on fait des travaux, on fait des travaux, M. BUCHET. Après, quant à la toxicité des plantes de la place de l'Église, M. BUCHET, je voudrais vous faire deux remarques. »

M. BUCHET : « Précaution ! »

M. le Maire : « Non, le principe de précaution, M. BUCHET... Alors je sais bien que vous êtes un citoyen, vous avez grandi à Paris dans les beaux quartiers, vous n'êtes pas habitué à vivre dans la campagne, mais globalement, la nature est pleine de plantes toxiques, et si vous commencez à brouter l'herbe du parc Sainte-Barbe, vous allez manger de la ciguë, et si vous mangez les fruits des pyracanthas qui sont dans beaucoup de haies de notre belle ville, je peux vous dire que vous n'allez pas être en bonne forme le soir ; c'est le cas pour beaucoup de plantes que l'on rencontre. *A priori*, nous considérons qu'il n'est pas dans les habitudes des habitants ou des enfants d'aller brouter les plantes sur la place de l'Église. Maintenant, pour vous rassurer, il se trouve qu'en plus, elles sont plutôt hors d'atteinte, et par ailleurs, que les plantes elles-mêmes ne sont pas d'une toxicité particulière, ce sont les graines ; donc il faudrait plutôt croquer les graines, qui n'apparaîtront que lorsque nous aurons retiré les plantes. Donc rassurez-vous, tout est sous contrôle, voilà. »

M. BUCHET : « Donc vous considérez que c'est réglé ? »

M. le Maire : « Je considère que le niveau de risque n'est pas de nature... Et si vous voyez des champignons dans le parc, il vaut mieux ne pas en manger non plus, voilà. »

M. BUCHET : « Mais très honnêtement, si on peut éviter des plantes toxiques, c'est toujours mieux, à proximité des enfants, mais ça, c'est le principe de précaution. »

M. le Maire : « Écoutez, il y a plein de plantes toxiques, vous savez, M. BUCHET ; la nature est dangereuse ! »

M. BUCHET : « D'accord, mais si on peut éviter, quand des enfants jouent, c'est... »

M. le Maire : « Oui... bientôt, on sera aux chats écrasés, quand même, méfiez-vous, c'est terrible ! M. FREDOUILLE voulait ajouter quelque chose. »

M. FREDOUILLE : « Oui, sur les plantes toxiques, sur les daturas – puisqu'effectivement ce sont des daturas, dans d'autres villes où des daturas sont plantés, puisque dans d'autres villes, il y a des daturas qui sont plantés, ces plantes sont subtilisées, notamment par des toxicomanes, qui se font des petites décoctions hallucinogènes. »

M. le Maire : « Avec les graines ! »

M. FREDOUILLE : « Ceci dit, je suis d'accord avec vous, le risque est extrêmement faible. Ce qui m'ennuie, c'est que j'aurais pensé que si vous avez la remarque d'un citoyen sur ces plantes-là, vous les retirez, et le problème est réglé ! Ce qui est bizarre, c'est votre entêtement, c'est tout ! »

M. le Maire : « Écoutez, elles seront retirées au moment où elles vont partir en graines, mais on ne les laissera pas monter en graines ! Mais elles sont très belles, pour l'instant ; il y en a dans beaucoup de villes, la plupart des villes les ont gardées, et il n'y a pas, je crois, de cas signalés dangereux. Alors maintenant, si vous allez les brouter tout à l'heure, vous allez peut-être avoir une bonne diarrhée, ça, c'est possible ! »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Il y a une autre question, après, sur les RESTOS DU CŒUR et les rats. »

M. le Maire : « Continuons, puisque nous avons fait les plantes vénéneuses... »

M. BUCHET : « J'ai compris que M. FREDOUILLE allait les fumer, maintenant. »

M. le Maire : « Cela dit, M. FREDOUILLE, je m'interrogeais, moi, sur la possibilité de mettre des plantes carnivores sur la place de l'Église, et ce n'est pas une plaisanterie, parce que vous savez que des chercheurs très sérieux de l'INRA, du côté de Nantes, ont découvert que certaines plantes carnivores tuaient très spécifiquement les frelons asiatiques, qui sont aujourd'hui l'un des problèmes que l'on a à régler. Ce sont des plantes carnivores qui ne sont pas méchantes, ce sont des tubes, mais le problème est que ça ne sent pas très bon. Cela pourrait néanmoins être l'un des éléments de réponse au problème des frelons asiatiques, mais il ne faudra pas les manger non plus. »

M. FREDOUILLE : « Après un Conseil Municipal comme celui-là, on peut peut-être tous aller se prendre des petites décoctions, ça nous rendrait ouverts ! » (*Rires.*)

M. le Maire : « Je ne sais pas si c'est vraiment hallucinogène, moi j'ai plutôt l'impression que c'est l'absence de plantes hallucinogènes qui nous manque, en début de Conseil, mais bon... Oui, M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Alors, j'ai bien compris que j'apprends des choses, ce soir, sur l'effet de cette plante toxique... »

M. le Maire : « C'est important. »

M. BUCHET : « C'est très important, mais... »

M. le Maire : « Passons aux rats ; passons désormais aux rats, M. BUCHET. »

M. BUCHET : « ... je ne pensais pas que vous vouliez développer à ce point les plantes hallucinogènes. Bon, sur les RESTOS DU CŒUR, je voulais dire que les choses ont été réglées depuis, parce qu'on me l'a dit, donc je tiens à saluer les services et, j'imagine, les instructions qui ont été données pour que les problèmes soient réglés ; ils étaient graves. J'en profite quand même pour poser une deuxième question : c'est la présence des RESTOS DU CŒUR et des actions de solidarité dans la Maison de la Solidarité, de l'Économie et de l'Emploi, qui a été créée il y a très longtemps, parce que je rappelle quand même, et je n'ai rien à opposer à la Maison de l'entrepreneur en soi, parce qu'il y a même un étage qui était déjà consacré à cette option, mais je rappelle simplement, historiquement, que le legs de la famille Boucicaut, qui vise ce bâtiment, a une vocation de solidarité, et que je crois qu'il est très important que les actions de solidarité s'y maintiennent, ce qui ne serait pas complètement compatible avec, simplement, la Maison de l'entrepreneur. »

M. le Maire : « Alors, ce ne sont pas simplement ces actions-là de solidarité, mais ne perdons pas de vue les impératifs du legs, en effet. Bien, nous avons donc vu les rats, qui ont en effet été enlevés. Leur présence a beaucoup choqué l'association, dont j'ai d'ailleurs ici un chaleureux courrier de remerciements, parce qu'effectivement, les services et les élus concernés ont été d'une très grande réactivité, ce qui a permis de régler le problème assez vite. Passons à la dernière question, sur la crèche fleurie. On y a déjà un peu répondu tout à l'heure. »

M. BUCHET : « Ma dernière question, c'était... alors vous connaissez l'interrogation, c'est que ça a été fermé il y a un an, au départ on ne savait pas si c'était pour des travaux ou pas, vous l'aviez laissé entendre... »

M. le Maire : « M. BUCHET... »

M. BUCHET : « Donc je demande le devenir, c'est vrai que ça fait quand même un an que 60 berceaux sont fermés. »

M. le Maire : « Je vais vous dire, je vais jouer cartes sur table. Je vais vous dire la vérité, rien que la vérité, c'est simple. Globalement, cette crèche a vocation à rester une crèche. Simplement, il ne vous a pas échappé que, quand on refait l'ensemble des crèches les unes après les autres, on crée une espèce de roulement, qui fait que nous avons, en quelque sorte, phasé les choses de façon à ce que nos moyens, en ressources de fonctionnement, coïncident avec la réouverture de la crèche. Cela me paraît assez intelligent, et on n'a pas eu besoin de se forcer beaucoup puisque les études vont permettre de commencer les travaux. Il y aura 18 mois à 2 ans de travaux et, globalement, ce sera le

moment où la capacité d'autofinancement et la situation financière de la Ville permettront aussi d'ouvrir cette prestation. »

M. BUCHET : « Ce sera une crèche municipale ? »

M. le Maire : « Ce point reste à définir. »

M. BUCHET : « Parce que j'ai cru comprendre, dans un précédent débat, que vous vouliez en faire une crèche non municipale. »

M. le Maire : « Je ne sais pas, cela reste à débattre. Ce sera une crèche. *A priori*, nous n'avons plus de crèche associative, et vous l'avez d'ailleurs regretté à de nombreuses reprises ; ce pourrait être une crèche associative, qui n'existe plus, aujourd'hui, à Fontenay, et qui pourrait être récréée à cette occasion, ce qui présente l'avantage d'être un peu moins coûteux pour la Ville, voilà. C'est aussi un lieu où nous souhaitons faire revenir le RAM, dans de meilleures conditions que l'endroit, au sous-sol de Boucicaut, où les conditions de travail sont tout de même assez médiocres. Il faut le dire, bien que le château Boucicaut représente un cadre de qualité, l'exiguïté des locaux et le fait qu'ils soient situés en sous-sol rendent quand même les choses un peu compliquées.

Le nombre de berceaux sera probablement à peu près équivalent, nous voyons qu'il y a certaines possibilités. Mais c'est parti, c'est-à-dire que nous avons fait le cahier des charges pour lancer l'étude de faisabilité, donc *a priori*, nous devrions avoir des réponses au cours du premier trimestre 2019. Nous faisons les choses, dans le rythme, mais tout se fait par phase. Certains s'étonnent un peu que nous fassions beaucoup de rénovations et que nous ayons les moyens de le faire ; oui, nous le faisons, parce qu'il y a beaucoup d'urgences, il y a beaucoup d'arbitrages à faire... »

M. BUCHET : « Vous n'avez jamais eu d'autre projet sur ce site ? »

M. le Maire : « Non... enfin, si, on s'est posé la question, mais on se pose toujours la question, M. BUCHET, bien évidemment. Ce n'est pas la peine de rire comme un collégien, M. BUCHET : c'est évident. Si je ne me posais pas la question, je serais en faute ! Enfin, écoutez, on a un bâtiment qui se libère, la logique même c'est d'avoir un débat... »

M. BUCHET : « Non, vous avez fermé un établissement... »

M. le Maire : « Non, parce qu'il y a un vrai débat. Nous nous sommes posé la question, voilà pourquoi : parce que nous allons restructurer l'ensemble des Blagis. Aujourd'hui, la crèche des Blagis propose 20 berceaux. Globalement, nous allons créer 600 logements sur les Blagis, il me paraît parfaitement légitime que l'équipe municipale se pose la question de savoir s'il vaut mieux rouvrir 60 berceaux sur la crèche fleurie ou agrandir et faire une structure un peu du type Pervenches, sur les Blagis ; c'est une question qui était légitime, non ? Ça ne vous paraît pas légitime de se poser la question ? Parce qu'en termes de gestion et d'économie de gestion, quand même, aujourd'hui, la crèche des Pervenches est relativement exemplaire. Donc, nous nous sommes posé la question. Après, nous avons interrogé beaucoup de gens, et il apparaît quand même que cela crée un trou de couverture, en termes de proximité, qui ne paraît pas souhaitable. Donc nous allons garder la crèche, et nous allons probablement devoir aussi augmenter un peu la capacité de la crèche des Blagis, mais beaucoup moins que nous ne l'aurions fait si nous avions fermé la crèche fleurie.

Oui, c'est une question qu'on s'est posée, mais c'est normal qu'on se la pose. Si on ne se la posait pas, franchement, on ne serait pas du tout dans les obligations de notre mandat. Donc, on s'est posé la question, on y a répondu. Après, il y a d'autres gens qui nous font des procès d'intention, comme d'habitude ; moi, je les laisse dire, on avance, on se pose les bonnes questions, car quand on fait des investissements qui vont coûter, quand même, 1,5 million d'euros, on a le droit de se poser, quand même, la question de la légitimité de l'investissement. Enfin, si on ne le fait pas, c'est qu'on est vraiment des "zozos", excusez-moi, pour prendre un terme que vous appréciez particulièrement ! »

M. BUCHET : « Si vous maintenez cette crèche municipale, je serai ravi. »

M. le Maire : « Eh bien écoutez, c'est la réponse à la question. Nous avons d'autres questions ; il y en a encore une, de Mme SOMMIER. »

Mme SOMMIER : « Au préalable, je voulais vous signaler que deux questions avaient été posées par Gilles MERGY. Du fait qu'il est absent, on va les reporter. »

M. le Maire : « Je ne suis pas contre. »

Mme SOMMIER : « Personne ne les a eues. »

M. le Maire : « Cela dit, je crois que les questions que posait M. MERGY, je ne sais pas... oui, il y avait un rapport d'étape sur les Blagis, mais ce n'est pas urgent. Et il y avait une communication d'une commission, c'était un peu surréaliste, bon, une commission de plus, sur le passé de Fontenay, très honnêtement, je n'ai pas bien compris. »

Mme SOMMIER : « Je pense qu'il est plus normal de poser les questions en sa présence. »

M. le Maire : « Quelle était votre question ? »

Mme SOMMIER : « D'accord, alors, la mienne. M. le Maire, pouvez-vous communiquer au Conseil Municipal les statistiques relatives aux incivilités et actes délictueux par nature qui se sont produits dans notre ville pendant un an ? En effet, plusieurs Fontenaisiens nous ont fait part de leur inquiétude, soit en leur qualité de victime (vol à la tire, d'ordinateur, de voiture, *car-jacking*), soit d'habitant subissant de graves nuisances qui pourraient être reliées à des trafics en tous genres. Quelles sont les mesures – et là j'ajoute, le mot a sauté – préventives, préventives, qui ont déjà été prises ou que vous comptez prendre pour rassurer les Fontenaisiens ? Nous remercions d'ores et déjà la Police Municipale pour sa présence active, parce que, bien sûr, là je pense à ce qui pourrait être fait en relation avec la Police Nationale, mais j'ai vu, déjà, dans les décisions, qu'il y avait une disposition qui avait été prise pour que les actions soient mutualisées. »

M. le Maire : « Merci de cette question. M. PORCHERON va y apporter quelques éléments de réponse. »

M. PORCHERON : « Je vais apporter des éléments, et je remercie Annie SOMMIER, qui me donne un peu l'occasion de parler de la Police Municipale. J'ai fait quelques statistiques, depuis août 2017 jusqu'à août 2018, soit un an.

Les atteintes aux biens sont en baisse, même si les cambriolages sont en légère hausse. Les vols liés à l'automobile sont en nette baisse, les dégradations et les destructions également. Nous n'avons enregistré, bien heureusement, aucun vol à main armée depuis un an. Les violences urbaines – les incivilités, comme vous dites, mais en réalité, il n'y a pas d'incivilité, moi, je ne connais que des infractions – les rodéos automobiles, les rixes sur la voie publique et toutes les interventions liées aux perturbateurs de voie publique sont également en baisse.

Un gros point noir cependant : ce sont les atteintes aux personnes, et particulièrement les violences physiques crapuleuses : les vols avec violence ou en réunion augmentent significativement. Depuis un an, nous avons été confrontés à trois fortes vagues, deux en hiver et au printemps, et une à la rentrée.

La première équipe est composée de jeunes mineurs, particulièrement violents et déterminés, qui sévissent au centre-ville et parfois dans le quartier Scarron. Cette équipe a été interpellée début juin par la Police Municipale, alors qu'ils venaient d'arracher un sac à main et de blesser une personne âgée. Ces jeunes ont été déférés devant la justice, mis en examen et placés sous contrôle judiciaire, avec interdiction de sortir le soir pour les Fontenaisiens et, pour les jeunes extérieurs, de fréquenter notre bonne ville de Fontenay. À noter, l'utilité du système de vidéoprotection du centre-ville qui a permis, comme on dit en procédure judiciaire, de bétonner la procédure, puisque, même pris la main dans le sac, les auteurs nient toujours les faits qui leur sont reprochés.

La seconde, dont les auteurs venaient principalement des Blagis, a également été identifiée par la Police Municipale. C'est la Police Nationale, en l'occurrence la PJ, qui a procédé à leur interpellation à leur domicile, puisque les policiers agissaient dans le cadre d'une enquête préliminaire.

Enfin, la troisième, dont les auteurs sont issus du quartier des Blagis, mineurs mais presque majeurs – il leur manque quelques mois pour être majeurs – attaque notamment des ressortissants asiatiques.

Ils ont également été confondus par les caméras de vidéoprotection et interpellés mardi 18 septembre – donc très récemment – et déférés devant la justice. À l'heure où j'ai fait ce rapport, je n'avais pas encore les mesures résultant du Parquet, mais je les ai eues cet après-midi. L'un a été condamné à 8 mois de prison, dont 2 avec sursis ; l'autre a été laissé libre après audition ; le troisième est écroué à Porcheville en attendant son défèrement et son jugement.

Nous avons également à regretter un *car-jacking*, particulièrement traumatisant pour la victime. L'enquête est en cours mais les éléments nous permettent d'avoir quelques doutes sur les jeunes du secteur qui sont également en cours d'identification.

Ces tendances sont ressorties un peu partout dans les villes d'Île-de-France, notamment dans les villes avoisinantes, Clamart, Saulx ; Bourg-la-Reine, etc.

Enfin, il est vrai que les effectifs de la Police Nationale continuent de baisser ; je veux simplement rappeler que, il y a quelques années, le commissariat de Châtenay-Malabry était fort de 126 effectifs et qu'ils ne sont plus désormais que 88, ce qui fait que, le soir, il y a une voiture qui est mutualisée pour 3, voire 4 communes. En revanche, l'activité de la Police Municipale a augmenté de 12 % pour les 8 premiers mois de l'année, par rapport à la même période de 2017.

Autres chiffres intéressants, nous avons une criminalité qui baisse quand même à Fontenay-aux-Roses. Depuis 2015, année de mise en place des nouveaux horaires de la Police (passage de 21 h 00 à 1 h 00 du matin), les appels des Fontenaisiens vers la Police Municipale ont augmenté de plus de 700 %, c'est-à-dire une moyenne de 5 appels, le soir, entre 21 h 00 et 1 h 00.

Permettez-moi de dire quelques mots à notre Police Municipale, pour les remercier pour leur investissement et leur professionnalisme. En ce qui concerne les mesures prises, nous avons décidé, avec le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal, de recruter encore un policier pour renforcer les effectifs.

Enfin, pour être tout à fait objectif, ce week-end, des caves ont été visitées rue des Roses et des boîtes aux lettres ont été détériorées dans plusieurs adresses de la rue Boucicaut. Une vitre également du restaurant KYOTO a été brisée. L'exploitation immédiate de la vidéoprotection a permis d'identifier son auteur, qui a agi hier entre 2 h 30 et 3 h 30 du matin. Voilà ce que je voulais vous dire sur la Police Municipale. »

M. le Maire : « Merci, M. PORCHERON. Je pense que cela répond à peu près à votre attente. Il est toujours un peu effrayant de voir que quelques individus, parce qu'en fait, c'est cela le problème, quelques individus peuvent finalement, pendant un temps souvent certain, provoquer de terribles nuisances. Nous avons eu le cas des trois jeunes qui ont été, quand même, déférés je ne sais plus, au moins 34 ou 35 fois, avant d'être finalement soumis à une contrainte physique. »

M. PORCHERON : « Oui, et M. le Maire s'en est ému, tout comme moi, nous avons un jeune qui a été interpellé 33 fois ; 33 fois, il a été déféré au Parquet, laissé libre, etc., et il continue à semer la zizanie à Fontenay-aux-Roses. Le Maire, d'ailleurs, a écrit au Procureur et nous attendons sa réponse. »

M. le Maire : « Voilà, donc nous suivons tout cela, bien sûr, de très près. Je voudrais quand même souligner que je crois que le débat sur l'efficacité des caméras est un peu derrière nous, aujourd'hui ; la plupart des villes alentour, y compris des villes de tendances politiques très différentes, installent aujourd'hui des caméras, parce que c'est d'abord extrêmement dissuasif ; on le voit bien, il suffit de parler de caméras quelque part, pour que souvent, les problèmes s'arrêtent ; et deuxièmement, cela nous a permis quand même un très grand nombre de fois d'identifier les auteurs de faits délictueux et d'y mettre fin. Quand on voit que ce sont des gens qui, souvent, vont récidiver un certain nombre de fois, c'est un véritable potentiel de protection de nos concitoyens. Je crois qu'objectivement, on est sur un réel progrès. On a quelques caméras qui vont d'ailleurs être installées prochainement, en complément de celles existantes. »

M. PORCHERON : « Merci. Je viens de recevoir cet après-midi la subvention du Conseil Départemental, qui s'élève à 12 000 euros ; je les en remercie et d'autres caméras vont être installées très prochainement. »

M. le Maire : « Merci. Mme SOMMIER. »

Mme SOMMIER : « Est-ce que je peux compléter la question ? Vous nous avez parlé des attaques sur les personnes, est-ce qu'au niveau des bâtiments municipaux – je pense à la Maison de quartier, qui avait été victime de vol, ou à l'accueil Pierre Bonnard, est-ce qu'il y a eu des événements récents ? »

M. PORCHERON : « Je vais répondre. Effectivement, 4 bâtiments municipaux, dont les RESTOS DU CŒUR et le club de bridge, ont été plus ou moins cambriolés. Il n'y a pas eu vraiment beaucoup de dégâts. Une empreinte ADN a été retrouvée, elle est en cours d'exploitation, et on a de gros doutes sur le personnage qui a commis ces méfaits, et qui, vraisemblablement, est le même qui a commis les dégradations des boîtes aux lettres et a brisé la vitre du restaurant la nuit dernière. »

M. le Maire : « Très bien, donc vous voyez qu'on est sur le qui-vive au niveau de la Police Municipale et de la sécurité. Je vous remercie. Le Conseil Municipal est terminé. »

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi **12 novembre** 2018 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure du matin.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le

Le Maire
Conseiller Départemental 19 FEV. 2019


Laurent VASTEL



POUR INFORMATION :

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr
ou sur simple demande auprès de la Mairie.

